DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12303 – 4 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens — JEUDI 16 AOUT 1984

Les prises de conscience de Mexico

La deuxième Conférence mondiale sur la population organisée par les Nations unies à Mexico ne laissera-t-elle derrière elle que désenchantement et désillusion ? Le souvenir de l'enlisement dans des sujets – la course aux armements, la représentation du Kampuchéa, le conflit israélo-arabe, la campagne électorale américaine – qui n'ont qu'un rapport lointain, et c'est un euphémisme, avec l'immensité des problèmes démographiques ?

A cette déception qu'exprimaient dès la clôture certains délégués des pays développés s'ajoutent pourtant quelques notes positives. Au terme de laborieux compromis, la conférence aura adopté quatre-vingt-dix recommandations qui remettent à jour le « plan d'action » élaboré à Bucarest en 1974, insistant sur la nécessité d'intégrer politique démographique et stratégies de développement, tout en se gardant de fixer des objectifs chiffrés dans des domaines aussi fluctuants.

En outre, les délégués auront quitté Mexico nantis d'une moisson d'informations nouvelles. Si la position réaffirmée du Vatican condamnant tout recours à la régulation « artificielle » des naissances n'a constitué pour personne une surprise, sinon peut-être dans sa tonalité, celle des Etats-Unis indique, quant à elle, un revirement complet de l'attitude traditionnellement malthusienne dont faisait preuve jusqu'à ces dernières années l'administration américaine, tout au moins à l'égard de la population des pays pauvres.

Mais la conférence de Mexico aura recelé bien d'autres enseignements : sur l'attitude du tiers-monde lui-même à l'égard de sa propre évolution démographique d'une part, sur celle des pays développés de l'autre.

Dans le tiers-monde d'abord, il ne se trouve plus un gouvernement, à l'exception de celui de Téhéran, pour prôner la thèse du développement comme seul remède à la poussée démographique et pour condamner la planification des naissances. C'est là le fait nouveau, majeur, depuis la conférence de Bucarest. Confortés par les succès des stratégies de certains d'entre eux, inquiets des échecs enregistrés notamment en Afrique noire, les dirigeants des pays en voie de développement ont, sur ce plan, aménagé un front relativement uni.

Les pays industrialisés, quant à eux, ont eu quelque peine, dans cette atmosphère, à faire entendre leur voix, à manifester leur inquiétude en présence d'un problème – *la dénatalité* et le vieillissement – qui pourtant pèse lourdement sur leurs économies, et s'exprime en termes radicalement inverses. En 1985, les pays développés compteront 1,2 milliard d'habitants et le tiers-monde 3,7 milliards, soit un rapport de un à trois. Dans cent ans, ce même rapport sera, estiment les démographes... de un à six.

Fallait-il pour autant parler, comme l'ont fait certains dès l'ouverture de la conférence de Mexico, de la disparition de l'homme blanc, et renouer avec les fantasmes de déferlement qui périodiquement saisissent la conscience des nantis ? C'est faire bon marché du décalage grandissant entre l'avancée industrielle des uns et le retard technologique des autres. Et des surprises que recèlent toujours les migrations humaines et les revirements de l'histoire.

(Lire nos informations page 15.)

Kadhafi-Hassan II : l'accord surprise

Tripoli et Rabat présentent leur projet d'union comme une « étape historique » vers l'unité arabe

A la suite de l'annonce spectaculaire, mardi 14 août (nos dernières éditions du 15 août), de la signature, la veille à Oujda, au Maroc, d'un « accord d'union d'Etats » entre Rabat et Tripoli, le colonel Kadhafi a regagné la Libye après s'être entretenu sur le chemin du retour avec les dirigeants algériens et tunisiens.

Le colonel Kadhafi fêtera le 1er septembre le quinzième anniversaire du coup d'Etat militaire qui lui permit de renverser la dynastie des Senoussis et de proclamer la « *révolution* » dans une Libye qui était jusque-là le plus paisible des Etats arabes.

Depuis lors, muée en Jamahirya – l'« *Etat des masses* » – elle est devenue la plus fébrile, toujours à la recherche d'une initiative destinée à cimenter une « *nation arabe* » éclatée en vingt pays distincts. Le « *guide* » libyen a un projet politique – l'unité arabo-musulmane – mais qu'il conçoit autour de sa propre personne, puisque Nasser n'est plus là et qu'il se considère lui-même comme le seul dirigeant arabe fidèle aux idéaux nassériens. La thèse du premier raïs était que l'unification du monde arabe devait se réaliser petit à petit à partir d'un noyau constitué par deux ou trois pays militants.

En tenant compte de l'accord d'« *union d'Etats* » signé à Oujda, lundi 13 août, avec le roi Hassan II du Maroc, la Libye en est à sa septième tentative unitaire – une tous les deux ans en moyenne depuis la prise du pouvoir par le colonel Kadhafi en 1969. Le proverbe méditerranéen qui veut qu'« *un muezzin ne peut se faire entendre à Malte* » n'a pas empêché Tripoli d'envisager même, il y a quelques années, un rapprochement institutionnel avec La Valette, fondé sur le « *passé arabe* », d'ailleurs réel, d'une île devenue ensuite l'un des bastions du catholicisme en Méditerranée.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(Lire la suite page 3.)

Nationalistes basques : l'offensive contre la France

• *Série d'attentats en Espagne*
• *Manifestation interdite à Hendaye*

La manifestation convoquée par la coordination nationaliste basque française à Hendaye, mercredi 15 août, à 11 h 30, a été interdite par la préfecture des Pyrénées-Atlantiques. Selon les autorités, elle risquait de *« contribuer à troubler la tranquillité publique, toujours nécessaire mais particulièrement indispensable en cette période de l'année »*. Les organisateurs avaient cependant maintenu leur appel à manifester, voulant utiliser *« tous les moyens légaux pour protester contre les assignations à résidence, expulsions et extraditions de militants basques espagnols »*. Le comité des réfugiés politiques basques a conseillé cependant à ses adhérents de ne pas y participer, pour leur propre sécurité.

Une manifestation semblable organisée, ce même mercredi, à Fuentarrabia, de l'autre côté de la frontière, avait en revanche été autorisée. En Espagne, la série d'attentats organisés contre les intérêts français par des milieux proches de l'ETA a atteint pour la première fois la capitale *(lire page 4 l'article de notre correspondant Thierry Maliniak)*.

Après l'avis favorable à l'extradition de quatre Basques espagnols rendu par la cour d'appel de Pau, jeudi 9 août, quatre autres demandes espagnoles devraient être examinées, le vendredi 17 août, par cette même juridiction.

Terrorisme et extraditions

par CHARLES VANHECKE

L'un des problèmes posés par l'ETA au Pays basque espagnol, c'est celui de la terreur comme technique politique, et de la répulsion qu'elle provoque, lorsque sont assassinés de sang-froid, au hasard, des hommes qui servent de symboles, ou tout simplement d'otages.

L'une des questions soulevées par l'extradition de militants de l'ETA, c'est celle des garanties, policières et judiciaires, que le pays qui détient des prisonniers est en droit d'exiger du pays demandeur.

L'ETA exerce une terreur qu'elle estime légitime et efficace. Efficace, certes, puisqu'elle a permis aux Basques d'obtenir une autonomie qui n'aurait sans doute pas été aussi étendue sans la menace séparatiste. Les nationalistes modédés du PNV (Parti nationaliste basque), qui sont les interlocuteurs habituels de Madrid et ont formé le gouvernement régional de Vitoria, ont sans cesse agité cette menace pour arracher des concessions au pouvoir central. Ils lui ont dit : donnez-nous l'autonomie, si vous voulez enlevez toute justification à la terreur. Celle-ci a donc été, à la fois, un ferment et un alibi, comme c'est souvent le cas ailleurs. La guérilla du Salvador, par exemple, qui est aussi minoritaire, sinon plus, que l'ETA, a aidé M. Duarte et les démocrates-chrétiens, qui l'ont combattue, à obtenir des militaires un certain nombre de réformes qu'ils réclamaient mais que, sans elle, ils n'auraient pas pu faire accepter.

(Lire la suite page 4.)

Les « bronzés » et le référendum

Perplexité et scepticisme

De notre correspondant régional GUY PORTE

Nice. – Les Français en vacances sont-ils des spectateurs attentifs de la « bataille du référendum » ? ou s'en détournent-ils, au contraire, pour préserver leur tranquillité ? Quels sont, sur les plages, les échos qui leur en parviennent ? Comment, avec le recul, jugent-ils l'initiative prise par le président de la République ? En les interrogeant à chaud, sur la Côte d'Azur, on retrouve dans leurs réponses un certain nombre de constantes. La plus évidente est leur perplexité devant un projet « *trop compliqué* » et entaché, à leur avis, de « *manœuvres politiques* ». Ils se déclarent aussi plus que sceptiques sur ses chances d'aboutissement.

« *En vacances, monsieur, on a d'autres chats à fouetter que de s'intéresser à la politique.* » Si tous les « bronzés » ne tiennent pas le même raisonnement que ce couple de Stéphanois rencontrés sur une plage d'Antibes, beaucoup – on ne peut en être surpris – décrochent peu ou prou de l'actualité. Un coup d'œil – pas tous les jours – sur les journaux, quelques bulletins d'information glanés à la radio, une once de télévision : pour la plupart, leur curiosité ne va pas au-delà. Ce n'est pas, en tout cas, la bataille byzantine du référendum qui les a émoustillés...

Sans vraiment s'en désintéresser, ils ne lui accordent qu'une attention secondaire. A cela, deux raisons souvent invoquées : la consultation électorale, si elle a lieu, « *n'est pas pour tout de suite* », et, surtout, le projet de loi sur la révision de la Constitution leur apparaît des plus obscurs. « *Flou* », « *vague* », « *trop compliqué* », « *ambigu* » : s'il est une constante qui se dégage des réponses faites par nos interlocuteurs, c'est bien celle de la perplexité... L'objet du référendum est-il, en effet, trop complexe ? A-t-il été insuffisamment expliqué ? L'opposition a-t-elle réussi à brouiller les cartes ? Toujours est-il que le commun des mortels s'y perd.

« *On ne sait plus si c'est du lard ou du cochon* », avoue familièrement un industriel parisien de soixante-quatorze ans qui a pris ses quartiers d'été au Palm-Beach de Cannes. Le rébus que lui pose ce « *projet couleuvre* » ne l'empêche pas, au demeurant, de se compter par conviction politique parmi les opposants « *au référendum des socialistes* ». « *Leur truc est trop juridique pour nous. L'Europe, on a voté. C'était plus réel* », observent cinq jeunes métallos de dix-huit ans à vingt-deux ans, abordés sur une plage de Mandelieu. Certains, comme cet employé de brasserie du Calvados, quarante-neuf ans, interrogé un peu plus loin, ne discernent pas la nécessité de modifier la Constitution. « *Le général de Gaulle*, objecte-t-il, *a bien fait, lui, deux référendums sans chercher ces complications.* »

Une « manœuvre politique »

Autre réaction d'incompréhension teintée d'agacement : celle d'un représentant en retraite déambulant, avec sa famille, sur le bord de mer, à Cannes. « *Un référendum sur l'école, d'accord*, tranche-t-il, *mais s'il faut voter deux fois, on n'en sort plus !* » Article 11, connaît pas. Assez nombreuses, en fait, sont les personnes questionnées pour lesquelles la finalité du projet est de « *régler la querelle scolaire* ». Cette étape péalable du « référendum sur le référendum » les déroute donc d'autant plus. Pourquoi, dans leur esprit « *ne pas aller droit au sujet* ? Quant à cet employé de la SNCF de Poitiers, quarante ans, hôte d'un camping de la CGT à Mandelieu, il semble tout bonnement avoir confondu révision de la Constitution et changement de gouvernement...

Le principe même du recours au référendum est approuvé à peu près unanimement. « *Y a-t-il sur la plage*, ironise un jeune cadre commercial de vingt-huit ans, en vacances à Juan-les-Pins, *un Français référendophobe ?* Mais il y a référendum et référendum. Le seul qui vaille, pour certains, est celui d'initiative populaire, sur le modèle suisse. « *Mitterrand s'y était déclaré favorable*, rappelle un délégué médical d'Épinal, soixante ans. *Les actes n'ont pas suivi.* »

Les « aoûtiens » se sont, du moins, forgé une opinion précise sur les motivations du président de la République. Pour la plupart, son initiative a procédé d'une « *manœuvre politique* ». « *Un référendum sur les libertés publiques ? Pourquoi ? Elles sont menacés ?* » interroge, moqueur, un garagiste de Dourdan, trente-sept ans, installé dans un camping des environs de Cannes. *Les socialistes*, ajoute-t-il, *m'ont déçu, mais la droite a poussé le bouchon un peu loin avec cette histoire d'école privée. Elle attaquait sans arrêt Mitterrand. Alors il a renvoyé la balle. C'est tout...* » D'une façon plus subtile, un cadre parisien de l'APEC, quarante-deux ans, occupé à jouer aux tarots au Palm-Beach, établit, pour sa part, un distinguo entre « *l'intérêt* » du projet référendaire et « *l'opportunisme du chef de l'Etat* ». Le second prévalant, selon lui, sur le premier, « *ce qui jette un trouble* ».

Les partisans déclarés de l'opposition sont, évidemment, les plus exigeants pour le président de la République « *qui aurait dû*, à leur avis, *engager sa responsabilité* ». Une référence, là encore, au général de Gaulle (« *lui, monsieur, il est parti, alors que Mitterrand veut conserver sa place* »). Les vacanciers ouvertement favorables à la majorité préfèrent, eux, parler « *d'astuce* » du chef de l'Etat, comme le fait, notamment, un photocompositeur de *l'Union de Reims*, militant de la CGT. Sans, pour autant, qu'ils s'en félicitent.

(Lire la suite page 6 et voir aussi notre rubrique « idées », page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Unions

Il y a promesse de mariage entre la Libye du colonel Kadhafi et le Maroc du Roi Hassan II.

Toujours en Méditerranée, l'opposition fait une cour indécente au Front national de M. Le Pen, M. Bas ayant déjà fait acte de candidature pour être « témoin » au mariage.

Ces unions de l'eau et du feu, ces idylles où le cynisme a plus de part que le sentiment, traduisent l'émergence d'une nouvelle catégorie de mariages. Après les mariages d'amour, d'argent ou de raison, aurons-nous le mariage tactique ?

On veut croire qu'il ne s'agit que de flirts d'été.

BRUNO FRAPPAT.

PLACE AUX ENFANTS

Débrouille, embrouilles et petits boulots

« Moins on est à le savoir, mieux c'est... » Discrétion assurée : Julien, dix ans, malicieux, regarde le grand frère plutôt timide. Les deux enfants passent leur été sur le parking d'un supermarché parisien. Seau en main, chiffon en loques, ils lavent les vitres des voitures en stationnement. Leur père est OS, leur mère s'occupe des trois autres « petits ». Eux gagnent en moyenne 50 francs par jour. Mais quelle astuce pour en arriver là... Le propriétaire de la voiture, venu faire ses emplettes ou du lèche-vitrines, est rarement consulté. Un peu de ruse est nécessaire. On commence par le côté de la vitre près du passager et on finit par la portière du conducteur. On attend de ce dernier une pièce de 5 francs, au minimum... Mais s'il se refuse, irrité, à payer ? Il s'expose au pire. *« On crache, on pisse sur sa voiture. Il n'a plus qu'à aller la laver à la station-service. »* Bon voisinage...

Le gérant, lui, n'apprécie guère ces jeunes concurrents, et encore moins la visite des policiers appelés à la rescousse par les propriétaires de voitures. Pour Julien, mieux vaut le commissariat que la « perte sèche ». Les « envieux » sont nombreux. Parmi eux, le plus redouté est le « caïd » de la bande établie au supermarché. A quatorze ans il contrôle les allées et venues et ramasse chaque soir la recette. Antoine, onze ans, cachait ses « sous » dans son soulier. Mais un soir, surpris par le caïd, saisi et secoué comme un prunier, il entendit, effondré, tomber les pièces durement acquises. Il ne revint plus au parking. Il tenta d'autres expériences...

Devant les grands magasins des boulevards, cet été comme les précédents, le badaud assoiffé peut déguster des jus de fruits frais. Derrière l'étal, Ahmed, quinze ans, et son jeune ami, Mario, onze ans, épluchent carottes, pamplemousses et citrons. Ils gagnent 200 francs par semaine, remis le samedi dans une enveloppe.

« Ça nous fascine, cette enveloppe », dit Ahmed. Mais voilà. Ce samedi, dans l'enveloppe, il n'y a que 120 francs. Les deux compères sont furieux. Ils déguerpissent comme des diables, abandonnant le vendeur interloqué et bousculant les clients. *« Il faut se lever tôt pour trouver les bonnes combines »*, soupire Ahmed.

Dès douze ans – plus tôt si l'on triche un peu – on peut vendre fruits et légumes sur le marché. Sept heures de présence (de 6 heures à 13 heures) pour environ 120 francs : le travail est fatigant mais « correctement » rémunéré aux yeux des nombreux enfants que l'on rencontre sur les marchés de Provence, de Paris ou de Lille.

DANIELLE ROUARD.

(Lire la suite page 12.)

idées

La bataille du référendum (suite)

Refusé par le Sénat, le projet d'extension de la procédure référendaire aux libertés a-t-il encore une chance d'être soumis au vote des Français ? Pour Jean-Louis Quermonne, il y va de la stabilité des institutions, qu'une telle réforme conforterait alors que l'obstination du Sénat la mettrait en péril. Pour Pierre Fauchon, au contraire, le Sénat, conformément à sa tradition, protège les libertés contre les aléas de l'alternance et l'emprise de l'exécutif.

Eviter une crise institutionnelle

par J.-L. QUERMONNE (*)

LA pratique référendaire a toujours reposé, en France, sur une ambiguïté. Elle n'a jamais permis de distinguer clairement le référendum législatif du référendum constituant.

La Constitution du 27 octobre 1946 n'avait prescrit que ce dernier. Sous la IVe République débutante, comme sous la IVe République finissante, outre le référendum fondateur de 1945, eurent lieu trois référendums constituants.

La Constitution du 4 octobre 1958, née du dernier d'entre eux, tenta de distinguer, dans deux articles différents, l'article 11 et l'article 89, entre les deux sortes de consultations (1). Néanmoins, au regard de l'opinion publique, deux circonstances ont entretenu la confusion.

D'une part, chacun sait qu'à deux reprises, en 1962 et en 1969, le général de Gaulle usa de la procédure établie à l'article 11, destinée au référendum législatif, pour mêler, dans un même projet de loi, des dispositions relevant du domaine législatif et du domaine constituant. Et cette pratique contribua à renforcer l'ambiguïté.

D'autre part, jusqu'à l'allocution présidentielle du 12 juillet 1984, aucune initiative ne fut prise pour mettre en œuvre le *référendum* constituant, prévu à l'article 89 de la Constitution. Les trois *révisions* constitutionnelles adoptées en 1963, en 1974 et en 1976 se conclurent par l'approbation du Congrès. Une seule fois, le président Giscard d'Estaing promit qu'il ferait appel au *référendum* dans l'hypothèse où les compétences de l'Assemblée européenne élue au suffrage universel devraient être élargies, mais il n'eut pas l'occasion d'y recourir.

L'initiative prise le 12 juillet par le président François Mitterrand fournit donc au Parlement l'occasion d'apporter la clarté nécessaire dans un domaine où a régné, jusqu'à présent, la confusion.

François Goguel a justement fait observer qu'un *référendum* portant sur les garanties fondamentales des libertés publiques risquerait, s'il était engagé sur la base de l'article 11 révisé, d'empiéter sur le « bloc de constitutionnalité », garant des droits fondamentaux, tel que le Conseil constitutionnel, depuis vingt-cinq ans, l'a progressivement dégagé. Car aucun contrôle de sa part sur la loi référendaire ne pourrait alors intervenir, ni *a priori* ni *a posteriori* (*le Monde* daté 22-23 juillet 1984). Mais, dans ces mêmes colonnes, Maurice Duverger a répondu à l'objection en proposant un dispositif qui permette aux électeurs de se prononcer en toute connaissance de la constitutionnalité du projet. Ce dispositif consiste à compléter l'article 11 par un alinéa selon lequel : *« Le projet de loi est soumis au référendum après que sa conformité à la Constitution a été examinée par le Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République et statuant dans les huit jours. L'avis du Conseil constitutionnel est immédiatement publié »* (*le Monde* du 31 juillet).

Ainsi, comme la loi parlementaire, mais selon une procédure différente, tenant compte de la souveraineté du peuple, la loi populaire se trouverait circonscrite dans le domaine législatif.

Dès lors, les choses seraient clarifiées. D'un côté, la Constitution reconnaîtrait explicitement l'existence du *référendum législatif*, qui ne pourrait empiéter sur le domaine du pouvoir constituant. Et, dans les matières limitativement énumérées à l'article 11 (l'organisation des pouvoirs publics, les garanties fondamentales des libertés publiques et les traités, qui, sans être contraires à la Constitution, auraient des incidences sur le fonctionnement des institutions), la compétence populaire constituerait une alternative à la compétence parlementaire.

De l'autre, l'article 89 — et lui seul — perpétuerait l'existence du *référendum constituant*, mais, à ce niveau, la compétence populaire ne pourrait être que complémentaire par rapport à la compétence parlementaire ; elle pourrait être suppléée, comme auparavant, par l'intervention du Congrès, à la demande du président de la République. L'exclusivité officiellement accordée à cette procédure de révision conférerait à la Constitution de la Ve République une stabilité, que ses pères fondateurs eux-mêmes ne lui avaient pas apportée.

Opposition ou obstruction ?

Dans ces conditions, sous réserve que l'Assemblée nationale amende le projet présidentiel en ce sens, on voit mal que, en deuxième lecture, le Sénat puisse refuser d'y souscrire. A moins que la majorité sénatoriale ne confonde opposition et obstruction.

Mais, alors, la majorité du Sénat ferait sienne la formule prêtée à André Laignel, selon laquelle la minorité a juridiquement tort du seul fait qu'elle est politiquement minoritaire. Et l'intolérance des « libéraux » apparaîtrait plus intraitable encore que le sectarisme dont le congrès socialiste de Valence leur a laissé le souvenir. Or telle n'est pas l'image que le président Poher semble vouloir donner de la Haute Assemblée, d'autant plus que son mode de désignation indirect — discutable du fait des inégalités de représentation qu'il entraîne — relève de la loi ordinaire. Ce qui signifie qu'un jour un gouvernement pourrait obtenir de la seule Assemblée nationale sa modification...

La question qui se pose donc, après le vote négatif du Sénat, est celle-ci : aurait-on trop vite proclamé, au vu du ralliement progressif de la gauche et sur la foi des sondages d'opinion, la réunion d'un *consensus national* autour des institutions ? Et aurait-on sous-estimé le choc en retour de l'opposition, à la suite d'une alternance mal acceptée par elle ?

La réponse à cette question fondamentale appartient au Parlement. A l'Assemblée nationale de faire le nécessaire pour amender le projet présidentiel afin qu'il concilie démocratie directe et état de droit. Au Sénat, en deuxième lecture, de dépasser son erreur juridique initiale et de situer le débat à son véritable niveau, afin d'user de son pouvoir discrétionnaire, en matière de révision, pour que le peuple se prononce constitutionnellement. Aux deux Assemblées de voter, par conséquent, le même texte.

La convergence, indispensable, entre les deux Assemblées suppose que, au-delà des torts réciproques de la majorité et de l'opposition, soient surmontées des haines d'un autre âge. Sinon il n'est pas d'autre issue qu'une crise grave des institutions. Donnant raison, à titre posthume, au général de Gaulle d'avoir contourné en 1962, par le recours à l'article 11, l'obstruction déjà prévisible du Sénat, cette crise opposerait à nouveau, dans l'histoire de la République, l'exécutif à la Haute Assemblée. Au moindre mal, elle mettrait une fois de plus en question la légitimité de celle-ci. Au pis, elle conduirait à une déstabilisation généralisée des institutions.

On veut croire que, en visant l'actuel titulaire de la présidence de la République, la majorité de l'opposition, qui se réclame des origines de la Ve République, ne prendra pas le risque d'en saper l'édifice. Avant d'assumer une telle responsabilité, dans un contexte de crise économique qui favorise le réveil de l'extrême droite, elle devrait, en tout cas, se rappeler que la pérennité du régime repose sur le respect de l'autorité de son président, et méditer cette phrase de Georges Pompidou : *« Le fascisme n'est pas si improbable, il est même, je crois, plus près de nous que le totalitarisme communiste. A nous de savoir si nous sommes prêts, pour l'éviter, à résister aux utopies et aux démons de la destruction »* (2).

(*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

(1) Une troisième sorte de référendum, concernant toute « *cession, échange ou adjonction de territoire* », prévue à l'article 53, alinéa 3 de la Constitution, n'interfère pas avec les deux premières, dans la mesure où elle est limitée aux populations concernées.

(2) *Le Nœud gordien*, Plon, 1974, p. 205.

Soustraire les libertés au jeu de l'alternance

par PIERRE FAUCHON (*)

LA démocratie est une chose : le pouvoir du plus grand nombre. Les libertés en sont une autre : la marge d'autonomie que la collectivité reconnaît, ou même garantit, à chaque individu.

Il est vrai, historiquement et « en gros », que le développement des libertés est allé de pair avec celui de la démocratie. Il n'en demeure pas moins que le pouvoir du plus grand nombre peut être oppressif, d'autant plus aisément qu'il se tient pour seul légitime.

Il ne faut pas oublier que c'est le petit nombre, ce sont les personnes, les isolés, les minorités, qui ont, le plus souvent, besoin de voir reconnues et garanties leurs libertés. Voilà qui incite à ne pas confier aveuglément celles-ci à la procédure référendaire, expression la plus directe de la démocratie, sans doute, mais, aussi, la plus sommaire.

Pour des raisons techniques, d'abord. Procédant par « oui » ou « non », le référendum est, surtout, capable d'apporter des réponses claires, irréfutables et, en principe, définitives à des questions simples. Il y a beau temps, cependant, que les libertés ne posent plus de telles questions et que nul ne les conteste dans leur principe, du moins ouvertement. Le problème n'est pas de les proclamer, mais de les aménager, d'en organiser et d'en garantir l'exercice, comme c'est le cas, aujourd'hui, pour la liberté d'enseignement ou celle de la presse.

Organiser, garantir : il s'agit de mettre en place des dispositifs législatifs nécessairement délicats et complexes, révisables en fonction des circonstances. On voit immédiatement que le référendum y convient mal, sauf à le faire précéder d'une élaboration parlementaire qui le viderait, dans une large mesure, de sa raison d'être, et n'est donc pas envisagée.

Le texte soumis à référendum sera donc un ensemble de dispositions arrêtées par le seul président de la République, dans le secret de ses conseils. Pour ce qui est du rôle joué par la nécessaire proposition du gouvernement ou des deux Assemblées, on sait assez — et les faits viennent encore de le démontrer — que cette sécurité n'en est pas une.

Comment le suffrage populaire pourrait-il apprécier la complexité d'un texte, les implications concrètes de chacun de ses articles, leur impact véritable sur les libertés, impact qui sera quelquefois contradictoire d'un article à l'autre. On le voit par le défunt projet sur l'enseignement, dont certaines dispositions confirmaient l'exercice de cette liberté tandis que d'autres le menaçaient.

Dès lors, la réponse a beaucoup de chances d'être dictée par des considérations politiques, qui renforceront le caractère plébiscitaire du référendum, mais obscurciront fâcheusement sa signification quant aux libertés, précisément. Le tout pour aboutir à un texte auquel il suffira d'avoir été « approuvé » par 51 % des votants, avec 30 % ou davantage d'abstentions, pour revêtir le caractère sacré de la volonté populaire. Il faut beaucoup d'optimisme pour voir un progrès dans cette apogée de vote bloqué.

Le danger politique s'enracine ainsi dans l'inadéquation technique. Il se situe à plusieurs niveaux : il y a d'abord ce danger trop évident de déformation plébiscitaire et, ensuite, le risque de faire adopter par référendum un texte contraire à la Constitution.

Ces dangers pourraient, sans doute, être écartés ou réduits par divers amendements, du type de ceux auxquels les sénateurs avaient pensé tout d'abord : ne pas réserver au seul président, mais étendre par exemple à la majorité de l'une ou l'autre des deux Assemblées la capacité d'initiative référendaire, ce qui, par un jeu de dissuasion réciproque, limiterait probablement les abus. Il serait encore plus sûr de confier au Conseil constitutionnel le soin d'organiser la consultation après avoir défini la question et vérifié la conformité avec la Constitution. Le CDS en a fait la proposition dès 1977.

Otages

Mais de telles précautions ne corrigeraient pas bien le vice fondamental du système proposé, qui revient à faire d'une majorité de rencontre (laquelle, compte tenu des circonstances et des abstentions, peut n'être qu'une minorité) le maître absolu de ce qui touche le plus au cœur de chaque citoyen : ses libertés.

Il suffit d'énumérer quelques questions à l'ordre du jour pour imaginer avec inquiétude la situation qu'aurait pu créer, en 1981, à l'époque de l' « état de grâce », un référendum sur l'école, sur les nationalisations ou sur la presse, ou, encore, celle que pourrait créer, demain, après un changement de majorité, un référendum sur le droit de grève...

Sans doute, ce qu'un référendum peut faire, un autre peut le défaire, mais, outre que le maniement du référendum est toujours difficile, serions-nous plus rassurés de savoir que nos libertés sont livrées aux aléas de l'alternance ? Les libertés, c'est justement le bien commun, le noyau du consensus national, ce qu'il faut soustraire au jeu de l'alternance, aux querelles politiques.

Ici encore, il faut beaucoup d'optimisme, et même un peu d'aveuglement, pour croire que le président de la République retrouvera, en la circonstance, le rôle d' « arbitre » qu'il a perdu depuis bien longtemps, comme pour affirmer que le peuple pourra, ainsi, se faire entendre « *par-delà les manœuvres et les calculs des appareils* » (Association pour le référendum sur les libertés publiques).

Le réalisme oblige à voir que nous risquons surtout d'alimenter la dramatisation de notre vie publique avec les libertés, qui sont, précisément, ce qu'il faut mettre à l'abri de cette dramatisation. Parce qu'elle est l'affaire de tous, et plus encore de ceux qui ne sont pas au pouvoir, l'organisation des libertés relève d'une procédure pluraliste, où chaque famille peut se faire entendre, hors de la pression — rarement désintéressée — du pouvoir exécutif. Le Parlement, légiférant sous le contrôle du Conseil constitutionnel, offre seul cette possibilité, en même temps qu'il répond infiniment mieux aux impératifs techniques évoqués plus haut.

On comprend, dès lors, que le Sénat, gardien traditionnel de nos libertés, ne veuille pas se départir du peu de pouvoir dont il dispose dans ce domaine et, moins encore, le soustraire au contrôle du Conseil constitutionnel. Il faudrait bien plutôt, ici, augmenter les pouvoirs du Sénat, comme l'a suggéré le précédent chef de l'Etat, en étendant aux libertés le domaine des lois dont l'adoption nécessite l'accord des deux Assemblées.

L'extension du référendum n'est pas nécessairement mauvaise en soi, et l'on peut la souhaiter pour diverses circonstances et dans des conditions mieux définies, mais pas pour les libertés. La meilleure façon pour un pouvoir exécutif d'étendre l'espace des libertés, c'est de ne pas demander qu'on les lui confie. En otages.

(*) Vice-président du conseil général du Loir-et-Cher, secrétaire général adjoint du CDS.

CORRESPONDANCE

La Constitution et les « experts »

Deux des juristes cités par M. Pasqua à l'appui de ses thèses, et dont nous estimions que, « si compétents qu'ils soient dans leur spécialité », ils ne font pas autorité en matière de droit constitutionnel, (le Monde *du 9 août*), *nous ont adressé les mises au point suivantes.*

M. Patrick Juillard, professeur de droit public à l'université Paris-I, dont nous disions qu'il était un spécialiste de droit international public, nous précise :

Je ne puis admettre le jugement de valeur qu'exprime, en ce qui me concerne, l'article de votre collaborateur Bertrand Le Gendre.

Je souhaite souligner que, d'une manière générale, tout professeur de droit public est un spécialiste de droit constitutionnel par la force du concours d'agrégation, et que, d'une manière particulière, l'information de votre collaborateur en ce qui me concerne doit être rectifiée. A cette fin, je renvoie à mes travaux personnels, consacrés pour l'essentiel au droit constitutionnel, français et étranger, d'une part, et au droit international économique, d'autre part, pour vous convaincre que la présentation faite de mon domaine d'activités est erronée. Est-il besoin d'ajouter que je suis sûr, en ce qui me concerne, que la bonne foi de M. Le Gendre aura été surprise au cours d'une enquête trop rapide, menée auprès de sources peu familières des spécialités universitaires en matière juridique ?

Le droit constitutionnel est le bien commun de tous les citoyens, spécialistes ou non spécialistes. Les arguments se jugent au trébuchet de leurs mérites, non à celui de la notoriété ou de la célébrité de qui les énonce : c'est pourquoi je n'ai trouvé ni incongru ni saugrenu que M. Le Gendre opinât sur des questions aussi délicates que l'interprétation ou l'application des articles 11 et 92. Il est vrai qu'ainsi l'autorité de votre collaborateur s'oppose à l'autorité du professeur Drago. Expert contre expert ? Dans ce cas, « *à chacun ses experts* ».

M. Dimitri-Georges Lavroff, professeur de droit public, président de l'université Bordeaux-I, dont nous indiquions qu'il s'était surtout intéressé dans sa carrière aux constitutions africaines, nous écrit :

Ce jugement péremptoire porte gravement atteinte à mon honneur de professeur de droit public et à la mission que j'assume depuis 1961, date de ma réussite au concours d'agrégation, section de droit public et sciences politiques. En effet, depuis cette date, j'ai assuré à Dakar d'abord, où j'occupais la chaire de droit constitutionnel, et à Bordeaux, où je suis professeur titulaire depuis 1965 (année de mes trente ans), les enseignements de droit constitutionnel en licence et/ou en doctorat. Cette année même, j'ai donné le cours de droit constitutionnel en DEA de droit public et continuerai la prochaine année universitaire dans une université qui a eu l'honneur d'avoir des professeurs de droit constitutionnel tels que L. Duguit, Bonnard et M. Duverger, qui fut mon maître.

Je veux bien croire que le fait d'enseigner une matière pendant vingt-trois ans ne garantisse pas l'« *autorité* » dont B. Le Gendre se veut le juge. J'ajouterai que, en dehors d'articles publiés à la *Revue du droit public*, notamment et dans de nombreuses revues étrangères portant sur du droit constitutionnel français, je suis l'auteur d'un manuel dans la collection des « Précis » Dalloz, intitulé *le Système politique français : la Ve République*, qui a connu un certain succès puisqu'il a fait l'objet de trois éditions en huit ans, dont la dernière en 1982.

Il vous sera peut-être utile de savoir que je suis vice-président de l'Association française des constitutionnalistes. Pour m'en tenir aux années récentes, je dois également vous dire que j'ai fait le rapport introductif au colloque sur l'alternance qui s'est tenu en 1982 à l'Assemblée nationale, et que les deux intervenant étaient M. Joxe et M. Fourcade. Est-il nécessaire de vous dire que je suis expert, pour les questions constitutionnelles françaises, de la société Constitution Consultants, 240 Park Avenue, New-York, qui rassemble des experts, en tout petit nombre pour chaque pays, appelés à donner des consultations sur le système constitutionnel dans lequel ils sont spécialisés ?

Jeu

Un président de la République — premier des Français — et son gouvernement, qui sortent du réfrigérateur la querelle scolaire et essaient de l'y remettre lorsqu'elle leur brûle les doigts ; un président du Sénat — second des Français — qui propose au premier un référendum contraire à la Constitution ; un président de la République qui propose, alors, un autre référendum que l'opposition ne veut pas accepter car il augmenterait les pouvoirs du président ; un Parti communiste qui fuit le navire ; une extrême droite qui guette sa proie ; une opposition qui demande au président de dissoudre l'Assemblée nationale et de se suicider électoralement. L'un propose à l'autre ce qu'il ne peut accepter et lui propose, alors, ce qu'il va obligatoirement refuser. Ces gens-là jouent avec mon pays, avec la France.

MICHEL SALLIOT
(Paris.)

Ras-le-bol !

La gauche a fait ceci, la droite a exigé cela. Pour le référendum contre le référendum. Ras-le-bol ! Que de talents gaspillés, que d'énergies dépensées en pure perte, au moment où la France a plus que jamais besoin de tous ses citoyens pour faire face à une crise et à une guerre économique qui laissent au pavé des dizaines, des centaines de milliers de victimes, vivant en dessous du seuil de pauvreté, ne peuvent plus se loger ni se nourrir correctement ! (...) Décidément, notre président et son gouvernement ont le génie des querelles d'un autre âge.

JEAN MARQUISET
(Truchtersheim.)

Collégiens

Le débat des 7 et 8 août, au Sénat, sur le projet présidentiel de référendum est indigne de cette assemblée et ne peut contribuer dans l'opinion à rehausser l'image de la classe politique. Ceux qui se présentent comme les sages de la République se sont comportés comme des collégiens frondeurs.

On retiendra, au moins, des citations dont se sont bombardés les adversaires que, dans un camp comme dans l'autre, il s'est trouvé, à un moment quelconque, des partisans d'une nécessaire extension à de nouveaux domaines de la procédure référendaire prévue par la Constitution : seule, aura fait défaut la synchronisation de leurs convictions ; on peut donc les renvoyer dos à dos, sans gagnants ni perdants. Il faut bien admettre aussi, que par ses propos antérieurs d'ancien opposant, l'actuel chef de l'Etat avait fourni d'avance à ses adversaires, les opposants d'aujourd'hui, les points forts de leur argumentation.

GEORGES HACHON
(Camélas).

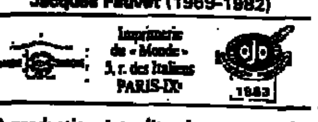
Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4287-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 800 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

LE PROJET D'UNION ENTRE RABAT ET TRIPOLI

Réserve et scepticisme à Tunis

De notre correspondant

Tunis. – La Tunisie a accueilli avec réserve et scepticisme l'annonce de l'« *union d'État* » entre le Maroc et la Libye, dont elle a été informée mardi 14 août par le colonel Kadhafi et M. Redha Ghedira, conseiller du roi Hassan II. Pour cette mission, le « *guide de la révolution libyenne* » et l'émissaire marocain, qui arrivaient d'Alger, ont fait une escale de quelque trois heures à Tunis, au cours de laquelle ils se sont entretenus avec le premier ministre, M. Mohamed Mzali et plusieurs membres du gouvernement. Le président Bourguiba, qui séjourne comme chaque été à cette époque à Monastir, dans le Sahel côtier, n'a, semble-t-il, pas jugé utile de les recevoir, ainsi que, croit-on savoir, ils en avaient manifesté le désir.

Les deux visiteurs ont-ils proposé à la Tunisie de se joindre à l'accord d'Oujda, ainsi que l'a laissé entendre à la presse le représentant du roi Hassan II ? Les dirigeants tunisiens se sont refusés à le confirmer et s'en tiennent pour le moment à un mutisme absolu, tant en ce qui concerne leurs entretiens avec MM. Kadhafi et Guédira qu'à l'égard de l'union proclamée entre Rabat et Tripoli.

Malgré ce silence, l'embarras des Tunisiens est évident. D'abord, peuvent-ils véritablement prendre au sérieux ce « *mariage* » quelque peu contre nature entre le pouvoir populaire de la Jamahiriya libyenne et le royaume chérifien ? Et puis, les séquelles de l'accord tuniso-libyen mort-né – de « *fusion* », il est vrai – de Djerba en janvier 1974 pèsent encore trop souvent sur leurs relations avec le régime du colonel Kadhafi – qui, apparemment, n'y a jamais définitivement renoncé, – pour qu'ils ne doutent pas de la fragilité de ce genre d'expérience, avec tous les dangers qu'elle recèle.

Un axe anti-algérien ?

D'autre part, au-delà de l'acharnement du colonel Kadhafi à poursuivre son rêve unitaire, l'accord d'Oujda apparaît à nombre d'observateurs comme étant l'aboutissement d'une convergence d'intérêts contre l'Algérie. Alger s'opposait, en effet, depuis plusieurs mois, à la demande d'adhésion de la Libye au « traité de fraternité et de concorde » conclu, en mars 1983, avec la Tunisie et auquel s'est jointe par la suite la Mauritanie. Alger posait comme préalable à son adhésion le règlement du contentieux frontalier algéro-libyen, qu'apparemment Tripoli ne souhaite pas aborder. Impatient de faire son entrée effective dans le giron maghrébin afin de rompre un isolement qui le préoccupe de plus en plus, le dirigeant libyen a donc choisi une voie détournée. Pour le Maroc, cette « *union d'Etat* » a l'avantage d'escamoter le problème du Sahara occidental, qu'il considère comme faisant partie intégrante de son territoire, et à amener la Libye à cette reconnaissance.

Or les Tunisiens sont trop soucieux de préserver les excellents rapports de bon voisinage et de coopération qu'ils entretiennent avec l'Algérie depuis l'arrivée au pouvoir du président Chadli Bendjedid pour s'associer, de quelque façon que ce soit à un axe anti-algérien, même si celui-ci n'ose pas dire son nom. En outre, la Tunisie demeure fermement attachée au traité de fraternité et de concorde l'alliant à l'Algérie et à la Mauritanie, dont l'une des clauses prévoit que les signataires s'engagent « *à n'adhérer à aucune alliance ou coalition de caractère politique ou militaire avec une ou plusieurs puissances* » qui serait dirigée contre l'un d'entre eux. Ce traité demeurait d'ailleurs ouvert aux autres pays de la région, et il constituait pour ses promoteurs tunisiens et algériens le meilleur cadre pour préparer l'avènement du Maghreb uni... objectif auquel se réfère également l'accord marocolibyen.

Malgré la prudence qu'elle affiche et sa volonté de ne rien entreprendre qui puisse heurter les Algériens, prise en quelque sorte entre le marteau et l'enclume, la Tunisie tient aussi à conserver ses bons rapports avec le Maroc et à éviter de nouveaux malentendus avec la difficile Libye. Aussi est-il à présumer qu'elle ne fermera pas la porte à d'éventuelles discussions relatives à l'édification maghrébine, à condition toutefois que celles-ci se déroulent « *à cinq* », c'est-à-dire avec le Maroc et la Libye, mais aussi avec l'Algérie et la Mauritanie. Apparemment, ce n'est pas pour l'immédiat, et l'horizon maghrébin paraît encore très obscurci.

MICHEL DEURÉ.

Les six précédents « mariages manqués » de la Libye

27 DÉCEMBRE 1969. – Libye-Soudan-Egypte : signature de la « charte de Tripoli » prévoyant la création d'une « fédération souple » entre les trois pays. Le 27 novembre 1970, deux semaines après l'arrivée au pouvoir à Damas du général Assad, la Syrie se joint à eux. L'union ne prend jamais forme.

17 AVRIL 1971. – Libye-Egypte-Syrie : trois des quatre signataires de la charte de Tripoli décident de créer une union des républiques arabes. L'union reste purement théorique.

2 AOUT 1972. – Libye-Egypte : MM. Kadhafi et Sadate décident l'union totale entre les deux pays, deux semaines après l'expulsion des conseillers soviétiques d'Egypte. Le 29 août 1973, l'union « par étapes » et sans délais précis est proclamée. L'attitude adoptée par le président Sadate après la guerre d'octobre 1973 provoque la rupture des relations entre les deux pays (1er décembre 1973).

12 JANVIER 1974. – Libye-Tunisie : à Djerba, le colonel Kadhafi et M. Bourguiba annoncent la fusion entre leurs deux pays. Deux jours plus tard, le président tunisien démet de ses fonctions son ministre des affaires étrangères, M. Masmoudi, considéré comme le principal artisan de cette union, et abandonne le projet.

1er SEPTEMBRE 1980. – Libye-Syrie : le colonel Kadhafi annonce qu'il a demandé au Congrès général du peuple (Parlement) d'appuyer une fusion entre la Libye et la Syrie, et le président Assad lui répond que son appel « a aussitôt trouvé un écho parmi les masses syriennes ».

Mais lors d'une visite du président syrien à Tripoli en décembre, celui-ci refuse que l'union entre les deux pays soit gérée par des comités et des congrès populaires. le projet n'a pas de suite.

6 JANVIER 1981 : annonce par Tripoli d'un projet de « fusion » Libye-Tchad. Il ne s'agit pas, selon le Tchad, d'une union politique. En septembre 1981, Tripoli renouvelle sa proposition qui est rejetée par M. Goukouni Oueddeï alors au pouvoir à N'Djamena.

L'accord surprise

(Suite de la première page.)

Le Tchad n'est pas non plus, à proprement parler, un pays arabe – bien qu'il compte, au nord, des populations arabisées, et en tout cas islamisées, – mais cela n'a pas embarrassé le colonel Kadhafi. A défaut d'« union » ou de « fusion » avec N'Djamena, la Libye, à tout le moins, a annexé *de facto* la bande d'Aouzou (environ 100 000 kilomètres carrés du Nord tchadien) et occupe militairement le reste du Tchad septentrional.

Bref, à l'exception notable de l'Algérie – qui a toutefois un contentieux frontalier au Sahara avec Tripoli, – tous les voisins de la Libye, plus des Etats moins proches comme la Syrie, ont dû plus ou moins composer avec l'unitarisme ou l'expansionnisme du colonel Kadhafi.

Rien ne permet d'avancer que l'accord d'Oujda sera plus durable que ceux de Tripoli (fédération égypto-soudano-libyenne), de Djerba (fusion tuniso-libyenne) ou d'ailleurs. Il est au reste prévu que l'« *union d'Etats* » maroco-libyenne n'entrera dans les faits qu'après avoir été « *approuvée par les deux peuples* ». Cela permet de voir venir, surtout du côté marocain.

Alger et le « lion sahraoui »

Il se pourrait, néanmoins, que l'accord entre la Jamahirya et le royaume chérifien ait quelque durée sur le plan diplomatique, du moins tant que la neutralité marocaine dans l'affaire tchadienne équilibrera l'abandon par Tripoli de la cause de l'indépendance sahraouie. Beaucoup de choses, en fait, vont dépendre de la réaction algérienne qui, comme d'habitude, sera lente. En attendant, un communiqué de la « *République arabe sahraouie démocratique* », diffusé mardi 14 août à Alger, a dénoncé « *la prétendue réunion maghrébine d'Oujda* », qui est « *mort-née parce qu'elle avait pour objet la vente de la peau d'un lion sahraoui indomptable, qu'on ne réussira jamais à tuer* ».

Pour le moment, Hassan II et le colonel Kadhafi peuvent dire au président Chadli Bendjedid qu'il n'avait qu'à se joindre à la réunion d'Oujda (*le Monde* des 14 et 15 août). Les absents ont toujours tort... Le colonel Kadhafi aura sans doute eu beau jeu aussi de rétorquer aux probables reproches d'Alger – où il a fait escale lundi – qu'il n'aurait peut-être pas eu à faire cause commune avec la « *monarchie décadente* » de Rabat, si Alger n'avait pas mis son veto à la demande d'adhésion libyenne au « traité de fraternité et de concorde » algéro-tuniso-mauritanien de mars 1983.

Quant à la Mauritanie, le plus faible des Etats maghrébins, elle ne peut que s'inquiéter de ce nouveau remue-ménage qui *a priori* ne lui est guère favorable. Le chef de la diplomatie de Nouakchott, M. Ahmed Ould Minnih, est d'ailleurs accouru à Alger, dès mardi 14 août, aussitôt après le passage du numéro un libyen, et il s'est entretenu avec le président algérien.

Dans ces rivalités régionales, on peut se demander finalement quelle est la part qui revient encore au projet unitaire arabe, même limité à l'unité des seuls cinq Etats du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) auquel se réfère l'accord d'Oujda. Celui-ci est en effet présenté par les signataires comme « *une contribution essentielle à l'édification du Maghreb arabe* » et « *une étape historique dans la voie de la réalisation de l'unité de la nation arabe* ».

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Kenya

Les autorités s'efforcent de minimiser l'ampleur de la disette

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – « *Pas de panique, il y aura à manger pour tout le monde* » : tel est, en bref, le discours que les dirigeants kényans tiennent en public alors que le pays est aux prises avec une sécheresse peu commune, que les produits alimentaires de base comme le maïs et les haricots commencent à manquer et qu'il a fallu – tardivement – solliciter l'aide de la communauté internationale. Cet optimisme de commande traduit l'embarras des autorités locales, comme si la faim était une maladie honteuse sur laquelle on évite d'attirer l'attention, comme si elles avaient quelque chose à se reprocher dans la conduite des opérations.

Imprévoyance ? On tablait, en haut lieu, sur les réserves stratégiques de maïs et de haricots pour « *faire la soudure* » avec la prochaine récolte. Le gouvernement avouait même avoir autorisé, à la fin de l'an dernier, pour améliorer ses disponibilités en devises, l'exportation de denrées alimentaires, notamment vers le Zimbabwe. Au mois d'avril, le vice-ministre de l'agriculture évoquait encore la possibilité de continuer ces ventes à l'étranger...

Déjà, en 1983, à cause d'une médiocre pluviosité, la récolte de maïs n'avait pas dépassé 1,9 million de tonnes, alors que la consommation totale est d'environ 2,3 millions. Cette année, les experts ne s'attendent pas à beaucoup plus de 1 million de tonnes. Il faudra donc compléter les approvisionnements sur les marchés extérieurs, peut-être jusqu'à la fin de l'an prochain. Le gouvernement s'est ainsi engagé sur un programme d'importations de 60 000 tonnes de céréales par mois. Il vient, en outre, d'interdire toute exportation de maïs et de déposer un projet de loi qui en réglemente le commerce.

Les responsables locaux assurent que le pays a les moyens de faire face à cette dépense extraordinaire mais ne cachent pas pour autant que la reprise économique, en cours, pâtira de ce « redéploiement » forcé des ressources en devises. Le Kenya doit, d'abord, compter sur ses propres forces pour relever ce défi, même si les Etats-Unis lui ont déjà offert 27 000 tonnes de maïs, 2 700 tonnes de haricots et 1 800 tonnes de lait en poudre. N'a-t-on pas créé un Fonds national de lutte contre la famine ?

Dépister les affameurs

Financer cette opération est une chose, s'assurer de son succès sur le terrain en est une autre tout aussi malaisée. Pour transporter 60000 tonnes de céréales par mois, de Mombasa, le port de débarquement, jusque sur les lieux de consommation, il faudrait une flotte de cinq cents camions, ce qui obligera peut-être à faire appel à l'armée. En outre, les minoteries n'ont pas la capacité de transformer en farine de tels tonnages de maïs brut. Reste enfin à déterminer la part qui doit être distribuée gratuitement aux plus démunis et celle qui peut être vendue à travers le réseau des boutiques. Il semble que ce soit la région centre-est du pays – Machakos, Meru, Marsabit – qui souffre le plus de la sécheresse. A Laisamis, en pays Samburu, on signale déjà quelques morts dues à la famine parmi les éléments les plus fragiles de la population, les personnes âgées notamment. « *Il faut empêcher que les enfants n'en arrivent au stade du marasme alimentaire,* note un médecin, *car, à partir de là, on en perd la moitié.* » Les boutiques rurales manquent de maïs. Des trafiquants s'emploient à aggraver la pénurie pour faire monter les cours. Soucieux de dépister ces « affameurs », le gouvernement complique, lui aussi, la tâche des détaillants.

Avant qu'il ne soit trop tard, beaucoup d'éleveurs tentent de se débarrasser d'une partie de leur troupeau. Hélas ! l'abattoir d'Athi-River, qui reçoit maintenant plus d'un millier de têtes par jour, tourne à pleine capacité, les propriétaires de grands « ranches » expédient leurs bœufs vers l'Arabie Saoudite, via Mombasa. Les Boran et les Gabbra prennent le chemin des hauts plateaux éthiopiens, tandis que les pasteurs masaïs nomadisent un peu partout à l'intérieur du pays, à l'écoute de la moindre rumeur qui leur parle de pluies.

JACQUES DE BARRIN.

Maroc

Vingt-six détenus politiques font la grève de la faim depuis le 4 juillet

Vingt-six des trente-huit jeunes gens arrêtés en janvier à Marrakech – après les troubles – et condamnés en mai par le tribunal de cette ville à des peines allant de un à quinze ans de détention, observent, depuis le 4 juillet, une grève de la faim. C'est ce qu'ont affirmé des parents de ces détenus politiques, de passage à Paris ; ils les ont vus récemment et les ont tous trouvés dans un état d'extrême faiblesse.

Selon ces sources, les vingt-six grévistes, après avoir été répartis fin juillet dans trois pénitenciers (Marrakech, Safi et Essaouira) ont de nouveau été regroupés, sous surveillance policière, le 3 août, à l'hôpital de Marrakech. Les détenus, qui reconnaissent la plupart appartenir à l'opposition marxisante, nient en revanche avoir fait partie du mouvement clandestin Ilal Aman (En avant) ou avoir participé aux émeutes de janvier.

Leur grève de la faim a été déclenchée pour obtenir que le temps de visite des familles – dix minutes par semaine – soit allongé et que les détenus étudiants puissent préparer leurs examens en prison. Parmi les grévistes se trouve M. Ibrahim El Ansari, né en 1958, jeune auteur arabophone ayant publié de la « poésie engagée » au Liban, en Syrie et au Maroc. A Paris, les Editions Rupture ont traduit en français son poème *Pour Laâbi*. Abdellatif Laâbi est un poète marocain marxisant, longtemps emprisonné et actuellement interdit de sortie de son pays.

Le seul écho, au Maroc même, de la grève de la faim des vingt-six jeunes gens semble avoir été l'article d'une publication de l'opposition, *El Anoual*, en date du 19 juillet.

J.-P. P.-H.

● *Acquittement de six Bahaïs en appel.* - Six adeptes féminins de la religion bahaïe condamnés en première instance à des peines de deux à trois ans de prison sous l'accusation d'avoir tenté de convertir des musulmans marocains ont été acquittés, lundi 13 août, par la cour d'appel de Casablanca. Dix autres bahaïs, des hommes, condamnés pour les mêmes raisons de trois à cinq ans de prison en février par des tribunaux de Casablanca et de Mohammedia, ont vu dans le même temps leurs peines ramenées à dix mois de détention. *(Reuter.)*

LE DÉMINAGE DE LA MER ROUGE

Les dragueurs de mines français et britanniques sont arrivés sur leur théâtre d'opérations

Les premiers bâtiments envoyés par les Occidentaux pour déminer la mer Rouge sont arrivés mardi 14 août en Egypte, et devaient se trouver dès ce mercredi matin sur leur théâtre d'opérations.

La direction du port de Port-Saïd, à l'entrée nord du canal de Suez, a annoncé l'arrivée mardi après-midi de deux chasseurs de mines français, suivis de quatre britanniques. Ces six navires devaient traverser le canal de Suez dans la nuit et parvenir à pied d'œuvre ce mercredi matin. L'ambassadeur des Etats-Unis au Caire a déclaré mardi que les quatre hélicoptères de déminage envoyés par Washington arriveraient en Egypte « *dans les deux jours* ».

Deux chasseurs de mines français sont encore attendus dans une dizaine de jours en mer Rouge.

A Washington, le département d'Etat a annoncé que les Etats-Unis avaient envoyé en Arabie Saoudite trois hélicoptères pouvant être utilisés dans des opérations de déminage. A Londres, le ministère de la défense a indiqué que seize artificiers plongeurs avaient quitté la Grande-Bretagne pour l'Egypte mardi.

Des informations contradictoires continuent à circuler sur l'avancement des recherches. A Londres, les services de renseignements maritimes des Lloyd's ont déclaré mardi que trois mines flottantes avaient été localisées en mer Rouge. Affirmant se fonder sur des informations du gouvernement britannique, les Lloyd's ont cité des coordonnées précises : au large du Nord-Yémen, au large du Soudan, et entre le Soudan et l'Arabie Saoudite. Les assureurs ne précisaient pas par qui les engins avaient été repérés.

Pour sa part, l'ambassadeur américain au Caire, M. Nicholas Veliotes, a formellement démenti mardi que des mines aient été trouvées en mer Rouge, où opèrent quinze artificiers américains et un navire spécialisé, le *Harkness*, aux côtés de six dragueurs de mines égyptiens. Le *Harkness* a repéré « *un grand nombre d'objets suspects* » mais n'a jusqu'à présent aucune preuve de la présence de mines, a précisé le Pentagone.

Le président égyptien Hosni Moubarak avait également démenti la veille que des échantillons d'explosifs avaient été repêchés par l'Egypte dans le golfe de Suez. Sur le plan diplomatique, l'Italie continuait mardi à réserver sa réponse à la demande égyptienne d'assistance. – *(AFP.)*

NDLR : C'est par erreur que nous avons titré dans notre première édition du 15 août : « Six mines repêchées en mer Rouge ».

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● LA GUÉRILLA DE L'UNITA. – Le mouvement rebelle de M. Savimbi a annoncé, mardi 14 août à Lisbonne, avoir tué cent soixante-douze soldats gouvernementaux ainsi que vingt-deux soldats cubains au cours de combats entre les 5 et 10 août. L'UNITA affirme également avoir capturé, pendant la même période, sept étrangers (quatre Espagnols, deux Portugais et un ressortissant de Sao-Tomé). – *(AP.)*

Chine

● PROTESTATION. – Dans un communiqué, le gouvernement chinois a accusé mardi 14 août les autorités sud-coréennes d'avoir « *cédé à la pression des autorités de Taïwan* » en relâchant les six pirates de l'air qui avaient détourné vers Séoul au mois de mai 1983 un avion de lignes intérieures chinoises et de leur avoir ainsi « *permis d'échapper à la loi* ». Les pirates, dont Pékin avait initialement demandé l'extradition, ont été « expulsés » lundi vers Taipeh (*Le Monde* du 15 août). – *(AFP, UPI.)*

● EXÉCUTION DE DEUX DIRIGEANTS D'UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE. – Le quotidien de la province du Hubei, dans le centre de la Chine, a annoncé le mardi 14 août l'exécution de deux hommes, qui avaient relancé l'activité d'une société secrète, « Le groupe de l'Empereur », interdite en 1953 par le gouvernement communiste. Les deux hommes avaient dirigé la section provinciale de la société lors de son existence légale et lui avaient redonné vie en 1980, recrutant des centaines de membres. Ils ont été jugés et exécutés le 17 juillet. – *(Reuter.)*

Egypte

● COOPÉRATION MILITAIRE AVEC ANKARA. – L'Egypte et la Turquie ont décidé de promouvoir une industrie militaire commune dans les domaines aéronautique, naval et des blindés, a annoncé, mardi 14 août, le ministre égyptien de la défense. Le maréchal Abdelhalim Abou Ghazala a fait cette déclaration à l'issue de la signature d'un accord de coopération militaire avec son homologue turc, le général Zeki Yavuzturk. Les deux pays pourraient coopérer pour la fabrication d'avions F-16 américains et Mirage-2 000 français. – *(AFP.)*

● LE PROBLÈME DE L'ENCLAVE DE TABA. – Le ministre des affaires étrangères, M. Esmat Abdelmeguid a annoncé mardi 14 août que l'Egypte acceptait une proposition américaine de négocier avec Israël, à Washington, du problème frontalier de Taba. La zone de Taba est un territoire d'un kilomètre carré située au Sinaï, et que revendiquent les deux pays. – *(AP.)*

Inde

● INCIDENTS DANS L'ORISSA. – Trois personnes au moins ont été tuées et quatre autres blessées le mardi 14 août, lors d'affrontements survenus entre la police et des manifestants dans l'Etat d'Orissa (côte est de l'Inde). Les incidents, au cours desquels les policiers ont ouvert le feu dans plusieurs localités, ont eu lieu à l'occasion d'une grève générale de vingt-quatre heures organisée par les partis d'opposition pour demander la démission du gouvernement de l'Etat, contrôlé par le parti du premier ministre, Mme Gandhi. – *(AFP.)*

Iran

● CINQ MINISTRES RÉCUSÉS PAR LES DÉPUTÉS. – Le Parlement iranien a refusé mardi 14 août d'accorder sa confiance à cinq ministres du gouvernement de M. Mir Hossein Moussavi, dont le ministre de la défense, qui perdent ainsi leur portefeuille. Sur les vingt ministres qui sollicitaient la confiance du nouveau Parlement, les cinq qui ne l'ont pas obtenue sont le ministre de la défense, le colonel Mohamed Salimi, le ministre de l'éducation, M. Ali Akbar Parvarech, le ministre de la santé, M. Hadi Manafi, celui de l'industrie et des mines, M. Mostafa Hachemi, et le ministre de la culture et de l'enseignement supérieur, M. Mohamed Ali Nadjafi. – *(AFP.)*

République Sud-Africaine

● LES GRÈVES DANS LES LYCÉES RÉSERVÉS AUX NOIRS. – Treize lycéens noirs ont été arrêtés, deux policiers et plusieurs élèves blessés, mardi 14 août, dans les quartiers noirs à la périphérie de Pretoria, à l'occasion d'affrontements entre lycéens en grève et policiers. Les lycéens veulent obtenir la mise en place de conseils d'élèves et la suppression des châtiments corporels. Pour les mêmes raisons, les élèves de quatre lycées noirs de la banlieue de Johannesbourg se sont également mis en grève. – *(AFP.)*

EUROPE

Espagne

La campagne contre les intérêts français touche l'ensemble du pays

De notre correspondant

Madrid. — La campagne des milieux proches de l'ETA contre les intérêts français en Espagne commence à déborder le Pays basque et la Navarre. Elle a atteint pour la première fois la capitale, où deux attentats contre des filiales d'entreprises françaises ont été commis le mardi 14 août. Peu avant 8 heures, la police a désamorcé une charge explosive qui avait été placée devant un des sièges de la Banque nationale de Paris. Par ailleurs, deux inconnus ont fait sauter une bombe vers midi dans une succursale de Renault à Madrid, après avoir, mitraillette au poing, obligé les employés à évacuer les lieux. La veille, une quarantaine de voitures particulières immatriculées en France avaient eu leurs pneus crevés dans les rues du centre de la ville.

A Barcelone, une autre succursale de Renault a été victime d'un attentat mardi dans la matinée, après que les employés eurent été évacués. A Grenade, deux bombes ont fait explosion vers 5 heures du matin devant le siège de concessionnaires de Citroën et Renault. La plupart de ces attentats ont déjà été revendiqués par les GRAPO (Groupes révolutionnaires antifascistes du 1er octobre), un petit groupe terroriste dont le démantèlement a été maintes fois annoncé, mais qui réapparaît de manière épisodique. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les GRAPO affirment agir pour « appuyer » l'ETA.

Les attentats contre des filiales d'entreprises françaises s'ajoutent à ceux commis contre des voitures de la même nationalité. Depuis les premières mesures prises contre les sympathisants de l'ETA au nord des Pyrénées, en mars, quelque quatre-vingt-cinq véhicules français (dont près de la moitié en juillet et août) ont été victimes en Espagne d'actes de violence, sans compter ceux qui ont eu leurs pneus crevés. Dans les milieux diplomatiques français à Madrid, on reconnaît qu'il est difficile de concevoir d'autres mesures de protection que celles qui sont prises actuellement par les autorités espagnoles, mais on s'inquiète de la lenteur des dédommagements promis.

En juin dernier, le gouvernement espagnol avait adopté, en effet, un décret-loi permettant une indemnisation rapide des propriétaires de véhicules utilitaires (camions et autocars) affectés. Son entrée en vigueur dépend toutefois d'un texte d'application qui n'a toujours pas été approuvé. Par ailleurs, le décret ne s'applique pas aux voitures particulières, bien que, au ministère de l'intérieur de Madrid, on affirme que cette lacune sera comblée en septembre, lorsque le Parlement examinera le décret pour le transformer en loi. Ce thème avait été abordé lors de la visite effectuée à Madrid, le 6 août, par le ministre français de l'intérieur, M. Joxe.

Tout porte à croire que la campagne antifrançaise se poursuivra jusqu'à ce que Paris se prononce sur la demande d'extradition formulée par Madrid à l'encontre de plusieurs membres présumés de l'ETA militaire. Les dirigeants de la coalition Herri Batasuna, proche de l'ETA, ont multiplié ces derniers jours les déclarations comminatoires, affirmant que, en cas de réponse positive de la France à la requête espagnole, *« les réactions du peuple basque pourraient être incontrôlables »*. On ne semble pas croire toutefois à Bilbao, dans les milieux proches des indépendantistes, que l'ETA pourrait franchir une nouvelle étape dans l'escalade, en mettant en danger la vie de ressortissants français.

THIERRY MALINIAK.

● *Attentat contre le consulat de France à Gijon.* — Le consulat de France à Gijon, dans les Asturies, a été la cible d'un attentat à la bombe mercredi matin. L'explosion s'est produite vers 4 heures. Elle a détruit toutes les vitres du bâtiment. Il n'y a pas eu de victime. — *(AFP.)*

Terrorisme et extradition

(Suite de la première page.)

Les clandestins basques affirment que leurs méthodes sont aussi légitimes que du temps de Franco, parce que rien n'a « vraiment » changé en Espagne depuis lors. Leurs affirmations ne résistent pas à l'examen des faits. Les socialistes, qui ont succédé aux centristes au gouvernement madrilène, peuvent difficilement passer pour des héritiers du franquisme. L'ETA elle-même peut mesurer la différence avec le passé, puisqu'elle dispose aujourd'hui d'un parti, Herri Batasuna, qui défend les positions séparatistes en toute légalité.

C'est pourquoi les partisans de l'indépendance en arrivent très vite à une deuxième série d'arguments. Ils disent : si la démocratie existe en Espagne, tant mieux pour les Espagnols. *« Mais cela ne nous concerne pas. »* Ils luttent pour l'indépendance de leur pays contre l'*« occupant étranger »*. Ils justifient leur combat en se référant au passé : jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle le Pays basque a été autonome grâce au système foral, ils prennent aussi exemple des luttes de libération nationale du tiers-monde pour affirmer que c'est dans un combat de même nature que leur peuple réalisera son destin national.

Mais ils veulent un État basque indépendant, en feignant d'oublier que celui-ci n'existait pas du temps des *fueros* (1), puisque la Vasconie et la Navarre étaient rattachées au royaume de Castille. Ils continuent de croire en la validité de la terreur, comme s'ils vivaient encore sous la dictature, alors que les nationalistes basques, dans leur majorité, considèrent le statut d'autonomie de 1979 comme un pas essentiel vers l'« autogouvernement ». Déjà, en ayant les trois quarts des attributions prévues, de la police locale à l'éducation — excepté l'Université, — les Basques peuvent estimer qu'ils sont désormais, dans plusieurs domaines, maîtres chez eux.

Les séparatistes prétendent en outre se battre au nom du peuple tout entier, alors qu'Herri Batasuna, leur parti, n'obtient régulièrement que 15 % des voix dans les consultations électorales. Ils se défendent contre cette objection par un sophisme révélateur : *« Le FLN non plus,* disent-ils, *n'était pas majoritaire au début de la guerre d'Algérie. »* Ils comparent donc la situation du Pays basque industrialisé, d'un niveau de vie longtemps supérieur à celui du reste de l'Espagne, avec celle qui prévalait dans l'Algérie colonisée, rurale et analphabète de 1954.

En fait, ils considèrent que si leurs compatriotes ne les suivent pas, pour la plupart, c'est *« par manque de conscience politique »* — une conscience qu'ils seraient seuls à posséder. Ils oublient volontiers qu'une grande partie de la population basque est d'un niveau culturel élevé et qu'elle exerce fréquemment sa *« conscience politique »*, notamment dans les urnes. De même, leurs raisonnements achoppent sur le fait que plus de 40 % de cette population est constituée de non-Basques, d'*« immigrés de l'intérieur »*.

En bons marxistes-léninistes, ils se présentent donc comme une avant-garde. A leur revendication indépendantiste, ils ajoutent une dialectique « anticapitaliste » et « anti-impérialiste » qui choisit ses modèles dans les régimes « socialistes » du tiers-monde. Ils défendent les *« travailleurs basques exploités »* contre la bourgeoisie locale *« complice »* de la bourgeoisie espagnole. Mais le socialisme qu'ils préconisent contredit les structures traditionnelles de leur pays, où les petits entrepreneurs et les petits propriétaires sont nombreux, à côté des capitaines d'industrie. Il heurte aussi la soif de liberté et d'indépendance qui a toujours caractérisé les Basques et cimenté leur nationalisme. Ce n'est pas un hasard si le PNV, qui représente les deux tiers de l'électorat « patriote », souhaite une société pluraliste et rejette la lutte armée. L'un ne va pas sans l'autre, dans l'Euskadi d'aujourd'hui.

Un ghetto psychologique

En revanche, c'est visiblement à une société totalitaire et répressive que conduirait un jour, si elle triomphait, la violence systématique de l'ETA. Neuf ans après la mort de Franco, les assassinats répétés de policiers montrent que l'ETA a suivi le trajet — classique — des organisations pour qui la fin justifie les moyens et qui prennent petit à petit les moyens pour la fin.

Le problème basque se réduit-il à un tel constat ? La mécanique folle des clandestins naît aussi d'une certaine forme de désespoir, et du ghetto psychologique où s'enferme une partie de la jeunesse, notamment à cause du chômage. On a souvent l'impression, en écoutant cette jeunesse, qu'elle fait des souffrances et des humiliations du passé le noyau même de son existence. Elle évolue dans un climat permanent de tragédie, où chaque coup porté contre l'un des siens réveille les pires souvenirs et la conduit aux extrémités. *« Il faut que le sang soit versé »*, nous disaient, il y a quelques années, des sympathisants de l'ETA, en parlant de leur guerre contre Madrid. Ils consentaient plus, dans leur langage, au rite sacrificiel qu'au raisonnement politique.

La France peut-elle extrader les militants arrêtés, dans ces conditions ? Le mot répugne ici non sans raison. Surtout lorsque le pays destinataire est cette Espagne que l'opinion française, consciemment ou non, n'a pas encore tout à fait lavée de ses anciens péchés. Les organisations de défense des droits de l'homme alimentent, il est vrai, le soupçon, en constatant que les sévices continuent en Espagne dans les locaux de la police, alors qu'ils ont diminué dans les prisons.

La quasi-totalité de ces sévices sont commis pendant les dix jours de mise au secret qui suivent les arrestations opérées en vertu de la législation antiterroriste. Autrement dit, quand les détenus sont privés de juge et laissés à la discrétion des policiers. Or, si les *« etarras »* emprisonnés en France étaient extradés, ils ne courraient pas, normalement, un tel risque, puisqu'ils seraient livrés directement à la justice. Qu'importe, dira-t-on. La torture continue en Espagne. Donc le soupçon demeure.

Voilà qui pourrait choquer le gouvernement de M. Felipe Gonzalez. Car il n'a pas hésité, ces derniers mois, à faire inculper des policiers coupables de mauvais traitements, ce que ne font pas forcément toutes les démocraties. Et puis, la défiance que suscite son pays serait-elle de mise, par exemple avec la Grande-Bretagne, qui est confrontée, avec l'IRA, à des problèmes semblables, et ne s'en tire pas plus brillamment ?

Si cette partie de l'Europe où se trouvent la France et l'Espagne se reconnaissait vraiment, comme on dit, une *« communauté de destin »*, elle devrait résoudre aisément le problème des extraditions. La question basque ne serait pas facilitée pour autant. Elle pourrait même s'embrouiller davantage. Il suffit de voir les réactions que suscite, en Euskadi, une extradition éventuelle des « etarras ». Tout le camp nationaliste, y compris le plus modéré, s'insurge. Quand la Belgique a pris une telle décision, il y a un mois, elle a provoqué chez les Basques une *« crispation inutile »*, selon M. Garaikoetxea, le président du gouvernement autonome, un homme dont il n'est pas superflu d'écouter l'opinion. Et M. Garaikoetxea d'ajouter que le règlement du conflit en a été retardé d'autant. Le gouvernement français sait que des extraditions seraient coûteuses, étant donné les menaces proférées par l'ETA. Il pourrait s'y résoudre si elles étaient politiquement efficaces. Or il est douteux qu'elles le soient.

CHARLES VANHECKE.

(1) Franchises et privilèges dont jouissaient les provinces basques depuis le Moyen Age.

Royaume-Uni

Le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord assume la responsabilité des incidents de Belfast

De notre correspondant

Londres. — M. James Prior, le ministre chargé de l'Irlande du Nord dans le gouvernement de Mme Thatcher, a surpris l'opinion britannique en déclarant, mardi 14 août, qu'il assumait personnellement la responsabilité des *« erreurs »* à l'origine des violents incidents de dimanche à Belfast. Par *« erreurs »*, M. Prior entend aussi bien les excès de zèle des policiers de la Royal Ulster Constabulary (RUC) qui ont tiré sur les manifestants, faisant un mort et vingt blessés, que la décision d'interdire de séjour au Royaume-Uni un supporter américain des républicains irlandais. C'est la présence de cet homme, Martin Galvin, à la manifestation qui avait motivé l'intervention de la police.

« C'est un énorme revers personnel pour moi, au moment où je tentais d'améliorer les relations entre les deux communautés (catholique et protestante) *; c'est aussi un grave échec pour la Royal Ulster Constabulary (...) Je dois dire que des erreurs ont été commises, dont j'assume l'entière responsabilité »*, a dit M. Prior dans un accès d'autocritique, qui, sans être étonnant de sa part, doit sans doute beaucoup au fait que le ministre quittera son poste et probablement le gouvernement le mois prochain.

Tout en évitant de condamner ouvertement la RUC, le secrétaire à l'Irlande du Nord a évoqué les *« scènes épouvantables »* retransmises dimanche par la télévision. La police avait chargé de façon extrêmement brutale les participants à un rassemblement républicain pour tenter d'arrêter M. Martin Galvin, un des principaux responsables de Noraid, l'organisation américaine de soutien au mouvement nationaliste nord-irlandais. C'est le ministre de l'intérieur britannique qui avait décrété l'interdiction de séjour contre M. Galvin à la demande de M. Prior, mais contre l'avis du Foreign Office : l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington estimait qu'une telle mesure fournirait une arme de propagande à l'IRA.

M. Prior a concédé qu'avec du recul l'interdiction de séjour apparaissait comme une *« grave erreur »*. Cependant, a-t-il ajouté, *« si nous n'avions pas proscrit M. Galvin, nous nous serions exposés à des critiques peut-être aussi vives. Car voici un homme qui approuve ouvertement les actes de violence, qui rassemble des fonds pour l'achat d'armes destinées à tuer des soldats et des policiers. Dans ces conditions, doit-on rester passif et le laisser faire ce qu'il veut ? »*

M. Galvin a annoncé hier par l'intermédiaire du Sinn Fein qu'il tenterait de faire une nouvelle apparition publique en Irlande du Nord où, il se trouve peut-être encore, après avoir échappé à la police le week-end dernier.

Le passage de M. James Prior au secrétariat à l'Irlande du Nord s'achèvera probablement sur cet aveu d'échec, puisque le ministre doit prochainement abandonner ses fonctions gouvernementales. En mai dernier, il avait publiquement laissé entendre qu'il serait heureux de s'effacer à l'occasion d'un prochain remaniement ministériel. M. Prior n'avait accepté son poste actuel qu'avec une extrême réticence, lorsque Mme Thatcher décida, il y a trois ans, de l'« exiler » aux affaires irlandaises. Elle lui reprochait sa « mollesse » à la tête du ministère de l'emploi, poste qu'il occupait au moment où le gouvernement élaborait la nouvelle législation sur la limitation du pouvoir syndical. Rares, en fait, sont les hommes politiques britanniques qui souhaitent assumer la fonction de secrétaire à l'Irlande du Nord, une charge ingrate, fatigante et dangereuse. On dit souvent ici qu'être nommé à la tête du ministère chargé de l'Ulster équivaut à être envoyé en Sibérie pour y diriger une centrale électrique. Les événements récents ne rendent pas cette comparaison excessive. — *(Intérim.)*

● *Incidents à Belfast.* — La police nord-irlandaise a fait usage de balles en plastique durant les accrochages avec les spectateurs d'un match de football à Belfast dans la soirée du mardi 14 août. Ces incidents ont fait une soixantaine de blessés dont quarante-sept policiers, et entraîné l'arrestation de dix personnes. — *(corresp.)*

Pologne

Pas de manifestations pour le quatrième anniversaire des grèves de Gdansk

Le mardi 14 août aura été pour les ouvriers des chantiers navals de Gdansk un jour comme les autres. A 14 heures, l'équipe du matin a quitté les chantiers Lénine et pris comme d'habitude le chemin de la ville en ordre dispersé. A peine la présence policière était-elle un peu plus importante que de coutume devant le célèbre portail numéro deux des chantiers. Un peu plus tard, M. Lech Walesa est allé se recueillir seul devant le monument aux victimes du soulèvement ouvrier de décembre 1970. Il a déposé une gerbe de fleurs aux couleurs de la Pologne (blanc et rouge) au pied des trois immenses croix de métal barrées d'une ancre de fonte, dont la construction avait été, il y a quatre ans, l'une des premières victoires remportées par les grévistes de Gdansk. Quelques dizaines de sympathisants seulement entouraient le monument.

Hormis ce geste symbolique de l'ancien président de Solidarité et une messe célébrée dans la soirée, la consigne était de ne pas manifester pour le quatrième anniversaire du début du mouvement social en Pologne, et elle, a été respectée. C'est du chantier Lénine qu'étaient parties, le 14 août 1980, les grèves qui allaient aboutir, dix-sept jours plus tard, à la signature des accords de Gdansk reconnaissant l'existance légale de syndicats indépendants.

« Nous sommes en faveurs de l'entente, c'est pourquoi nous célébrerons l'anniversaire des accords de Gdansk le 31 août et non celui du début de la lutte », a déclaré M. Walesa. Depuis plusieurs jours, il multiplie les appels à la modération et les prises de position conciliantes, tout en réaffirmant la revendication du pluralisme syndical.

Mardi soir, lors de la messe célébrée en l'église Sainte-Brigitte de Gdansk, en présence des membres du comité de grève qui s'était constitué en août 1980 et d'une délégation des aciéries de Varsovie, M. Walesa a estimé que six mois étaient nécessaires pour juger des effets de l'amnistie et de la suite qui lui sera éventuellement donnée par le pouvoir. Il s'agit de vérifier que les bénéficiaires de l'amnistie ne sont pas en liberté provisoire, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas de nouveau arrêtés s'ils restent fidèles à leurs idées. L'ancien président de Solidarité estime d'autre part qu'il faut tenter d'aboutir par *« la voie négociée »* à l'établissement d'une plate-forme sur le pluralisme syndical qui serait mise en place progressivement.

Le journal du gouvernement, *Rzeczpospolita*, écrivait mardi : *« L'anniversaire d'août 1980 ne fournit pas l'occasion de se réjouir, même si pas un seul Polonais n'a oublié cette période »*. Le journal dénonçait une fois de plus *« les forces antisocialistes qui ont pesé sur le destin de Solidarité (...) et perverti la juste cause des grévistes »* et ajoutait que *« la voie tracée par le neuvième congrès du POUP (le PC polonais) en juillet 1981 doit être poursuivie sans déviation »*. *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Les « Izvestia » critiquent la politique économique et étrangère de la France

Les *Izvestia* du lundi 13 août ont publié un article critiquant la politique française. Après avoir fait l'éloge du gouvernement Mauroy — qui a pris des mesures *« grâce à l'insistance des communistes, qui ont été favorablement accueillies par les travailleurs »* — le quotidien du gouvernement soviétique écrit : *« La politique d'austérité qui a été proclamée, et qui n'a pu servir que les intérêts du patronat, a été préjudiciable aux forces de gauche. La réduction au nom de la « rentabilité » de branches entières de l'industrie, notamment celle de l'extraction du charbon, de la métallurgie, des constructions navales, a accru le nombre des chômeurs.* Mais, ajoute le journal, *cette mesure a été approuvée par le patronat, qui a, au demeurant, insisté depuis longtemps sur la « modernisation » de l'économie aux dépens des travailleurs.*

« La discussion engagée devant l'Assemblée nationale sur le programme de M. Laurent Fabius, poursuit le journal, *a prouvé que le Parti socialiste est prêt à s'écarter de ses promesses électorales (...) Plus, le premier ministre a assuré aux députés que la politique étrangère de la France, dont certains aspects ont soulevé des critiques sérieuses de la part des communistes français, ne sera pas infléchie. Il est de notoriété publique, que M. Mitterrand a énergiquement appuyé les plans de déploiement en Europe occidentale des missiles nucléaires américains de première frappe. Cette position a suscité de vifs applaudissements à Washington et ailleurs. Notamment en RFA,* insiste le journal soviétique, *où les militaristes ouest-allemands qui cherchent à accéder à la production de tous les types d'armes nonnucléaires offensives, se sont vu donner la liberté d'agir. »*

« Intervenant toujours au Palais-Bourbon, M. Laurent Fabius a parlé de l'attachement de la France à la paix et à l'équilibre des forces, de sa préoccupation au sujet des armes cosmiques et chimiques qui présentent de « nouveaux dangers ». « Il va de soi, conclut Alexandre Krivopalov, *que la contribution de Paris au règlement de ces problèmes, et d'autres, peut être considérable. »*

Moscou menace de déployer des missiles de croisière contre les Etats-Unis

Moscou *(AFP)*. — L'agence Tass a brandi mardi 14 août la menace d'un déploiement de missiles de croisière soviétiques à longue portée dirigés contre les Etats-Unis, pour faire pièce à l'installation en Europe occidentale d'engins américains du même type. A Washington, écrit l'agence officielle soviétique, *« on croit naïvement qu'un déploiement massif de missiles de croisière* [américains] *restera sans riposte de la part de l'URSS »*. Cependant, affirme-t-elle, le refus des Etats-Unis de renoncer à la production et au déploiement de missiles de croisière a *« contraint l'URSS à prendre des contre-mesures »*.

« L'URSS procède actuellement à des essais de missiles de croisière à longue portée », poursuit Tass. Selon l'agence, *« l'actuelle administration américaine vise à affaiblir économiquement l'URSS en l'obligeant à dépenser des sommes énormes »* pour la création d'un système de défense efficace contre les missiles de croisière. *« Les stratèges du Pentagone (...) devraient se demander combien leur coûtera la mise en place d'une nouvelle défense antiaérienne couvrant l'ensemble du territoire des Etats-Unis. »*

Jusqu'à présent, des missiles de croisière ont été installés à Comiso, en Sicile, et autant à Greenham-Common en Grande-Bretagne, sur un total de quatre cent soixante-quatre dont le déploiement est prévu dans le cadre de la décision de l'OTAN de 1979. En raison de leur mobilité et de leur capacité de déjouer les radars ennemis, les missiles de croisière sont considérés par l'URSS comme une arme de première frappe.

Les missiles de croisière *« peuvent être facilement dissimulés, par exemple à bord de navires »*, poursuit l'agence soviétique, notant qu'*« il est techniquement possible d'augmenter assez rapidement leur portée en réduisant leur charge »*. En outre, ajoute-t-elle, les missiles de croisière *« peuvent être cachés en pièces détachées pour être rapidement assemblés »*.

Pour ces raisons, fait valoir l'agence Tass, le déploiement de missiles de croisière *« rend très difficile le contrôle du respect des accords de limitation des armements et accroît la possibilité de les contourner et de les violer »*.

LA GAFFE DE M. REAGAN

Un « énorme scandale politique » selon la « Pravda »

Moscou *(AFP)*. — L'Union soviétique a réagi vigoureusement, le mardi 14 août, à la gaffe du président Ronald Reagan, en dénonçant son *« attitude irresponsable »* et en diffusant à la télévision un enregistrement de ses propos annonçant, sur le ton de la plaisanterie, un bombardement imminent de l'Union soviétique.

Le président américain, faisant samedi un essai de voix dans son ranch californien avant son allocution radiodiffusée hebdomadaire, avait déclaré qu'il venait de signer une loi *« bannissant la Russie pour toujours »*, et ajouté : *« Le bombardement va commencer dans cinq minutes. »*

La télévision soviétique a diffusé une bande sonore de la phrase incriminée, l'illustrant d'images d'un studio d'enregistrement américain.

Pour l'agence Tass, cette *« plaisanterie dévoile le vrai caractère de la politique du gouvernement américain »*. Celle-ci se fonde sur *« la confrontation militaire »* avec l'Union soviétique, tandis que le *« verbiage pacifiste »* de Washington n'est qu'un *« camouflage »*, *« une ruse tactique destinée à gagner du temps pour créer sans cesse des armements nouveaux et s'assurer la supériorité militaire »* sur l'URSS. La télévision soviétique estime pour sa part que la *« plaisanterie de mauvais goût »* du président Reagan *« reflète ses sentiments sincères »*. Enfin, la *Pravda*, dans un long article de son commentateur Youri Joukov publié ce mercredi, qualifie les propos de M. Reagan d'*« énorme scandale politique »*, qui confirme *« la nécessité d'observer une extrême vigilance devant les projets agressifs des Etats-Unis et de l'OTAN »*.

ASIE

Sri-Lanka

Les troubles dans le nord de l'île ont fait près de cent morts en dix jours

Selon les autorités de Colombo, les affrontements qui continuent depuis le 4 août à Sri-Lanka entre forces de l'ordre et séparatistes tamouls ont fait près de cent morts dans le nord de l'île. Des sources officieuses avancent cependant des chiffres beaucoup plus élevés mais dont la vérification a été jusqu'à présent impossible. Deux commissariats ont encore été attaqués au cours de la journée du mardi 14 août.

Des journalistes qui ont pu se rendre à Jaffna rapportent que les habitants vivent calfeutrés chez eux et que la quasi-totalité des magasins sont fermés. Les civils qu'ils ont pu interroger critiquent sévèrement le comportement des forces de sécurité et, sans prendre le parti de la violence, se refusent à condamner les séparatistes. L'évêque de la ville, Mgr Deogupillai, a lui-même déclaré qu'il ne les condamnait pas et les considérait comme des militants. *« Le danger*, a-t-il ajouté, *ne vient pas de la population mais des militaires qui se comportent en armée d'occupation. »*

Le ministre de la sécurité, M. Athulathmudali, a accusé les séparatistes de chercher à discréditer les forces de l'ordre en les rendant responsables de destructions qu'ils ont eux-mêmes commises. Il a cependant annoncé que le ministre des transports, M. Mohammed, s'était rendu dans la région de Mannar, sur la côte nord-ouest, pour y enquêter sur le comportement des militaires. Les habitants de Mannar ont en effet rapporté que la troupe avait incendié des dizaines de boutiques dans cette ville le 11 août en représailles à la suite d'une embuscade qui avait coûté la vie à six soldats.

Cité mardi par la radio nationale, le président Jayawardene a déclaré qu'*« il ne permettrait pas que certaines sections de la population divisent le pays »* et que l'armée poursuivrait la bataille contre les rebelles tamouls. Il a cependant ajouté que la majorité cinghalaise devrait pouvoir vivre en bonne intelligence avec les Tamouls.

A Madras, capitale de l'État indien du Tamil-Nadu (où la population est en majorité tamoule), les écoles et les universités ont été fermées mardi à la suite d'une marche de protestation au cours de laquelle un millier d'étudiants avaient jeté des pierres contre le consulat américain et scandé des slogans accusant les États-Unis de soutenir le gouvernement de Colombo contre les Tamouls de Sri-Lanka. – *(Reuter.)*

Afghanistan

NOUVEAU BOMBARDEMENT EN TERRITOIRE PAKISTANAIS

Au moins douze morts

Pour la seconde fois en quarante-huit heures, des avions afghans ont bombardé, mardi 14 août, des villages situés en territoire pakistanais à une vingtaine de kilomètres de la frontière afghane, dans la région de Parachinar, ont annoncé des sources officielles à Islamabad. Selon des informations dignes de foi, au moins douze personnes auraient été tuées.

Lundi, des appareils afghans avaient déjà bombardé un village dans la même région, faisant un mort et cinq blessés (*le Monde* du 15 août).

Le chargé d'affaires de l'Afghanistan à Islamabad a été une nouvelle fois convoqué mardi au ministère des affaires étrangères, où il a été informé que le gouvernement pakistanais considérait comme *« extrêmement graves »* de telles violations de son territoire.

Egalement à Islamabad, des sources diplomatiques occidentales rapportent que les troupes soviéto-afghanes ont perdu environ trois cent cinquante hommes au cours des quinze derniers jours dans les combats contre la résistance. Les affrontements les plus graves ont eu lieu dans la région de Shomali (à une quinzaine de kilomètres au nord de Kaboul) et dans la province de Paktia, au sud de la capitale. – *(AFP, AP, UPI.)*

AMÉRIQUES

États-Unis

Le policier avait posé lui-même la bombe qu'il avait « découverte »

Los Angeles *(AFP)*. – Un policier qui avait découvert le lundi 13 août, à l'aéroport de Los Angeles, une bombe placée dans un autobus qui avait transporté des athlètes turcs, a avoué avoir posé lui-même l'engin, et a été arrêté.

Le policier, James Pearson, quarante ans, membre de la police de Los Angeles depuis neuf ans, avait été chaleureusement félicité par ses supérieurs, qui l'avaient qualifié de « héros ».

Cette tentative d'attentat ayant été revendiquée à Londres et à Paris par des personnes se réclamant de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA), le département d'Etat avait publié une déclaration dans laquelle il *« se joignait au gouvernement turc pour condamner le terrorisme où qu'il se produise »*.

Le chef de la police de Los Angeles, M. Daryl Gates, a indiqué que les enquêteurs avaient relevé des contradictions dans la façon dont l'agent expliquait pourquoi il avait désamorcé la bombe avant l'arrivée des artificiers et comment il avait procédé.

Les enquêteurs ont découvert également que James Pearson possédait une certaine expérience en matière d'explosifs et que personne, à part un agent de sécurité, n'avait pu s'approcher de l'autobus pour y poser l'engin.

Le policier a été soumis à un examen au polygraphe (détecteur de mensonges). Il est passé aux aveux avant de subir un deuxième examen.

Il connaissait quelques problèmes avec ses supérieurs, a révélé le chef de la police. Il a voulu vraisemblablement, par son « exploit », attirer leur attention et se « faire valoir ».

L'or de la Superstition

Correspondance

Washington. – *« Là-bas, près du tunnel en forme d'entonnoir, vous trouverez la mine d'or la plus riche du monde... »*, murmura avant de mourir Jacob Waltz, un vieux prospecteur hollandais, appelé familièrement « le Dutchman ». Les chercheurs d'or n'attendirent pas son dernier souffle pour partir à la découverte du filon, situé dans les montagnes de la Superstition, dans l'Arizona. La petite ville d'Apache-Junction est devenue comme au siècle précédent une *« boom-town »* envahie par des centaines de prospecteurs, dormant dans leurs voitures, mais rêvant du filon d'or du Dutchman.

La légende de l'Ouest continue... A la recherche des pépites du Dutchman, les prospecteurs ont fait des demandes de concession auxquelles ils ont donné des noms éloquents : *« Jour de chance numéro un »*, *« Stupide »*, *« Détermination »*... Malheureusement, il a fallu sortir du rêve. Le délai de grâce de vingt ans établi par la loi de 1964 sur la prospection de la nature a pris fin, excluant toute concession minière dans ces immenses espaces.

Mais « Jake le fou », « Koky » Coogan et « Doc » Rosentran ne renoncent pas à leurs rêves. Ils ont même menacé de se battre contre les agents des services forestiers qui veulent leur enlever leurs pioches, leurs foreuses et leurs explosifs. *« Ces gens-là croient dans la mine comme d'autres croient en Dieu »*, a dit un jeune prospecteur local dont le père était parti déjà à la recherche du Dutchman. Avec beaucoup d'autres et sans plus de succès.

Ils n'ont jamais accepté les rapports géologiques négatifs. Aucun gisement d'or n'a jamais été découvert, mais les prospecteurs n'ont pas perdu la foi. *« Nous aiderons les orphelins de l'Arizona »*, disent les uns... *« C'est de la folie, mais je continue à chercher »*, a déclaré un retraité qui avait passé cinq ans de sa jeunesse à la recherche du Dutchman. Et un cow-boy emporté dans ses rêves affirme : *« J'ai vu le gisement d'or sous le lit de mort du Dutchman... J'ai promis de ne pas dévoiler le nom de son propriétaire... »* Les mythes ont la vie dure, dans les montagnes de la Superstition...

HENRI PIERRE.

Le Bhoutan en quête d'indépendance

II. – *Handicaps et potentialités*

De notre envoyé spécial GÉRARD VIRATELLE

Petit État enclavé entre deux puissants voisins, la Chine et l'Inde, le Bhoutan s'efforce de se dégager progressivement de l'influence, dominante, de New-Delhi, tout en conservant de bons rapports avec elle (*le Monde* du 15 août).

Thimphu. – Selon les statistiques des Nations unies, le Bhoutan est l'un des pays les plus pauvres du monde : 116 dollars de PNB par habitant, en 1981. Ce chiffre illustre cependant la vanité de certaines données en la matière. Car si le Bhoutan présente des signes flagrants de retard, on n'y voit guère de grande pauvreté, comme dans certaines régions de l'Inde, du Bangladesh, ou même de l'Himalaya, au Népal par exemple. On n'y voit pas de mendiants.

Les maisons que l'on bâtit un peu partout dans les villages, en faisant appel au traditionnel travail communautaire, donnent plutôt l'impression que l'agriculture, principale activité du pays – elle emploie 95 % de la population active – dégage quelques « surplus ». Mais la grande majorité des Bhoutanais vivent en autosubsistance : l'économie d'échange ne touche vraiment que les localités proches des voies de communication. Et il faut encore faire parfois plusieurs jours à pied ou à dos de mule, pour atteindre certains villages.

Préserver la société...

Du fait de ses caractéristiques (niveau du PNB, pays montagneux et enclavé, très médiocre niveau sanitaire et d'alphabétisme, etc.), le Bhoutan est donc classé parmi les pays les moins avancés (PMA). Mais, d'évidence, il possède des potentialités (forêts quasiment vierges, importantes ressources hydroélectriques et minérales (1), dont l'exploitation mesurée suffirait à lui assurer des revenus autrement substantiels que la vente de timbres (2). Mais les dirigeants bhoutanais ne semblent mettre aucune hâte à valoriser ces ressources. Au contraire, ils sont désireux de les sauvegarder autant que possible, en tout cas aussi longtemps que cela sera compatible avec leur volonté de consolider la souveraineté politique du pays par une plus grande indépendance économique, vis-à-vis de l'Inde.

Avec un, deux millions d'habitants, le Bhoutan, comme l'écrit la Banque mondiale, *« ne semble pas souffrir d'une insuffisance de terres, d'alimentation et de logements aussi aiguë que d'autres pays d'Asie du Sud »*... Mais si le faible nombre d'habitants peut offrir des avantages, il peut aussi représenter un handicap. Le manque de personnel qualifié, qui explique d'ailleurs en partie la pratique de l'entraide communautaire non rémunérée, conduit à faire appel à de la main-d'œuvre étrangère (népalaise, indienne), ce et d'autant plus que les Bhoutanais répugnent eux-mêmes à certains travaux, ce qui peut créer des problèmes... Aussi, depuis peu, les autorités déclarent-elles opter pour la mécanisation lorsque cela est possible.

Jusqu'à maintenant cependant, le Bhoutan apparaît comme un pays où le développement n'a pas bouleversé le mode de vie traditionnel. Pour combien de temps ? Il est vrai que le relief, en premier lieu, est un obstacle de taille à toute action en ce domaine, malgré l'ouverture relativement récente de routes.

Comment engager un processus de développement – sans transposer des modèles – ne provoquant pas de changements dans des structures socio-économiques qui sont la nature même du royaume ? Telle est la question à laquelle tentent de répondre ses jeunes dirigeants, et tout particulièrement le roi. Ils ont visiblement une idée claire de ce qu'ils veulent ou ne veulent pas. Le roi Jigme Singye Wangchuck, qui préside la commission du plan, décide de tout en matière de développement.

Ecoutons-le : *« Le plus important est que le développement se fasse pour notre propre compte... Nous ne serons pas heureux si nous altérons notre société ou si nous ouvrons la voie à des tensions. Nous voulons améliorer le bien-être du peuple et que les changements perturbent le moins possible notre société. Aujourd'hui, l'une des principales raisons de notre stabilité, c'est qu'il n'y a pas d'écarts de revenus entre les gens et dans la répartition des terres. Nous devons être en mesure d'entretenir les route que nous ouvrons, de rembourser les sommes que nous empruntons pour financer des projets... »*

Enfin, le Bhoutan ne veut pas avoir de « poches » de développement mais il entend répartir les efforts de façon équilibrée afin que chaque ensemble administratif communal dispose d'un système d'alimentation en eau potable, d'écoles, de services de santé (3) et d'appuis agricoles.

A première vue, il pourrait être aisément autosuffisant au prix d'une amélioration de la productivité agricole, bien que les terres cultivables ne comptent que pour 3 % du territoire et se trouvent situées pour l'essentiel dans cinq ou six vallées. Il n'en est pas loin puisqu'il n'importe, bon an mal an, que le vingtième environ d'une production de céréales – maïs, riz, blé – qui s'élève à 125 000 tonnes. Il s'agit en fait d'achats à l'Inde de riz de qualité secondaire destiné *« à répondre aux besoins des travailleurs immigrés népalais et indiens »*, assurent les responsables de plan. Le riz consommé par les Bhoutanais est généralement de meilleure qualité. Malgré tout, le contenu nutritionnel de leur alimentation comporte des insuffisances et de brèves pénuries locales de céréales ont pu être notées (4).

Les dirigeants affirment d'autre part que la répartition de la terre et celle du revenu agricole sont équitables du fait de la faiblesse de la population et du plafonnement de la propriété à 12 hectares depuis la précédente monarchie. Aucune étude générale n'a cependant été faite à ce propos. Et ce que nous avons pu constater à Punakha (dont on ne saurait toutefois tirer une conclusion sur le plan national, les vallées de Paro et Thimphu connaissant des situations, semble-t-il, différentes), c'est l'existence de rapports agraires féodaux – malgré l'abolition, il y a longtemps aussi, du servage – et d'une paysannerie sans terre et endettée.

Ainsi peut-on rencontrer dans cette région des paysans cultivant environ un hectare qui doivent en partager la récolte moitié-moitié (4) avec le propriétaire absentéiste et sont condamnés à hypothéquer leur part auprès de commerçants pour s'approvisionner en vivres en période de soudure. Ainsi les mêmes paysans nous ont-ils affirmé qu'ils n'avaient pas assez d'eau – celle-ci provient de la montagne par un système ancestral et astucieux de canalisations utilisant la déclivité – pour irriguer toutes les parcelles lorsque le conseil de village en assure la répartition. Pourtant, la rivière est toute proche et une pompe y puise de l'eau pour... arroser les fleurs du célèbre monastère tout proche.

Les techniques agricoles sont évidemment rudimentaires mais elles ont fait leurs preuves ; et si l'usage d'engrais chimiques, par exemple, est très peu répandu, ce n'est pas le cas du fumier. Avec l'aide internationale, quelques services de vulgarisation (agricoles, vétérinaires, pour les cultures fruitières et celle des champignons) ont été mises en place. Mais les bénéficiaires en semblent être surtout des cultivateurs favorisés ou, du moins, avisés.

... et la forêt

Quelques terres sont mises en valeur après défrichement de la forêt, et parfois les pasteurs n'hésitent pas à incendier des bois en vue de préparer des pâturages. Les autorités veillent à ce que cela ne conduise pas à des destructions massives du tapis végétal et ne compromette pas tout équilibre écologique, comme c'est le cas dans d'autres régions himalayennes, au Népal tout particulièrement. Mais le Bhoutan dispose pour le moment de moyens très limités, malgré la formation de gardes forestiers, pour assurer un contrôle efficace. La politique proclamée est cependant de sauvegarder ce patrimoine. La forêt, pour l'essentiel propriété de l'Etat, est plutôt conservée qu'exploitée.

Les forêts couvrent 70 % du territoire et comprennent les plus belles essences mais leur éparpillement dans des régions souvent inaccessibles en rend généralement très difficile l'exploitation. Le bois est avant tout utilisé comme source d'énergie domestique et dans le bâtiment. Les Bhoutanais ont jusqu'à maintenant repoussé les avances de grandes sociétés et notamment le projet de construction d'une usine de pâte à papier. Ils préfèrent s'appuyer, pour implanter une usine de contre-plaqué et de bois compressé, à Gédu, à 1 800 mètres d'altitude, sur le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui finance notamment l'achat de machines et de missions de courte durée de nombreux experts. Le reste des investissements sera couvert par l'Etat ainsi que par un prêt du Koweït. L'entreprise est pour le moment coûteuse et très déficitaire. le roi souhaite vivement qu'elle devienne rapidement rentable, se fondant notamment sur le fait que la transformation du bois fournit une valeur ajoutée considérable par rapport à la vente directe en grumes.

Mais l'installation de cette usine illustre très bien le genre de difficultés auxquelles se heurtent certains pays en voie de développement (PVD) : faute de spécialistes, la direction de l'entreprise a été confiée à un diplômé en économie d'une trentaine d'années sans expérience particulière, et il n'est assisté d'aucun cadre technique permanent (plusieurs sont actuellement en formation à l'étranger). La main-d'œuvre locale bénéficie d'une situation sociale sans doute privilégiée mais travaille dans des conditions de sécurité laissant sérieusement à désirer. Enfin, difficulté majeure, si les coupes sont faites de façon rationnelle, en prévoyant la régénération des espèces indigènes, les arbres ne sont pas faciles à atteindre pour permettre un approvisionnement régulier de l'usine...

Le tourisme ? Lui aussi pourrait assurer au Bhoutan de confortables ressources. Il fournit déjà la principale rentrée de devises (1,3 million de dollars en 1983). Mais, et à juste raison, la même prudence raisonnée prévaut, *« pour ne pas*, indiquent les dirigeants, *porter atteinte à une société traditionnelle »*. Le pays n'a commencé à s'ouvrir qu'après le couronnement en 1964 de Jigme Singye Wangchuck. Le nombre de touristes est actuellement délibérément limité à deux mille par an en moyenne et l'on table sur un plafond de cinq mille seulement d'ici à la fin de la décennie. *« Une eau pure ne doit pas être contaminée »*, entend-on fire à Thimphu. De même reconnaît-on volontiers qu'il s'agit d'un tourisme « élitiste ». Pas de tourisme de masse, mais de petits groupes de cinq à six personnes ; les randonnées en montagnes et l'alpinisme (un seul sommet était ouvert en 1983) sont également soigneusement contrôlés. Mais combien de temps les Bouthanais pourront-ils résister aux pressions des agents de voyages, voire des experts leur proposant des schémas mirobolants d'expansion !

Manque de personnel

L'industrie en est encore à ses premiers balbutiements (3,3 % du PNB) et se réduit pour l'essentiel à la transformation de quelques ressources agricoles (jus et conserves de fruits, distillerie) ou minières (cimenterie de 100000 tonnes par an, don de l'Inde). Les capitaux étrangers ne sont pas autorisés, en particulier dans la mesure où la frêle administration bhoutanaise ne se sent pas armée pour affronter de puissantes compagnies. En revanche, la politique en matière d'investissements industriels relève du libéralisme. Et les rares détenteurs locaux de capitaux sont invités à racheter des participations dans les entreprises que pourrait créer l'État. *« Les affaires doivent être laissées aux hommes d'affaires »*, déclare le roi. Mais le Bhoutan ne compte vraiment qu'un entrepreneur dynamique M. Tashi, qui a fait fortune dans le commerce avec l'Inde.

Au chapitre de l'industrialisation, Thimphu compte aussi la réalisation du barrage hydroélectrique de Chukha, dont la centrale sera entièrement souterraine. C'est également en partie (40 %) un don de l'Inde, le reste étant financé par un prêt à très long terme, à taux préférentiel. Les Indiens ont réalisé un exploit technique en creusant des tunnels et la salle des générateurs sous la montagne, sans craindre apparemment le fait que, comme toute la chaîne hymalayenne, le Bhoutan se trouve situé dans une zone sismique. L'ingénierie, les équipements (à l'exception d'un élément de câblerie) sont indiens. Pour le Bhoutan, tout l'intérêt est de savoir à quel prix l'Inde lui reprendra l'électricité, et dans quelle mesure les Bhoutanais pourront en assurer eux-mêmes le fonctionnement des installations, ces deux facteurs permettant de mesurer leur indépendance économique.

Déjà les Indiens, voulant mettre à profit les fortes dénivellations des rivières himalayennes, proposent d'installer une centrale trois fois plus puissante en aval, et les Bhoutanais seraient sur le point d'accepter... De telles opérations lient bien entendu les deux pays ! Le Bhoutan, pour sa part, pourrait se contenter de très petites centrales étant donnés ses besoins modestes.

Dans différents domaines, les plans gouvernementaux se trouvent freinés, outre l'insuffisance des ressources financières nationales et l'étroitesse du marché, par le manque de personnel qualifié. C'est pour faire face à cette pénurie que le PNUD consacre le tiers de ses crédits à des opérations de formation. Mais c'est pour cette raison que le Bhoutan risque d'être longtemps encore tributaire des techniciens et de la main-d'œuvre étrangère.

Sans doute cela traduit-il aussi son état de sous-développement. Le taux d'alphabétisme est l'un des plus faible au monde (10 %). Le rehausser, et former des cadres qui prendront la relève des Indiens, est donc une priorité.

A l'origine, quelques privilégiés étaient éduqués dans les écoles monastiques. Mais, depuis 1976, Thimphu a élaboré une politique nationale de l'enseignement, et celui-ci n'est plus l'affaire des moines mais de l'Etat. L'école est gratuite et obligatoire... pour qui peut s'y rendre. En fait, le taux de scolarisation dans le primaire n'est que de 21 %. Actuellement, le système éducatif est calqué sur celui de l'Inde et privilégie plus la mémoire que l'intelligence et l'esprit de création : près de la moitié des enseignants sont encore des Indiens. Les autorités veulent également étendre l'enseignement secondaire et technique, ainsi que l'embryon de supérieur. Mais les cadres d'aujourd'hui ont pour la plupart été formés dans les écoles indiennes chrétiennes de Darjeeling et Kalimpong, et il faudra sans doute continuer à envoyer les spécialistes se former à l'étranger... *« si possible ailleurs qu'en Inde »*, nous déclare un responsable.

Fait rare dans le tiers-monde, tous les diplômés reviennent dans leur pays, où d'ailleurs ils doivent suivre des cours de « reculturation » pendant un mois et servir dans les villages pendant six mois à leur retour. Afin de bien retrouver leurs racines, de « réapprendre » leur pays. Endoctrinement ? Ce travail doit porter ses fruits puisqu'un journaliste indien déplorait le fait que *« la vie intellectuelle et politique indienne n'est pas parvenue à influencer la nouvelle élite bhoutanaise »*.

Les Bhoutanais ont une forte notion de leur identité culturelle et veulent à tout prix la protéger, ainsi que leur cadre de vie exceptionnel. Un farouche esprit d'indépendance, la configuration physique et l'isolement géographique de leur pays ont, dans une large mesure, permis de limiter l'influence indienne. Celle-ci, là où elle est sensible, ne va-t-elle pas céder la place peu à peu à une autre, plus forte, occidentale, ou japonaise, puisqu'il est envisagé de faire appel à une aide extérieure accrue ? Ainsi, dans le financement du Ve plan (1981-1982 à 1986-1987), le quart seulement (110 millions de dollars) devait provenir de sources internes, la moitié de l'extérieur (217 millions de dollars, dont 141 millions de dollars représentant les dons de l'Inde, qui a déjà financé intégralement les plans de développement de 1961 à 1971), et le solde de sources extérieures (comme celle pouvant faire suite à la conférence des donateurs, à Genève, en 1983, et à la constitution d'un groupe consultatif) (5).

De tels apports externes resteront importants aussi longtemps que le Bhoutan n'aura pas la capacité d'augmenter ses propres ressources par la fiscalité, par exemple la mise en place d'un contrôle douanier, et de disposer d'une épargne. Ses capacités d'emprunt sont, par ailleurs, limitées par celles de remboursement. Pour contribuer à l'indépendance économique sans laquelle il n'y a pas d'indépendance politique, l'aide multilatérale devra donc donner naissance à des activités productives rémunératrices et pas seulement aux nécessaires infrastructures. Comme les vallées, les voies du développement sont étroites et difficiles au Bhoutan. On peut penser que la sérénité et la prudence de son peuple de montagnards bhouddhiques lui permettront de rester lui-même.

FIN

(1) Les potentialités hydroélectriques sont estimées de 10 000 à 20 000 Mgw. Les ressources minérales n'ont pas encore été entièrement recensées ; elles comprennent : calcaire, dolomite, charbon, gypse, plomb, cuivre, zinc, etc.

(2) En 1981-1982, les recettes en devises des timbres, dont certains sont rares, s'étaient élevées à 0,8 million de nu. Le Bhoutan émet en moyenne six timbres nouveaux, souvent originaux, chaque année. Leur vente est assurée par un agent new-yorkais, qui prélève une forte commission.

(3) L'état sanitaire de la population et quelques indicateurs (taux de mortalité 21 pour mille, taux de mortalité infantile 147 pour mille) témoignent du peu d'attention porté à ce domaine jusqu'à une date récente. Les gastro-entérites, notamment chez les enfants, les maladies pulmonaires sont les causes les plus fréquentes de décès. Implantés seulement dans les localités, les services sanitaires (1 médecin pour 18 000 habitants), sont équipés de façon très rudimentaire et il faut parfois plusieurs heures de marche pour les atteindre. Des unités de soins préventifs « de base » sont mises en place, avec l'aide du PNUD et de l'UNICEF notamment.

(4) Le programme alimentaire mondial comporte également un programme nutritionnel en faveur des enfants des écoles, des malades des hôpitaux, des lépreux, des ouvriers cantonniers, des paysans transplantés, ainsi que d'autres nécessiteux employés à des travaux d'irrigation, de reboisement, de construction de puits, etc., auxquels 11,7 millions de dollars ont été consacrés depuis 1976. Les bénéficiaires reçoivent une ration alimentaire dont certains éléments proviennent des Etats-Unis. Les autorités assurent que ce programme encourage la production et... les enfants à aller à l'école ; et qu'il ne porte pas préjudice à la production locale !

(5) L'aide du PNUD est très variée ; elle intéresse la plupart des domaines d'activité et a pour objectif notamment l'amélioration des infrastructures et des capacités des services techniques. Une dizaine de pays industrialisés, au premier rang desquels l'Australie, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse et le Canada, ont des programmes bilatéraux relativement modestes. Très ancienne et à l'origine privée, l'aide suisse permet à l'organisation Helvetias de réaliser un téléphérique, une ferme expérimentale et de travailler à améliorer la culture des pommes de terre.

Le Monde

politique

LE PREMIER MINISTRE AUX CHAMPS LOTOIS

M. Fabius promet une « juste part » budgétaire aux agriculteurs

De notre correspondant

Cahors. — Il est 12 h 28, mardi 14 août, quand le premier ministre commence sa visite impromptue dans le département du Lot où il est venu prendre contact avec les milieux agricoles. A l'aéroport de Cahors-Lalbenque, il est attendu notamment par le secrétaie d'Etat chargé de l'énergie, M. Martin Malvy, ancien député du Lot, et par les quatre parlementaires locaux, MM. Edmond Massaud (PS), ancien suppléant de M. Malvy, Bernard Charles, député MRG, Maurice Faure, sénateur MRG et président du conseil général, Marcel Costes, sénateur PS.

M. Laurent Fabius se rend aussitôt à Castelnau-Montratier pour visiter la station fruitière de l'une des plus importantes coopératives agricoles de la région Midi-Pyrénées, la CAPEL (Coopérative agricole de production et d'élevage du Lot), née en 1974 de la fusion de plusieurs coopératives, et dont le chiffre d'affaires dépasse aujourd'hui les 300 millions de francs. Le chef du gouvernement s'entretient là avec les représentants de toutes les organisations agricoles, sans exception : FDSEA, CDJA, MODEF, Travailleurs paysans, Fédération des syndicats paysans et salariés agricoles. Face au premier ministre, parmi ses interlocuteurs, deux dirigeants de stature nationale : M. Yves Borredon, président de la chambre d'agriculture du Lot et membre du Comité économique et social, et M. Etienne Lapèze, président de la FDSEA du Lot et vice-président de la FNSEA. On parle du mouton, qui représente 14 % de la production agricole départementale et est la seule richesse du causse central lotois. Une production « *qui ne peut plus supporter la concurrence, anglaise notamment* », disent les agriculteurs. M. Fabius en convient : « *La première cause, c'est le règlement européen.* » On parle du lait. M. Lapèze demande « *le déblocage des sommes dues pour les dégagements* », mais avertit : « *10 % des productions laitières qui disparaissent c'est, dans le département, une menace pour l'économie en général.* » D'accord pour les dégagements, répond Laurent Fabius, les sommes seront débloquées rapidement.

Autre dossier : celui de la viande. « *Des mesures seront prises le 20 août pour le stockage privé* », annonce M. Fabius. Puis l'éternelle question de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun : « *Il ne faut pas retrouver avec l'Espagne les difficultés que l'on a connues avec l'entrée de l'Angleterre* », dit M. Fabius. Sous-entendu : il faut bien négocier avant.

Quelles cotisations sociales et quel budget pour l'agriculture ? « *Les cotisations sociales agricoles n'augmenteront pas de plus de 8 %* » ; quant au budget lui-même, « *il ne sera pas miraculeux mais il sera honnête* », promet le premier ministre, qui ajoute : « *Il faut que l'agriculture ait sa juste part.* » Une phrase que les responsables agricoles lotois retiennent positivement.

En revanche, le chef du gouvernement n'entend pas parler de politique générale. Il est venu sur le terrain agricole et s'y tiendra. Le référendum ? « *La question n'est pas d'actualité* », répond-il aux journalistes locaux. Pourquoi le Lot ? « *Je voulais avoir un contact direct avec les agriculteurs. J'ai eu la semaine dernière une rencontre avec des entreprises industrielles, avec des centres de formation, mais l'agriculture française est quelque chose d'essentiel, notamment une agriculture moderne qui peut se développer, exporter. Alors, j'ai choisi cette région et le département du Lot parce que c'est un département typique d'une certaine agriculture, à la fois familiale, où il y a des coopératives, des agriculteurs qui en veulent, qui sont dynamiques et qui ont, en même temps, les problèmes de toute l'agriculture française.* »

« Sans tralala »

M. Fabius et les parlementaires déjeunent ensuite, en privé, chez M. Massaud, qui quittera le 22 août sa propriété agricole du nord du département pour siéger au Palais-Bourbon en remplacement de M. Malvy. L'après-midi, la visite du premier ministre se poursuit à Saint-Sozy, dans une coopérative productrice de foie gras, la Quercy-Périgord-Fermier, qui regroupe douze éleveurs de cinq communes traitant cinq mille oies et deux mille canards par an. Dans cette coopérative qui emploie quatre salariés, une originalité : chaque éleveur doit une heure de travail par bête. La vente se fait sur place, à la coopérative, sur les points touristiques du Lot, chez les adhérents, et sur catalogue.

Dernière étape de cette promenade aux champs lotois : la ferme du Garrit, à Mayrac, propriété de M. Laverdet, que ce paysan exploite en commun avec ses deux fils, pour produire des céréales, des légumes, élever des porcs. Une ferme de 26 hectares, dont 15 sont irrigués. M. Fabius tombe la veste pour converser tranquillement avec ses hôtes. Le premier ministre a l'air très satisfait de ce déplacement « *sans tralala* », et il entend recommencer, sous d'autres cieux, pour « *éviter la coupure entre la vie de tous les jours et la vie professionnelle* »...

GILBERT EYCHENNE.

« Ma volonté de rassemblement sera maintenue »

A l'occasion de sa visite dans le Lot, M. Fabius a accordé à Europe 1 un entretien au cours duquel il a réaffirmé sa volonté de renouveler ses offres d'ouverture à l'opposition (*le Monde* du 8 août). Le premier ministre a notamment déclaré : « *J'ai fait des propositions à un certain nombre de responsables de l'opposition, ils ne les ont pas acceptées, mais il y a manière et manière. Je crois que, individuellement, certains de ceux à qui j'ai fait des propositions, et qui sont des hommes tout à fait modérés* (1), *auraient volontiers accepté, mais ils sont pensé : c'est pas mûr, c'est pas le climat, on a un problème d'appareil politique... Je ne me résigne pas du tout, je recommencerai, sous cette forme là où sous d'autres, et je crois que le bon sens, sur le terrain du rassemblement, doit pouvoir réussir. De ce point de vue là j'ai bon espoir (...) A mon avis, les choses vont pouvoir s'éclaircir. Je ne suis pas du tout pessimiste. Ma volonté de rassemblement sera maintenue parce que, tout simplement, je pense que cela correspond au sentiment moyen des Français.* »

A propos des hausses de tarifs décidées récemment dans les services publics, M. Fabius a déclaré : « *Des ajustements devaient être faits, ils ont été faits.* » Il a précisé qu'il n'en prévoyait « *pas d'autres dans l'immédiat* ». « *Quand on a des comptes à équilibrer, il n'y a malheureusement pas trente-six solutions (...)* », a-t-il souligné, ajoutant que les décisions de M. Pierre Bérégovoy lui semblaient « *raisonnables* ». Interrogé sur le dossier de l'automobile, M. Fabius n'a pas fait de commentaire, mais il a précisé sa conception de l'Etat en économie. « *L'Etat a son rôle à jouer ; je ne suis pas de ceux qui disent :* « Dès que je vois l'Etat, je sors mon revolver. » *Mais il ne faut pas qu'il se substitue aux agents économiques. C'est d'abord aux responsables des entreprises, aux organisations professionnelles de montrer le chemin de l'initiative, de proposer des plans.* »

M. Fabius a rappelé l'orientation générale de son gouvernement : la modernisation du pays, « *non pas la modernisation à la hache, mais une modernisation accompagnée, qui soit à la fois industrielle, agricole, commerciale et sociale* ».

Le premier ministre a insisté sur l'importance de la « *micro-économie* ». « *En terme de macro-économie, nos marges de manœuvre sont très restreintes. En micro-décisions, c'est-à-dire la façon de faire marcher l'entreprise, de donner aux gens le goût du risque, de l'initiative, d'avoir des systèmes plus souples, avec moins de contraintes administratives, il y a davantage de marges. C'est dans cette direction que je veux aller* », a-t-il dit.

(1) En marge de sa déclaration de politique générale, le 24 juillet, M. Fabius avait pressenti trois élus de l'opposition : MM. Marcel Furtier, sénateur RPR d'Indre-et-Loire, Marc Bécam, sénateur RPR du Finistère, et Jacques Barrot, député UDF-CDS de la Haute-Loire.

LA POLÉMIQUE AUTOUR DU RÉFÉRENDUM

Perplexité et scepticisme

(Suite de la première page.)

« *Mitterrand*, estime une secrétaire toulousaine de trente-six ans, également adhérente de la CGT, *a agi trop tôt ou trop tard. Il ne m'a pas donné l'impression de piéger la droite, mais, au contraire, de lui céder. La preuve en est que la loi Savary, qui allait dans le bon sens, est passée à la trappe* ».

Les sénateurs de l'opposition, pour ce qui les concerne, n'ont pas davantage convaincu de la pureté de leurs intentions et de la cohérence de leur démarche. Les amateurs de farniente n'ont eu que de lointains échos des débats qui ont eu lieu au Palais du Luxembourg. Mais la « *volte-face* » du Sénat ne leur a pas échappé. « *A une manœuvre de Mitterrand*, résume un directeur de société de Besançon, quarante-trois ans (ex-ingénieur chez Lip et favorable à l'opposition), *le Sénat a répliqué par une autre manœuvre.* » Au-delà des appréciations sommaires, positives ou négatives, sur le « combat » des sénateurs, les vacanciers paraissent, surtout, avoir été sensibles à l'argument selon lequel le projet accroîtrait, de manière excessive, les pouvoirs présidentiels.

« *Imaginez*, fait remarquer le directeur de société bisontin, *qu'un homme comme Le Pen arrive, par quelque fantaisie de l'Histoire, à la présidence. Ce serait catastrophique...* » Cet aspect de la réforme constitutionnelle est plus ou moins lié, dans l'esprit de certains, au caractère plébiscitaire du référendum et au problème des libertés parlementaires. « *Sous la Vᵉ République*, note le cadre de l'APEC, *les référendums ont toujours été plébiscitaires. Ce n'est donc pas nouveau. Mais l'extension des prérogatives présidentielles peut remettre en cause l'équilibre des pouvoirs.* »

Reste, en définitive, à savoir si le projet a encore des chances d'aboutir. Les vacanciers interrogés ne croient guère à un revirement du Sénat et, donc, à la possibilité d'organiser un référendum. Le regrettent-ils ? Pas vraiment. Une opinion fréquemment exprimée est « *qu'il y a beaucoup d'autres problèmes plus importants à régler* », en particulier celui du chômage. Les vacanciers qui sont, par définition, des gens heureux aspirent peut-être, aussi, plus que d'ordinaire, à la concorde nationale. Or, la bataille politique de cet été les a, de ce point de vue, défavorablement impressionnés. Ils l'interprètent comme un signe de division supplémentaire entre les Français. Chez certains, même, elle a engendré un malaise. « *L'idée du référendum a été salie par toutes ces magouilles* déplore le délégué médical d'Epinal. *Mieux vaut attendre que cela redevienne propre...* »

Quant à désigner un vainqueur entre l'opposition et la majorité, peu s'y risquent. « *A mon avis*, conclut l'épouse d'un petit entrepreneur palois, *ils préparent tous, avec cette affaire, les prochaines élections législatives...* »

GUY PORTE.

● *Au cabinet de Mme Georgina Dufoix.* — Trois chargés de mission ont été nommés au cabinet de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité :

— M. Jean-Louis Chambon, trente-neuf ans, était chargé de mission au SID (service d'information et de documentation), avant de remplir cette fonction depuis 1982 auprès de Mme Dufoix, alors secrétaire d'Etat à la famille, à la population et aux immigrés. M. Chambon s'occupera des problèmes d'information ; M. Gilles Johannet, conseiller référendaire à la Cour des comptes, trente-quatre ans, a été directeur de cabinet de Mme Dufoix, de 1981 à 1983, avant de devenir collaborateur de M. Pierre Mauroy, premier ministre, d'avril 1983 à juillet 1984. Dans ses nouvelles fonctions, M. Johannet sera chargé des problèmes de santé et d'assurance-maladie ; M. Gérard Moreau, ingénieur civil des mines et administrateur civil hors classe, quarante et un ans, était conseiller technique de M. Pierre Bérégovoy au ministère des affaires sociales. Il sera chargé de la politique de l'action sociale.

APRÈS L'ÉCHEC JUDICIAIRE DES SÉNATEURS DE L'OPPOSITION

De sondage en procès de procès en sondage...

Déboutés : ni M. Etienne Dailly, sénateur de la Gauche démocratique, ni ses collègues Dominique Pado (Union centriste) et Charles Pasqua (RPR) n'avaient été « *mis en cause à titre personnel et individuel* » dans les publicités et affiches proclamant que « *70 % des Français sont pour le référendum* » diffusées pour le compte de l'Association pour le référendum sur les libertés publiques. M. Pasqua n'était la cible « *d'aucune allusion agressive ou illicite* » dans le sondage — contesté — d'IPSOS qui a fourni le slogan de cette campagne.

Ainsi en a jugé, mardi 14 août, M. Pierre Drai, président du tribunal de grande instance de Paris pour déclarer irrecevables les demandes des trois sénateurs qui l'avaient saisi par référé le 10 août afin d'obtenir condamnations et réparations. L'Association pour le référendum sur les libertés publiques, l'institut de sondages IPSOS, le journal *le Matin* et quatre sociétés d'affichage (*le Monde* daté 12-13 et des 14 et 15 août) étaient visés par cette requête.

Tout en « *s'inclinant, bien entendu, devant cette décision de justice* », les trois sénateurs de l'opposition en ont aussitôt appelé au garde des sceaux lui-même, « *chef du parquet* », pour « *faire droit à la demande de publication prescrite par la commission des sondages* ». Nouvelle requête jugée aussitôt tout aussi irrecevable que la première, puisque le ministère de la justice faisait savoir, mardi 14 août dans la soirée, que « *le parquet n'a aucune compétence pour intervenir dans les décisions de la commission des sondages* ». La chancellerie rappelait par la même occasion qu'il incombe à la commission d'assurer la publication et la diffusion de ses décisions, ce qu'elle « *n'a d'ailleurs pas manqué de faire en l'espèce* ».

L'institut de sondage IPSOS s'est aussitôt félicité de la décision judiciaire du 14 août. Il en conclut que « *l'action coordonnée tentée contre lui a échoué* » et rappelle qu'il poursuit en diffamation les trois sénateurs et M. Bernard Pons, secrétaire général du RPR.

IPSOS continue aussi sa contre-attaque en direction de la commission des sondages qui, avait émis un avis « *réservé* » sur le sondage du 1ᵉʳ août, origine de la polémique. A la demande d'annulation pour excès de pouvoir par le Conseil d'Etat de l'avis de la commission, IPSOS ajoute une requête en référé pour que *soient examinés d'urgence* les éléments de preuves qu'il avance, de peur que l'oubli des sondeurs et des personnes interrogées et une longue instruction ne fassent disparaître la possibilité de vérifier les arguments avancés.

Satisfaction aussi au *Matin* — journal dans lequel le sondage d'IPSOS avait été publié le 3 août — qui le proclame en éditorial de première page dans ses éditions du 15 août et se réserve de « *demander à la justice si le débat politique peut à ce point empoisonner la vie et menacer l'image d'un journal qui ne lui doit rien d'autre que ce qui relève de sa fonction : informer, toujours informer...* ».

L'affaire protéiforme du sondage IPSOS sur le projet de référendum et de son exploitation publicitaire partielle par l'Association pour le référendum est donc loin d'être close. Dans le même temps, elle donne toutes les apparences d'un serpent qui se mordrait la queue : IPSOS annonce triomphalement qu'un sondage réalisé par un autre institut, BVA, après le débat au Sénat, à propos du référendum sur le référendum « *confirme en tous points celui conduit le 1ᵉʳ août pour* le Matin ». C'est un quotidien de province, *la Dépêche du Midi*, qui en publiera « *en exclusivité* » les résultats, le jeudi 16 août.

M. K.

Mises au point...

... de M. Georges Vedel...

M. Georges Vedel, doyen honoraire de la faculté de droit et des sciences économiques de Paris, nous a adressé la mise au point suivante :

Dans un article paru dans votre numéro daté du 10 août sous le titre « Les citoyens enchaînés par les notables », Maurice Duverger a indiqué que j'avais qualifié les sénateurs d' « *élus du seigle et de la châtaigne* ».

En réalité, si l'on se reporte à l'article paru dans *le Monde* lors de la préparation de la Constitution de 1958, on constatera que mon propos était provoqué par l'annonce d'un étrange système électoral selon lequel le président de la République serait désigné par un collège composé exclusivement des quarante mille maires de France. C'est alors, disais-je, que le chef de l'Etat serait l' « *élu du seigle et de la châtaigne* ».

Mais ce propos n'a rien à voir avec le Sénat qui, comme on le sait, procède de collèges électoraux composés, dans chaque département, des députés, des conseillers généraux et de représentants des conseils municipaux en nombre variable selon l'importance de la commune.

... et de Mme Françoise Soule-Prélot

En réponse au même article, dans lequel Maurice Duverger écrivait que, lors du référendum de 1969, « des hommes aussi considérables que le recteur Prélot et surtout le doyen Vedel, affirmaient que le consensus final sur la réforme de 1962 avait engendré une coutume régularisant l'extension de l'article 11 », *Mme Françoise Soule-Prélot, fille du recteur Prélot, nous écrit :*

En ce qui concerne mon père, une telle affirmation est en opposition totale avec ce qu'il a écrit à l'époque, en particulier dans *le Monde* du 15 mars 1969. A son avis, si l'interprétation qui avait été donnée par le général de Gaulle de l'article 11 en 1962 pouvait être tenue pour couverte par l'acquiescement de l'opinion à la question posée, il était, en revanche, excessif de tirer de ce résultat un acquiescement à la procédure elle-même et la création subséquente d'une coutume. Si cette thèse avait été soutenue à l'annonce, en 1968, des intentions présidentielles et gouvernementales de recourir de nouveau à l'article 11, afin de modifier fondamentalement la compétence et la composition du Sénat (voir Georges Vedel dans *le Monde* des 26, 27 juillet et 22 décembre 1968), elle ne répondait pas aux critères classiques de la coutume constitutionnelle, *aucune coutume n'ayant été créée permettant de considérer l'article 11 comme révisé par cette voie.* On ne trouvait, en effet, ni répétition, ni continuité, ni clarté, ni opinion commune.

En outre, le rejet par le peuple français, le 27 avril 1969, du projet référendaire contre lequel mon père avait très nettement pris parti, avait à ses yeux clairement tranché la question, en conformité avec l'avis du Conseil d'Etat et l'opinion de nombreux juristes (voir *Institutions politiques et droit constitutionnel*, précis Dalloz, 5ᵉ édition, 1972).

Les réponses de M. Maurice Duverger à M. Vedel...

Voici la réponse de M. Maurice Duverger :

Depuis un quart de siècle, les professeurs de droit constitutionnel enseignent à leurs étudiants que la célèbre formule de Georges Vedel sur « *les élus du seigle et de la châtaigne* » a été lancée pour stigmatiser la composition du corps électoral, pratiquement semblable pour le président de la République et pour le Sénat dans la Constitution de 1958 (celui du président étant cependant un peu moins dominé que celui du Sénat par les représentants des plus petites localités : 51 % du premier contre 53 % du second venant des communes de moins de 1 500 habitants, qui groupaient alors 29 % de la population). Comme tout le monde, j'avais oublié que l'image s'appliquait originairement à l'un des projets préparatoires et non au texte constitutionnel lui-même.

Aujourd'hui, le président de la République est élu au suffrage universel mais les sénateurs le sont toujours par des notables où les ruraux ont une prépondérance écrasante. Si Georges Vedel n'accepte pas le destin de son mot historique, parlons des « *élus du maïs et de la luzerne* ».

... et à Mme Soule-Prélot

Que Mme Soule-Prélot et les autres lecteurs veuillent bien excuser l'erreur commise dans un article écrit loin de tous mes dossiers. J'aurais dû me souvenir que le recteur Prélot, bien que gaulliste, ne pouvait approuver une thèse favorable à une réforme qui réduisait les pouvoirs du Sénat, dont il était un membre éminent. Soulignons cependant qu'il se borne à considérer que les référendums de 1962 et de 1969 reposent sur une « interprétation latitudinaire » de l'article 11. La formule est très modérée : une interprétation large étant autre chose qu'une interprétation contraire aux textes.

M. D.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Une semaine au Caire

A l'enseigne de Napoléon Bonaparte

DIMANCHE

En arabe : *youm-el-had* « le jour premier ». Il n'y a pas qu'à Rome que l'on doit vivre comme les naturels du pays : commençons donc notre semaine cairote à la musulmane ainsi que s'y plient, d'ailleurs volontiers, les personnalités étrangères de passage. Et il n'en manque pas, au reste, au cœur d'un été à 40 °C à l'ombre. Dans le même Paris-Le Caire, ces jours derniers, on pouvait réunir, ou peu s'en faut, le prince Sihanouk et sa femme la princesse Monique, le prince Napoléon sans princesse, Jack Lang et sa propre Monique, Régine et son chevalier servant et d'autres moindres noms de la politique et du spectacle, sans parler des « *gentils membres* » du Club Méditerranée. Naguère l'été on recherchait la fraîcheur ; aujourd'hui le goût est à la fournaise garantie.

Venu voir comment marche le tournage de la première coproduction franco-égyptienne, « *dont on espère qu'elle servira de modèle à la coopération cinématographique France-tiers-monde* », notre ministre de la culture ne peut s'empêcher, en gravissant sous un soleil inflexible les dunes de Sakkarah, dans le désert Libyque, aux portes du Caire, de demander à Youssef Chahine pourquoi il a choisi de tourner en été son film inspiré de l'expédition de Bonaparte en Egypte. La réponse du cinéaste siffle comme une balle : « *Les Français n'avaient qu'à pas envahir notre pays en pleine chaleur !* » Et toc !

Dix vedettes, dont Michel Piccoli, Patrice Chéreau et le Al Pacino nilotique, Mohsen Mohieddine, 10 000 figurants (appelés « *comparses* » en francarabe du Caire), prêtés, en majorité, par l'armée égyptienne, sans parler des diplomates ou des experts européens mis à contribution, 2 500 chevaux, 100 ânes, 30 chameaux, le tout sur fond de pyramides ou de palais mamelouks en vrai, *Adieu Bonaparte !* (ex-*Bonaparte en Egypte*) qui est quelque chose comme le trentième film de Chahine, ne devrait pourtant coûter guère plus de 25 millions de francs, soit le quart d'une production de cette envergure. Une production qui n'a pas fini de faire couler flots d'encre et de paroles : les intégristes islamiques ronchonnent que Chahine, « *marié à une Française, aura sans doute donné la part belle à ce croisé que fut Bonaparte* ». Mais les deux plus redoutables critiques de cinéma de l'Orient arabe, le Syrien Rafik Sabban au Caire et l'Egyptien Samir Nasri à Beyrouth, sont, pour une fois et *in situ*, d'accord : « Bonaparte » « *sent le chef-d'œuvre à plein nez.* »

La censure d'État représentée en permanence sur le plateau par une « *femme-flic charmante* » (Michel Piccoli) n'a pas trouvé jusqu'ici beaucoup d'os. « *Cela n'a pas pour autant décidé la télévision égyptienne, alors que le tournage est sur sa fin, à verser sa quote-part au budget commun* », notera, soucieux, Jack Lang, qui ne s'entretiendra de ce problème que par téléphone avec son homologue local, « *retenu en Alexandrie par la visite du prince Napoléon* ». Un à zéro pour l'empereur face au général en chef...

LUNDI

La nouvelle a stupéfié et ravi l'Égypte, puis l'Orient tout entier : « *Samia Gamal est de retour !* » Samia « Beauté ». L'Europe, qui la vit, vers 1950, introduire la danse du ventre à Deauville (une idée du roi Farouk), a oublié depuis belle lurette le « *Papillon brun* ». Elle va le redécouvrir, cet automne à Nantes, grâce au Festival des Trois-Continents, qui présentera plusieurs films anciens où tournoie Samia Gamal. Elle a jadis tourné une douzaine de fois avec le chanteur Farid El-Atrache qui, pour finir, la désespéra en déclarant : « *Je suis un prince druze : je ne me marierai jamais avec une danseuse !* » Jolie goujaterie pour cacher, assurent les mauvaises langues, qu'il préférait les garçons... Elle se consola en épousant successivement un milliardaire américain, converti pour elle à l'islam, puis le méchant séducteur du cinéma égyptien, Rouchdi Abaza, qui la cloîtra longtemps avant de la répudier. Elle n'en dansa plus.

Elle danse de nouveau tous les lundis au Sheraton d'Héliopolis, la ville nouvelle bien dessinée qu'accrocha au Caire au début du siècle le grand-père du baron Empain (1). Dans un affolement de cymbales, de *çagats* (les castagnettes arabes en cuivre) et de franges comme faites d'or mouillé, elle emporte en un tournemain l'assistance au septième ciel. Mais, mélancolique, elle dit : « *Les gens viennent applaudir leurs souvenirs* ». Elle n'a donc pas vu que la salle est bourrée de jeunes émirs pétroliers aux moustaches lustrées. Et même si son âge est un secret d'État, elle ne doit pas être si vieille dans un pays où – faut-il citer les exemples, entre autres, de Oum Koulsoum ou de Dalida ? – à quinze ans on est souvent déjà une artiste consommée.



Là où le bât blesse vraiment c'est que « Samia » est follement populaire parmi un peuple immense auquel le seul port de la *galabieh* interdit déjà l'entrée dans les cabarets « chics ». Cravate obligatoire, au Caire, en toute saison ! Quand est-ce que les élites du tiers-monde admettront que le vêtement fait aussi partie de l'identité culturelle ?

On ne voit donc pas comment les Cairotes sans le sou et sans cravate pourront revoir la Gamal, du moins tant que la pression occulte des Frères musulmans sur la télévision nationale y aura proscrit la danse orientale, ce hachich de l'âme. Cependant, la demande populaire est si insistante que les parieurs ne donnent pas trois mois avant que le Papillon brun ne surgisse de nouveau sur le petit écran de tout le monde au grand dam de ces intégristes, dont les titis du Nil sont convaincus qu' « *ils ont Samia en vidéo et veulent la garder pour eux tout seuls* »...

MARDI

Comme chacun sait, les républiques, mêmes jeunes – celle d'Egypte est née en 1953 après cinq mille ans de royauté, – adorent les princes. La presse cairote se gargarise d'« *altesses impériales* » gros comme le bras à propos de la visite de l'arrière petit-neveu de l'« *ogre corse* » venu admirer les premiers résultats de l'opération de repêchage, au large d'Aboukir, des restes de la flotte française détruite par Nelson en 1798, opération que le prince Louis Napoléon patronne avec le Musée français de la marine, le Service égyptien des antiquités et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Toute l'Egypte se passionne pour cette affaire. Le général-président Moubarak et sa femme se sont déplacés en grand appareil pour aller admirer les vingt canons de cinq tonnes, le gouvernail de quinze tonnes, les monnaies en argent de la Première République française et quelques bijoux en or, le tout ramené par les plongeurs. Dans un pays où les pharaons passaient leur temps à marteler les cartouches de leurs prédécesseurs et où les raïs sont toujours en train de « dénassériser » ou de « désadatiser », on remarque malicieusement que c'est souvent pareil ailleurs, en relevant ce que les découvertes d'Aboukir ont remis en mémoire : le navire-amiral de Bonaparte, *l'Orient*, construit en 1789 et qui fut « *le plus grand navire de son temps* » (850 marins), s'était précédemment appelé *le Dauphin royal* puis *le Sans-Culotte*. Les Egyptiens, eux, le surnommèrent « *la moitié du monde* ».

Le grand quotidien *El-Ahram*, que son nom – « les Pyramides » – oblige sans doute à être particulièrement vigilant en matière de patrimoine, s'est félicité que les Antiquités égyptiennes aient rejeté hautement la demande maltaise de récupération des « *trésors volés à La Valette par les troupes de Napoléon Bonaparte en route vers Alexandrie* ». La rumeur de la découverte de vases en or massif dans les flancs de *l'Orient*, la mort (faussement) mystérieuse d'un plongeur égyptien, ont un peu vite conféré une touche « agathachristienne » à cet été à l'enseigne de Bonaparte...

MERCREDI

Le cinéma Karim est une étuve mais le film assez prenant pour rester jusqu'au bout – surtout quand il rejoint des mésaventures personnelles... *El-Tarchiba (la Cellule)*, œuvre du réalisateur égyptien Atef Tayeb, nous raconte les démêlés d'une doctoresse qui, à la suite d'un accident de voiture bénin, se trouve confrontée au labyrinthe administratif égyptien jusqu'à être conduite à passer une nuit en prison... pour prostitution et usage de drogue. Elle devra payer pour prouver son innocence et tuer elle-même un faux témoin !

La salle est comble, riant et prenant parti en chœur, chacun se sentant vengé de voir étalées sur l'écran (le grand est plus libéral que le petit, en Egypte) les turpitudes d'une bureaucratie aussi sotte qu'omnipotente. *La Cellule*, comme *El-Harif (le Débrouillard)* de Mohamed Khan ou d'autres films récents, nous dit le critique de *l'Orient-le Jour* de Beyrouth, Samir Nasri, « *est typique du pessimisme social noir, sans espoir aucun, qui, avec les grosses farces jouées par l'acteur Adel Imam, fournit actuellement son inspiration principale au cinéma égyptien* ».

JEUDI

Ce n'est pas la joie non plus chez le vieil Hassan Fathi – « Hassan-Bey ». Le génial architecte égyptien achève sa longue, riche et décevante carrière en maudissant du haut de la terrasse de sa maison ottomane, à l'ombre de la citadelle de Saladin, « *les urbanistes en peau de lapin et les faux architectes* » qui sont en train de faire du Caire « *même pas une sous-ville américaine : une zone habitée où l'inconfort ne le cède qu'à la laideur* ».

Toute sa vie Hassan-Bey aura bataillé pour que son pays reste fidèle aux briques ancestrales, fraîches et bon marché. En réponse, on lui a livré des gratte-ciel, hors de prix et calamiteux, détestés de leurs habitants et offensants pour ce qui fut depuis les califes fatimides de l'an 1000 le plus bel et le plus ample horizon urbain de l'Islam. On rêve en lisant le parfait guide illustré de l'architecture et de l'histoire du Caire musulman, qu'une Française mariée à un Anglais écrivit en 1926 avec un amour réfléchi, et que la libraire égypto-libano-française du Caire, Yvette Farazli, vient d'avoir l'heureuse idée de rééditer (2).

Que de monuments décrits, et alors restaurés avec douceur, sont de nos jours détruits, malmenés, éclipsés ou ébranlés comme la si peu connue mosquée turque de Sinan-Pacha (1571) que fit construire un gouverneur qui avait le nom et le goût du grand architecte stamboulioté, Mimar Sinan, dans le paisible quartier populaire de Boulaq, au bord du Nil, maintenant éventré par les promoteurs.

Les splendeurs islamiques du Caire ne seront-elles bientôt plus que dans les livres ? (comme celui du CNRS analysé ci-contre). Jihane El-Sadate, l'épouse du raïs assassiné, le craignait. Aussi pour conjurer les effets culturels désastreux de la politique immobilière ultracapitaliste menée sous son mari (et poursuivie, avec un autre vocabulaire, sous son successeur, Hosni Moubarak) avait-elle réuni au Caire en 1980 le ban et l'arrière-ban mondial de l'archéologie arabe afin de lancer un mouvement international de sauvetage du Caire ancien (*le Monde* du 23 décembre 1980). Et puis cet estimable projet est tombé dans une trappe avec son initiatrice.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

(*Lire la suite page 8.*)

Les Français sauvent (l'image) des palais ottomans d'Égypte

LES Ottomans ont dominé l'Egypte du XVI[e] au XIX[e] siècle. Leurs sujets nilotiques eurent beaucoup à se plaindre d'eux ; mais lorsque, à la faveur de la guerre de 1914-1918, les « protecteurs » britanniques du Caire incitèrent le vice-roi d'Egypte – le khédive cher à nos enseignes de café – à se proclamer sultan pour se mettre sur un pied d'égalité politique avec son suzerain de Constantinople, les Egyptiens continuèrent encore longtemps, même après l'abolition du califat religieux (le sultan ottoman était aussi calife de l'Islam) par Ataturk, en 1924, de verser à la Turquie la dîme du vassal...

En tout état de cause, il est un point – capital – sur lequel l'Empire ottoman a bien mérité de l'Egypte : l'architecture. En cela les Turcs n'avaient d'ailleurs fait que maintenir la tradition de bellement bâtir, héritée des précédents occupants musulmans de la vallée du Nil : les Mamelouks (XIII[e]-XVI[e] siècle).

Les Egyptiens d'aujourd'hui, quand ils s'intéressent à l'art islamique, ce qui ne court malheureusement pas les rues – l'intégrisme a un goût prononcé pour le minaret en béton ayant pour tout pendentif de puissants haut-parleurs –, reconnaissent volontiers l'apport mamelouko-ottoman, tout en soulignant, à juste titre, que l'Egypte n'a pas attendu l'Islam pour pratiquer la bonne architecture.

Ce que les conquérants musulmans de l'Egypte, en leurs grands moments, ont apporté de spécifique à ce pays – ou plutôt à sa capitale, Le Caire, et à quelques cités provinciales comme Rosette, sur la Méditerranée, ou Qous, dans le Saïd (Haute-Egypte) – c'est un art de la demeure. Les pharaons avaient des pyramides, des temples et des obélisques, mais sauf sous la XXXII[e] dynastie, qui, d'ailleurs, était grecque (les Ptolémées), ils vécurent souvent derrière des claies de roseaux. Les mahométans, en Egypte, maintinrent l'usage des « palais de prière » – Ibn Qalaoun, El-Azhar, Soltan-Hassan, Méhémet-Ali au Caire, etc. – dont les minarets sont, au fond, des obélisques parlants. Mais à leur ombre ils édifièrent les plus nobles maisons de pierre que l'Egypte et l'art islamique ont sans doute produites.

Un maître livre vient en administrer la preuve à ceux qui en douteraient. *Palais et maisons du Caire, époque ottomane, XVI[e]-XVIII[e] siècle*. Préfacé par un éminent turcologue français, Robert Mantran, préparé par trois spécialistes français, Bernard Maury, André Raymond et Jacques Revault, avec leur consœur égyptienne Mona Zachariya, il vient heureusement compléter le tome I des *Palais et Maisons du Caire* portant sur l'Egypte mamelouke (XIII[e]-XVI[e] siècle (*le Monde* daté 26-27 décembre 1982).

C'est un splendide ouvrage, où une impeccable érudition artistique, architecturale et historique, s'agrémente de plans, croquis, gravures et photos, sans oublier l'indispensable glossaire en lettres arabes et en français phonétique. Les photographes – Costa Alifrangi, Bernard Maury, Jacques Revault, Jacques Marthelot et Jean-Pierre Gout – nous ont particulièrement gâtés avec une volée de clichés classiques en noir et blanc, bien nets, bien éclairés. Ils occupent un tiers du livre, faisant défiler les fragiles moucharabiehs du harem du Menzel-Haraoui (1), les audacieux encorbellements de pierre et de bois du Menzel-Souhaimi, les colonnes de marbre du Kasr-Musafirhana (2), les stalactites en bois doré du Menzel-Sadate, qui ne doivent rien aux ancêtres du malheureux raïs dont la famille n'avait fait qu'emprunter le nom de ces anciens notables (il n'y a pas de patronyme en Egypte sauf pour les « grands »).

Si ce livre pouvait attirer l'attention des autorités égyptiennes et des mécènes à travers le monde, sur l'état lamentable de nombre de ces bâtiments dont les Français auront au moins sauvé l'image, ce serait une bénédiction. Jihane El-Sadate, la femme du raïs, avait réussi au temps de sa splendeur – quand on l'annonçait comme une *hanem* (dame) du Caire de jadis : « *La Première Dame d'Egypte, la Vertueuse* » – à réunir autour d'elle un aréopage international décidé à sauver l'art musulman en Egypte. Aujourd'hui on ne sait plus ce qu'est devenu ce projet et, d'ailleurs, le nouveau gouvernement met un point d'honneur, comme il se doit, à faire le contraire du précédent...

Une initiative de Karim Aga Khan pourrait peut-être relancer l'affaire : du 11 au 15 novembre se tiendra au Caire un séminaire de la fondation créée à Genève par le chef des musulmans ismaéliens pour sauvegarder et rénover l'architecture islamique mondiale. Le fin du fin du Tout-Art musulman est convoqué, de la terre entière. Ce sera peut-être l'ultime occasion pour que l'Egypte prenne enfin conscience qu'elle est en train, à coups de spéculation immobilière et d'indifférence, de laisser massacrer l'un des plus beaux cadeaux que l'Islam ait fait au monde.

J.-P. P.-H.

★ **Palais et maisons du Caire** (tome II, époque ottomane), 490 F. Centre national de la recherche scientifique. Disponible au Service d'édition et de vente des publications officielles, 27, rue de la Convention, 75015 Paris, tél. (1) 575-62-66. A signaler, dans la même collection, outre le tome I sur les maisons mameloukes du Caire, les très remarquables ouvrages de Jacques Revault sur les palais arabes en Tunisie (XVI[e]-XIX[e] siècle).

(1) *Menzel* : demeure.

(2) *Kasr* : palais.

Une semaine au Caire

A l'enseigne de Napoléon Bonaparte

Les publicités égyptiennes illustrant cet article proviennent des journaux cairotes *El Ahram*, *le Journal d'Égypte* et *le Progrès égyptien*.

(Suite de la page 7.)

Dès lors que l'on prise les altesses en Egypte, surtout quand elles n'y règnent plus, Karim Aga Khan aura peut-être plus de chance – la dernière du Caire historique, il est à craindre – avec sa fondation pour l'architecture islamique, qui a déjà distingué Hassan Fathi et, à titre posthume, Ramsès Wissa-Wacef, réinventeur de l'art copte (*le Monde* du 10 septembre 1983). La Fondation Aga-Khan tiendra grand congrès au Caire en novembre 1984, avec en tête l'idée de sauver ce qui peut encore être sauvé dans cette capitale de 14 millions d'habitants, conçue pour 3 millions...

Les autorités du Caire ont fait démanteler, et remplacé par un souterrain, la passerelle en fer qui défigurait depuis quelques années la façade principale de la mosquée-cathédrale El-Azhar (XIe siècle). Il n'en a pas fallu plus pour rendre espoir à ceux des Cairotes qui sont encore amoureux de leur ville. Sur ce plan, nous sommes tous des Cairotes très aimants...

VENDREDI

Il y a une vingtaine de musées au Caire. Aucun ne laisse indifférent. En général, les touristes ne visitent pourtant que ceux consacrés aux arts pharaonique, copte et arabe. Tant mieux, comme cela on est tranquille dans les autres ! Au sein du parc touffu de l'île de Rodah, le palais Manial et ses dépendances (1901-1929) constituent, avec leurs collections de meubles, peintures et objets exposés sur 5 000 mètres carrés, un musée de l'Egypte au XIXe siècle.

De cette Egypte, née précisément du coup de boutoir bonapartien et se modernisant dans le respect de ses racines. On a l'impression en parcourant le palais Manial que la vallée du Nil, vers 1840-1880, était sur la même voie, et avant lui, que l'archipel nippon. Et puis l'occupation anglaise, la naissance des Frères musulmans et, pour finir, le coup d'Etat militaire de 1952 vont peu à peu rejeter l'Egypte vers ses seules origines arabo-islamiques, lui faisant manquer d'harmonieuses épousailles avec la modernité. Il faudra à tout le moins reconnaître un jour à la dynastie de Méhémet Ali (1804-1953) le mérite d'avoir tenté, avec des hauts et des bas, mais avec une persévérance jamais en défaut, de réaliser la synthèse entre une personnalité nationale très marquée, mais figée, et le siècle.

Les collections réunies au Manial durant toute la première partie de ce siècle par l'émir Mohamed Ali Toufik pour les léguer à son pays attestent également avec éclat que la famille méhémétienne, contrairement à certaines accusations contemporaines, attacha un prix particulier à la fibre islamique de l'Egypte. L'émir, qui fut l'héritier de la couronne tant que le roi Farouk n'eut pas de fils (en 1952) et qui vivait avec son épouse morganatique, une Française connue seulement sous le nom de Madame Alice, passait son temps à voyager pour réunir des témoignages de l'art arabe, qu'il donnait ensuite comme source d'inspiration à l'Ecole des arts et métiers que sa mère, la khédiva Emineh, femme du khédive Toufik Ier, avait fondée au Caire.

De Stamboul, Mohamed Ali Toufik fit venir Hag Kamel, dernier calligraphe de l'Empire ottoman, et le sculpteur sur bois arménien Zaki Katchatourian, rescapé des massacres. Grâce à ces deux grands créateurs, des traditions d'art islamique, partout ailleurs disparues (sauf au Maroc), se perpétuèrent en Egypte, y créant même un style de décoration, dit « arabesque ».

Au milieu des rarissimes tapis Gordès, du mobilier en argent massif, de la vaiselle khédiviale, des paravents en nacre et des mille autres témoignages d'un siècle et demi d'histoire d'Egypte, les conservateurs contemporains on ajouté, par ignorance ou par malice, Dieu seul le sait, des bonbonnières de foire néo-Louis XV et des petits animaux en verre filé, type foire également. Mais, pour ces deux jeunes visiteuses musulmanes aux cheveux cachés et aux jupes longues, ce qui pose interrogation ce sont *« ces croix arborées par des princes mahométans »* sur des huiles officielles ou des photos jaunies. Il faut, pour qu'elles s'en aillent rassurées, leur expliquer qu'il s'agit de décorations européennes n'entachant en rien l'islamité des émirs égyptiens...

SAMEDI

Re-Bonaparte. Pour les acteurs français, le tournage est fini. Youssef Chahine réunit tout son monde chez lui. Embrassade générale et regrets sincères de se séparer. Ce n'est pas commun en fin de film. *« C'est le miracle égyptien ! »*, dit Michel Piccoli, qui tient le rôle principal, celui du général Louis Caffarelli, directeur du génie et unijambiste, conquérant et égyptophile, sur lequel Chahine a centré son travail. Bonaparte cependant est présent, sous les traits d'un Patrice Chéreau très concentré sur son deuxième rôle à l'écran (après Camille Desmoulins dans *Danton* de Wajda) et qui joue un général en chef *« cynique et idéaliste »*, assez conforme sans doute à ce que devait être le futur empereur durant son aventure orientale.

Piccoli rayonne. Après tant de faux grand rôles dans tant de petits films français, il a peut-être trouvé le vrai grand rôle de sa carrière. Il s'est en tout cas toqué du tournage à l'égyptienne : *« Si ça se présente, je signe demain pour un nouveau film avec Chahine. Quel plaisir ce fut de travailler ici ! C'est le bordel, c'est vrai, mais il n'y a pas de tristesse comme en France, il y a l'en-thou-sias-me ! Je suis un homme de gauche, mais ça ne m'a pas gêné de voir tout le monde travailler sans horaires jusqu'à l'épuisement, puisque chacun était transporté de joie. »* Pour Jack Lang, qui rappelle que, lorsqu'il fut nommé Rue de Valois, en 1981, la première personne qui demanda à le voir et qui plaida la cause du cinéma du Sud fut Youssef Chahine, le grand cinéaste égyptien a su réaliser *« l'équilibre rare entre la ferveur et la rigueur »*.

Chahine, aujourd'hui, est vidé. Maigre, il est devenu squelettique en trois mois de tournage et deux ans de préparation. Il fume toutes les cigarettes proscrites par son cardiologue. Mais il n'a *« jamais été aussi heureux »*. *« Écoute, ne me les gonfle pas, tu verras le film entier et puis tu jugeras toi-même ! Ce que j'ai voulu dire, à travers ce film, c'est que les Égyptiens ne veulent être dominés par personne, mais qu'ils doivent quand même être ouverts aux influences extérieures fécondantes. »*

Dans une Égypte politiquement et culturellement écartelée entre le mastodonte yankee et le refus intégriste, il fallait que ce fût dit. Mais *Adieu Bonaparte !* n'a pas encore son visa de censure égyptien...

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) Robert Ilbert, *Héliopolis-Le Caire 1905-1922. Genèse d'une ville.* CNRS. 153 pages. 120 francs.

(2) Henriette Devonshire, *L'Égypte musulmane.* 158 pages. 70 francs. Les Livres de France. Immeuble Immobilia. Rue Kasr-el-Nil. Le Caire.

SELECTION

CINÉMA

Hitchcock

L'événement de l'année 1984. Plus d'un million de spectateurs, à Paris seulement, pour l'ensemble des films ressortis en 1984. Découvrir la période anglaise avec *Les 39 Marches*, puis la nouvelle dimension apportée au suspense par l'Amérique avec *Fenêtre sur cour* et *Sueurs froides*, enfin l'approche presque systèmique du *Faux Coupable*.

ET AUSSI : *le Meurtre d'un bookmaker chinois*, de John Cassavetes (le triomphe de l'acteur, devant et derrière la caméra) ; *Mean Streets*, de Martin Scorsese (la petite Italie vue de l'intérieur).

MUSIQUE

Festival de Saint-Bertrand-de-Comminges

Aux confins de la Gascogne, le long des Pyrénées, à mi-distance de la mer et de l'océan, le Festival de Saint-Bertrand-de-Comminges présente chaque été, depuis huit ans, une quinzaine de concerts où des artistes consacrés alternent avec de jeunes interprètes. C'est ainsi que le pianiste Christian Zacharias jouera Scarlatti, Mozart et Schubert le 16 août, tandis que Ludger Loshmann donnera un récital sur l'orgue historique de la cathédrale, où une création de Jean-Louis Florentz voisinera avec des pages de Liszt, Bach et Mendelssohn (le 19). Le quatuor Enesco a choisi Beethoven et Schubert pour son concert du 21 août. Enfin, Jean-Patrice Brosse clora le Festival avec des pièces pour orgue de Jean-Sébastien Bach. (Renseignements : tél. (61) 88-32-00.)

JAZZ

Les clubs parisiens

Pour la tradition délicieusement tempérée, le pianiste et chanteur Joe Turner, un Américain de Paris installé à La Calavados depuis vingt ans. Pour la qualité moderne : Ted Curson, trompettiste au Petit Opportun. Pour prendre un verre en découvrant un jeune tromboniste de talent : Denis Leloup, au Méridien. Et pour finir en dansant sur les rythmes afro-cubains : Pedro Urbina à La Chapelle-des-Lombards.

EXPOSITIONS

Si Paris perpétue cet été en matière d'art un évident jacobinisme, les autres cités françaises rendent hommage à la décentralisation.

A *Aix-en-Provence*, on relève, à propos d'hommage, celui de Pablo Picasso à « Monsieur Cézanne », et les peintures de Cézanne soi-même, déposées par l'Etat dans la ville natale du peintre.

Marseille, à une encâblure de là, propose « Marseille et les grands ports français » vus par Louis Garneray, marin devenu peintre, donc peintre de marine, qui connut au début du dix-neuvième siècle un succès aussi tumultueux et vagabond que le fut sa propre vie.

Grenoble, propose un remarquable rassemblement de peintures et de dessins de Nicolas de Staël, et *Rouen* se penche avec ferveur sur « la peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Pierre Corneille ».

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

WILLEM DE KOONING. Jusqu'au 24 septembre.

MARC CHAGALL. Œuvres sur papier. Jusqu'au 8 octobre.

ALIBIS : Artschwager, Collin-Thiébaut, Fabro, Garouste, Klossowski, Longo, etc. Jusqu'au 17 septembre.

COLLECTION MAGNELLI. Arts primitifs. Jusqu'à fin septembre.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Bakst à Matisse. Jusqu'au 20 août.

EVE SONNEMAN. Travaux photographiques 1981-1984. Jusqu'au 9 septembre.

LE SIÈCLE DE KAFKA. Jusqu'au 1er octobre.

CCI

MOBILIER NATIONAL. Vingt ans de création. Jusqu'au 24 septembre.

LES CRÉATEURS AU MOBILIER NATIONAL. Salle de documentation. Jusqu'au 24 septembre.

BPI

PLACES D'EUROPE. Histoire et actualité d'un espace public. Jusqu'au 24 septembre.

POLITIQUE/FICTION. Jusqu'au 10 septembre.

DES LIVRES POUR LES VACANCES. Bibliothèque des enfants. Piazza. Jusqu'au 1er octobre.

Musées

TAPISSERIES DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h 40. Entrée 9 F Jusqu'au 25 août.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 16 septembre.

LA DONATION KAUFMANN ET SCHLAGETER. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 septembre.

DESSIN ET SCIENCES. XVIIe et XVIIIe siècles. Musée du Louvre *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 24 septembre.

JEAN LE GAC – GIUSEPPE PENONE. Arc au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 23 septembre.

BERNARD LAGNEAU. Architectures fugitives. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 19 août.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM CHAPITEAUX ROMANS. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'à fin octobre.

LUTÈCE-PARIS DE CÉSAR A CLOVIS. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'à fin mars 1985.

LA NOUVELLE ATHÈNES. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 7 F. Jusqu'en octobre.

SUR INVITATION. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; Sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 17 septembre.

TIM, QUARANTE ANS DE POLITIQUE. Musée des arts décoratifs *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 17 septembre.

L'AUTOMOBILE ET LA PUBLICITÉ. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 15 octobre.

UN SIÈCLE D'IMAGES DE PIÉTÉ 1814-1914. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 septembre.

HOMMAGE A PAUL DELAROCHE. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Entrée : 8 F ; Dim. : 4 F. Jusqu'au 17 septembre.

MICHEL DUFET. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'à fin septembre.

DIDEROT A LA CONCIERGERIE. Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (354-30-06). T.l.j., de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

LOUIS XIV ET L'URBANISME ROYAL PARISIEN. Archives nationales. Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (277-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Entrée : 4 F ; dim. : 2 F. Jusqu'au 31 octobre.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

L'IMPRIMÉ DANS LA MODE. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F. Jusqu'au 28 octobre.

HOMMAGE A ELSA SCHIAPARELLI, 1895-1973. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'à fin août.

150 ANS DE RESTAURATION EN LANGUEDOC-ROUSSILLON – L'ARCHITECTURE ET L'EAU. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 27 août.

Centres culturels

CHARLES ESTIENNE et l'art à Paris, 1945-1966. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-05). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 2 septembre.

UN MUSÉE : DES CHEFS-D'ŒUVRE. Le musée d'art moderne de Liège, 1950-1984. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 2 septembre.

CHARLES SCHNEIDER. Verreries Schneider France de 1913 à 1940. Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 octobre.

L'ARCHITECTURE LIBANAISE, du XVe au XIXe siècle. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.l.j., de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 24 août.

RICHESSES D'ART EN MORVAN. Orangerie de l'hôtel Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.l.j., de 10 h à 18 h. Entrée libre jusqu'au 2 septembre.

ALEXANDRE ROUBTZOF, 1884-1949. Huiles et dessins. Trianon du parc de Bagatelle. T.l.j. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 26 août.

TROIS ARCHITECTES FRANÇAIS : Ciriani, Gaudin, de Portzamparc. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36), sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 6 octobre.

En région parisienne

BRÉTIGNY. Dedans... Dehors... Propositions III : Coignet, Gérard, Skoda, Larrière, Hellinger. Jusqu'en septembre. Haussmann, Gomez Perez, Houcmant. Photographies. Jusqu'au 29 septembre. Centre Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h.

L'ISLE-ADAM. Louis-Albert Demangeon, 1909-1979. Musée Louis-Senlecq, 46, Grande-Rue. Jusqu'au 30 septembre.

NOINTEL. La sculpture est une fête. Des artistes et un château : Nointel. Château (887-45-81). Jusqu'au 16 septembre.

PONTOISE. Carlos Cairoli. Sculptures – Aurélie Nemours. Peintures. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 octobre. – Gustave Caillebotte, 1848-1894. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 octobre.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Les Russes au présent. Centre culturel de la Villedieu, chapelle de la Villedieu à Elancourt (050-51-70). Jusqu'au 30 août.

SOISY-SUR-ÉCOLE. Vingt-cinq sculpteurs contemporains. Verrerie d'art (499-00-03). Jusqu'au 16 septembre.

En province

AIRAINES. L'œuvre sacrée de Michel Ciry. Centre d'art (26-05-05. Jusqu'au 2 septembre.

AIX-EN-PROVENCE. Hommage de Pablo Picasso à « Monsieur Cézanne ». Granet : aquarelles de Paris et de Versailles. Jusqu'à fin août. – Le Chénier. Peintures. Jusqu'au 30 septembre. Musée Granet, palais de Malte (38-14-70). – Tapisseries des anciennes et nouvelles Indes. Musée des Tapisseries, 13, rue de la Molle (21-05-78). Jusqu'au 1er octobre. – Adami. Peintures et dessins. Présence contemporaine, 60, boulevard Carnot (92-12-41). Jusqu'au 28 août.

ALÈS. Premiers paysans de la France méditerranéenne. Musée du Colombier, carrefour d'Auvergne (86-30-40). Jusqu'au 15 septembre.

AMBÉRIEU-EN-BUGEY. Dessins d'archéologie et d'architecture, du romantisme à l'informatique. Château des Allymes (38-06-07). Été.

ANNECY. Quilts contemporains américains. Jusqu'au 30 septembre. – Vingt ans d'archéologie subaquatique en France. Jusqu'au 31 octobre. Musée-château (45-29-66).

ANTIBES. Picasso, tête-à-tête. La parabole du sculpteur – Jean-Michel Folon. Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 30 septembre.

ARC-ET-SENANS. L'hologramme. Saline royale (80-25-43). Août.

AUBUSSON. Poésie, roman et tapisserie : XVe-XVIIIe siècles. Musée départemental de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). Jusqu'au 7 octobre.

AUXERRE. John Craven. Un œil du XXe siècle. Maison du tourisme, 1-2, quai de la République (52-26-27). Jusqu'au 30 septembre. – Musique et rythme. Centre culturel de l'Yonne, abbaye Saint-Germain (46-68-89). Jusqu'au 22 octobre.

AVIGNON. Un retable avignonnais de la fin du Moyen Age. Musée du Petit Palais (86-44-58). Été.

BEAULIEU-EN-ROUERGUE. Jean-Jacques Saignes. vingt-cinq ans de recherches. Abbaye (30-76-84). Jusqu'au 10 septembre.

BEAUVAIS. Un palais-musée à Beauvais : tours et détours de l'ancien hôtel épiscopal. Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 10 septembre.

BELFORT. Sculpture pour un corps ; Bijou, sculpture – Visions nouvelles de trente-huit artistes contemporains. Maison des arts, 3, faubourg de Montbéliard (21-54-12). Jusqu'au 20 septembre.



Portrait

Splendeurs et misères d'une espionne photographe



LA semaine dernière (*le Monde* du 9 août), Sophie Calle se faisait déshabiller dans un ascenseur par ses grands-parents, elle pillait les magasins et tenait tête aux policiers, elle était la mascotte d'une bande de garçons en Camargue.

Cette semaine, la voilà en Californie du Nord, à Bolinas. Elle pose pour l'école de dessin du village, trouve tout de suite un appartement et, comme elle n'a pas de visa de travail, elle nettoie de la marijuana. Il s'agit d'en faire trois tas : un pour les fleurs, un pour le rebut, et un pour les feuilles. Et, comme toujours, elle attend un signe. Une photographe allemande, qui quittait Bolinas pour trois mois, lui propose de louer sa maison, et lui accorde la confiance de lui laisser tout son matériel. Sophie n'a plus rien d'autre à faire qu'à utiliser cette chambre noire que le ciel met à sa disposition. Son père lui a dit que le jour où elle aurait l'idée d'une profession un peu stable, il l'aiderait. Sophie écrit à son père : je commence à faire de la photo, ça me plaît beaucoup, est-ce que ta promesse tient toujours ? Il répond oui.

Mais il est question en même temps que Sophie se marie : comme barmaid, elle a rencontré un groupe de cinq hommes qui viennent toujours manger un peu avant la fermeture, à trois heures du matin. L'aîné, qui a soixante-dix-sept ans, dit qu'il a dansé avec la Pavlova, et vit dans une cave avec des jeunes gens, ensemble ils répètent des ballets qu'ils ne montrent que la nuit. Sophie laisse traîner ses oreilles : ils ont besoin d'une fille pour danser la folie d'Ophélie. Comme elle a fait deux ans de danse classique en rêvant de devenir petit rat de l'Opéra, elle leur propose ses services. Ils ont déjà engagé une femme si grosse qu'il faut la pousser sur un lit à roulettes. Quant à l'aîné, il se fait tirer sur scène dans une boîte également munie de roulettes. Sophie en a vu d'autres : au Canada elle était partie avec un cirque ambulant pour être dresseuse de chiens... Voilà Sophie, dans sa cave, qui chante et qui danse, s'exhibant pour la première fois au public en se montrant elle-même au moyen d'une chandelle ou d'une lampe de poche.

Dans la rue, un jour, elle voit une personne au costume moyenâgeux qui joue du violon avec une cagoule sur la tête : elle ne sait pas si c'est un homme ou une femme. Mais elle l'invite à venir boire un verre chez elle. Il dit non : la voix est celle d'un homme. Il ne retire pas sa cagoule, mais ils échangent leurs numéros de téléphone. Il s'appelle Walter, c'est un acteur de la Factory de Warhol. Pendant deux mois, ils se téléphonent tous les jours, sans vaincre la paresse ou le goût du mystère qui les empêche de se voir. Un jour Sophie lui dit : *« On ne pourra jamais se voir, je dois partir, mon permis de séjour est périmé. »* Walter rétorque : *« Aucun problème, je vous épouse. »* Sophie pique à une amie l'alliance de sa mère et va la porter à Walter, à la Factory. Elle voit pour la première fois son visage : très fin, très beau. Ils décident qu'ils ne feront l'amour que le jour de leur mariage. Le jour où ils se retrouvent au pied du mur, ils évoquent le gouvernement américain qui procède à de véritables enquêtes pour ce genre d'épousailles, enfermant les deux conjoints dans des cellules distinctes pour leur poser des questions très intimes sur leurs partenaires... Sophie rentre à Paris, chez son père.

Cela fait cinq ans qu'elle a quitté Paris, et elle se sent effarouchée, la jeunesse a changé, ce ne sont plus les militants qui tiennent le haut du pavé. Dans la rue, elle ne sait pas où aller ; elle se dit : si je suis des gens, ils m'emmèneront dans des endroits où je n'aurais jamais l'idée d'aller toute seule. Des inconnus l'emmènent dans des cafés, et c'est là qu'elle découvre cette sensation merveilleuse de talonner quelqu'un sans qu'il le soupçonne. Elle commence à écrire et à photographier en même temps, sans songer que ces choses qui la distraient puissent être vraiment artistiques.

Avec une autre photographe, elle installe un labo dans la cave de son père. Elles n'ont qu'un seul agrandisseur, elles ne peuvent travailler ensemble, Sophie dort le jour. Un soir, quand elle se réveille, elle dit à son amie : *« Couche-toi là, je me lève. »* L'idée lui vient tout à coup d'un lit qui serait constamment tiède. Elle en parle à un ami et, en ayant parlé, elle se trouve obligée de l'organiser. En mars, un homme qu'elle suivait dans la rue l'a emmenée jusqu'à Venise (l'histoire est racontée dans *Suite vénitienne*). En avril, elle invite trente personnes à venir dormir dans son lit : un tiers d'amis, deux tiers de gens du quartier, dormeurs diurnes, boulangers, baby-sitters, chômeurs se relayant toutes les huit heures pour que le lit soit occupé vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Une photo est prise toutes les heures : Sophie note l'heure d'arrivée, et les paroles de ses invités, elle leur soumet un questionnaire qui n'est pas trop inquisitoire mais qui établit entre eux un rapport à la limite de la distance et de la complicité, elle les pousse à raconter leurs habitudes liées au sommeil. Deux cents photos et un texte relatant l'histoire : Sophie a l'impression de jouer, mais pour aller au bout du jeu elle l'embaume.

La fin de l'histoire cache un petit drame : Sophie a acheté un poisson rouge pour que ses ébats rythment ceux des dormeurs. Elle déteste les poissons rouges. Le dernier jour, elle dit au dernier dormeur : *« Est-ce que vous voulez emporter le poisson rouge ? »* Le dernier dormeur répond : *« Non, je déteste les poissons rouges. »* Il est dix heures du matin, le lit est enfin vide. Soudain Sophie entend un petit bruit : le poisson rouge saute hors de son bocal pour se suicider, et elle le laisse faire.

En marchant, la tueuse a découvert l'ancien hôtel d'Orsay, tout abandonné, et, comme elle a chipé un passe-partout, elle se transforme tous les jours en rat d'hôtel, errant sur les six étages entièrement vides, passant du grand salon aux cuisines. Parmi les chambres de service, où des secrets traînent encore dans les tiroirs, elle choisit une chambre toute rose, la dernière qui ferme, la 501. Elle y apporte ses affaires et fouille dans celles des autres : trouve des fiches de clients qui ont l'exploration pour profession, et des menus du jour, décrypte de mystérieux messages et photographie chaque chose. Un été où elle revient à Paris, elle trouve des ouvriers au premier étage. Elle remonte vite à son cinquième. Quand les ouvriers, à leur tour, ont atteint le dernier étage, elle leur abandonne l'hôtel. On est en juin 1979.

Sophie est invitée, avec dix autres artistes français, à montrer à la Biennale des jeunes du Musée d'art moderne de New-York, son travail sur cet hôtel. Une galerie dans le South Bronx expose en même temps ses « dormeurs » et tout à coup, déplacée dans ce lieu, elle trouve son histoire complètement obscène. Ridicule de vouloir obliger les junkies du quartier à lire ses longues légendes. Elle se dit qu'il faut faire autre chose. Elle se plante au coin d'une rue et propose aux gens du quartier de l'emmener dans un endroit de leur choix, un endroit d'amour ou de haine. Tous les gens, la plupart portoricains, acceptent, et Sophie se met entre leurs mains. Une femme lui fait fouler l'endroit de la terre du Bronx que le pape a béni. Un homme l'emmène dans une banque où il rêve d'avoir un jour un compte. Un autre homme, qui vient de faire sept ans de prison pour vol à main armée, la conduit sur un terrain vague où donnait sa chambre d'adolescent. Sophie décroche ses dormeurs pour les remplacer par des photos de ces gens, avec le récit de leurs sensations. En une nuit, ils viennent recouvrir de graffitis toutes ses photos et ses textes...

Ensuite le Centre Georges-Pompidou commande à Sophie un travail sur l'autoportrait. Elle a l'idée de faire engager par sa mère un détective pour qu'il la suive. Elle oblige cet homme à la photographier au Louvre devant son tableau préféré, le *Jeune homme au gant* du Titien, ou au jardin du Luxembourg où un garçon lui a donné son premier baiser en 1968. Et elle s'attache à ce détective tout comme elle s'était attachée à ses dormeurs, ou à Henri B., l'homme qu'elle avait suivi à Venise. Maintenant, son élu est passé derrière elle. Elle oublie qu'il est payé et aime l'attention extrême qu'il lui porte, et qu'aucun homme ni aucune femme qui l'a aimée ne lui a jamais donnée.

« C'était presque une thérapeutique par rapport à la passion, raconte Sophie Calle. Petite, je souffrais de ma curiosité et c'était devenu un gag autour de moi de ne pas répondre à mes questions. Cette curiosité s'est transformée en travail. Il n'est d'abord qu'un prétexte pour poser des questions. Aux dormeurs, j'ai demandé jusqu'à quel âge ils avaient fait pipi au lit. Les gens répondent parce que c'est un travail, ce n'est plus une question. Mes histoires, les autres les trouvent authentiques ou non. Elles commencent de façon arbitraire, comme une règle du jeu, et ensuite je rentre dans l'histoire. L'homme que j'ai suivi à Venise m'a vite manqué. Quand le lit a été froid, je suis partie vivre à l'hôtel. L'homme dont j'ai pillé le carnet d'adresses pour constituer son portrait, j'ai rêvé de lui tout l'été, et d'aucun autre homme. Je ne l'aimais pas, il ne me plaisait pas, mais j'aurais pu faire n'importe quoi pour lui. L'histoire avait pris le dessus.

Bien que les signes d'amour m'envahissent, je peux décider quand je vais les arrêter. Dans les vrais sentiments amoureux, je suis plutôt faible. Dans le travail, je me trouve dans des situations où je reconnais souvent les signes de l'amour, mais je garde un contrôle sur eux. Je ne fais pas une parodie de l'amour. Je peux dire : voilà, je l'ai aimé d'une certaine manière. J'ai pu me repaître de tout ce qui touche à sa vie et mardi à telle heure, je peux en finir, parce que l'histoire décide que c'est la fin. Peut-être qu'un jour une histoire sera plus forte que ma décision. »

HERVÉ GUIBERT.

★ Editions de l'Etoile (Collection « Ecrit sur l'image »).

EXPOSITIONS

BELLAC. Rebeyrolle, peintures et lithographies. Festival national de Bellac (68-12-79). Jusqu'au 31 août.

BORDEAUX. 50 ans d'art espagnol, 1880-1936. Galerie des beaux-arts, 20, cours d'Albret (90-91-60). Jusqu'au 1er septembre. – Anselm Kiefer. Peintures 1983-1984. – Cy Twombly, œuvres 1973-1983. – Légendes. Entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35). Jusqu'au 9 septembre.

BORT-LES-ORGUES. Yves Brayer. Château de Val (72-02-49). Août-septembre.

BOURBON-LANCY. Gérard Garouste : la cinquième saison. Musée municipal (89-23-23). Jusqu'à fin août.

BOURG-EN-BRESSE. Peinture refigurée. Musée de l'Ain, 63, boulevard de Brou (22-22-31). Jusqu'au 2 septembre. – Peintres bressans, des XIXe et XXe siècles. Centre A. Camus. Août.

BRAUX-SAINTE-COHIERE. L'art contemporain en Champagne-Ardenne - Les Jacobins allemands, 1792-1798. Château (60-83-51). Jusqu'au 3 septembre.

BREST. Charles Estienne. Une idée de nature. Musée des beaux-arts, 22, rue Traverse (44-66-27). Jusqu'au 8 octobre.

CABRIES. Monticelli. Château. Jusqu'en septembre.

CADILLAC. Histoires de sculptures. Château des ducs d'Epernon (62-13-03). Jusqu'au 16 septembre.

CAGNES-SUR-MER. Festival international de peinture. Musée-château (20-87-29). Septembre.

CALAIS. Les collections du Fonds régional d'art contemporain Nord-Pas-de-Calais, Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (97-99-00) et galerie de l'Ancienne-Poste, 13, boulevard Gambetta. Jusqu'au 4 septembre. Jean Dubuffet : paysage du Pas-de-Calais, Gratte-Merluche et autres œuvres, 1962-1964. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 3 septembre.

CARCASSONNE. Gabriel Coudere. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (47-80-90). Août. – Bengt Lindström. Salle des Chevaliers (71-30-30). Août.

CASES-DE-PENE. Jules Olitsky. Château de Jau. Eté.

LE CATEAU-CAMBRESIS. Gromaire. Dessins : paysages de Noyelles-sur-Sambre et mer. Musée Matisse, palais Fénelon (84-13-15). Jusqu'au 3 septembre.

CAVAILLON. Prassinos. Tapisseries. Chapelle du Grand couvent (78-10-01). Jusqu'au 16 septembre.

CERET. Jean-Michel Folon, gravures (1972-1983). Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (87-27-76). Août.

CHATEAUROUX. Sculpture en France. Couvent des Cordeliers, rue Alain-Fournier et musée Bertrand, rue des Cordeliers. Jusqu'au 31 août.

CHERBOURG. Jacques Deschamps. Coutages-peintures cousues, 1974-1984. Centre culturel, rue Vastel. Du 11 août au 15 septembre.

CLERMONT-FERRAND. La tête dans l'art romain et gallo-romain. Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31). Jusqu'au 14 octobre.

CLUNY. André Masson. Sculptures et tapisseries. Ecuries Saint-Hugues (59-05-87). Jusqu'au 16 septembre.

COLMAR. Jean Bazaine. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (41-89-23). Jusqu'au 2 septembre.

DAX. Dax, ville d'eau. Galerie d'art municipale (74-83-17). Jusqu'au 30 août.

DIEULEFIT. Symposium international de sculpture en terre. Ecole maternelle. Août.

DIJON. François Rude au Musée des beaux-arts de Dijon. De Liotard à Hodler, deux siècles de dessins genevois. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 17 octobre.

DOUAI. Donation Delplanque. Musée de la Chartreuse, 4, rue des Chartreux (87-26-63). Jusqu'au 3 septembre.

DUNKERQUE. Trésors des musées du Nord de la France : le Nord de la France de Théodose à Charles Martel. Musée des beaux-arts, place du Général-de-Gaulle (66-21-57). Jusqu'au 9 septembre.

ETRETAT. Autour d'Albert Gleizes. Salle Adolphe-Boissaye, 1, avenue Charles-Mottet. Eté.

FELLETIN. Michel Tourlière. Eglise du Château. Jusqu'au 16 septembre.

FLAINE. Edouard Boubat. Centre d'art (90-85-84). Jusqu'au 1er septembre.

FONTENOY-EN-PUISAYE. Un autre regard sur la peinture. – Raigneau, peintures/Rolland, œuvres récentes/Vetter, graffiti. Château du Tremblay (44-02-18). Jusqu'au 18 septembre.

FONTEVRAUD. Art espagnol actuel. Abbaye royale (51-73-52). Jusqu'au 2 septembre.

GAILLON. L'univers magique de Wakhevitch. Décors et costumes. Château (52-65-98). Jusqu'au 16 septembre.

GORDES. Alechinsky. Frontières et bordures. Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 3 septembre.

GRENOBLE. Nicolas de Staël, peintures et dessins. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 24 septembre.

HAROUE. L'architecture de fêtes du roi Stanislas par E. Here, 1784-1755. Château (52-40-14). Jusqu'au 15 octobre.

HONFLEUR. Cappiello, caricatures et affiches. Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 24 septembre – Salon des artistes honfleurais. Grenier à sel. Jusqu'au 31 août.

JOUY-SUR-EURE. Biennale européenne de sculpture de Normandie. Centre d'art contemporain (36-61-55). Jusqu'au 2 septembre.

LA CAVALERIE (Aveyron). Abstraction au carré. Mostra del Larzac (62-70-93). Les Infruts, sur la RN 9. Jusqu'au 15 septembre.

LA CHAPELLE-EN-VERCORS. La Chapelle-en-Vercors, 1944-1984. Ecole communale. Jusqu'au 26 août.

LANGRES. Diderot et la critique de Salon, 1759-1781. Musée du Breuil de Saint-Germain, 2, rue Chambrûlard (85-08-05). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHE-SUR-YON. F. Plouy, B. Webb. Photographies – C. Perugini, peintures. Musée municipal, rue Georges-Clemenceau (05-54-23). Jusqu'au 1er septembre.

LAVAL. Autour du Douanier Rousseau : l'atelier du peintre, documents et archives. Vieux château, place de La Trémoille (53-39-89).

LE CREUSOT. Edmond Bernard, inventeur du quotidien. Château de la Verrerie (50-01-11). Jusqu'en novembre.

LE HAVRE. Devade. Musée des beaux-arts André-Malraux, boulevard Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 10 septembre.

LILLE. Extra muros. Sculptures en plein air. Jardin des plantes. Jusqu'au 31 août.

LIMOGES. Biennale internationale de l'art de l'émail. Chapelle du lycée Gay-Lussac (34-58-27). Août. – Rétrospective européenne de plaques émaillées publicitaires. Pavillon du Verdurier. Août.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Miro. Hôtel de Campredon, rue du Docteur-Tallet (38-17-14). Jusqu'à fin septembre.

LUNEVILLE. Trompe-l'œil. Musée-château (73-18-27). Jusqu'au 30 septembre.

LYON. Paysagistes lyonnais, 1800-1900. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (28-07-66). Jusqu'au 30 septembre. – Berthelin, Gherban, Saytour. Elac, centre d'échanges de Perrache (842-27-39). Jusqu'au 16 septembre.

MACON. Livres d'artistes livres objets. Hôtel de ville. Jusqu'au 28 août.

MAILLOT-SENS. De l'étrange au merveilleux. Le temps de voir, 13, rue du Temple (65-12-14). Jusqu'au 15 octobre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Chopin. Fondation Septentrion (46-26-37). Jusqu'à fin septembre.

MARSEILLE. Marseille et les grands ports français vus par Louis Garneray. Musée de la marine, palais de la Bourse (91-91-51). Jusqu'au 3 septembre. – Cantini 84. Musée Cantini, 19, rue de Grignan (54-77-75). Jusqu'à fin août. – Techniques du dessin. Musée Grobet-Labadie, 140, boulevard Longchamp (62-21-82). Jusqu'au 30 septembre. – Marseille, 40e anniversaire de la Libération. Musée d'histoire, centre Bourse (90-42-22). Août-septembre.

MEYMAC. Le cinétisme, mouvement réel-mouvement suggéré, 1955-1984. Pierre Andrès, Jean-Bernard Naudin, Boris Tissot. Abbaye Saint-André (95-23-30). Jusqu'au 2 septembre.

MONTAUBAN. Dado, un signe des temps. Rétrospective 1961-1984. Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel-de-Ville (63-18-04). Jusqu'au 30 septembre. – Aspects de la vie quotidienne à Montauban à la fin du Moyen Age. Museum d'histoire naturelle, place Bourdelle. Jusqu'au 31 août.

MULHOUSE. Le zoo, hier et aujourd'hui. Musée historique, 4, rue des Archives (42-98-11). Jusqu'au 15 septembre.

NANCY. Le vitrail en Lorraine, du Moyen Age au vingtième siècle. Musée lorrain, chapelle des Cordeliers, Grande-Rue (332-18-74). Jusqu'au 30 septembre.

NANTES. Autour de Michel Ragon. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (74-53-24). Jusqu'au 15 septembre. – Joseph Stany Gauthier (1883-1969), créateur des musées du château. Musée du château, 1, place Marc-Elder (47-18-15). Jusqu'au 28 octobre.

NICE. Chagall, vitraux et sculptures. Musée national Message biblique M. Chagall, avenue du Dr Ménard (81-75-75). Jusqu'au 8 octobre. – Helmut Newton-Alice Springs. Photographies. Musée des beaux-arts Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'à fin septembre. – Picasso. Peintures et sculptures du fonds J. Picasso. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (62-31-24). Jusqu'au 16 septembre. – Jean Eve. Musée international d'art naïf A. Jakovsky. Château Sainte-Hélène, avenue Val-de-Marne (71-78-33). Jusqu'au 16 septembre. – Estampes japonaises, images du monde flottant. Enac-Nice Etoile, 24, avenue Jean-Médecin (62-18-85). Jusqu'au 20 octobre. – Ecritures dans la peinture. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liegeard (51-30-00). Jusqu'en septembre. – Vincent Bioulès. Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 16 septembre. – Fêtes et traditions carnavalesques. Pays niçois, Provence, Alpes du Sud, Piémont. Palais Lascaris, 15, rue Droite (62-05-54). Jusqu'au 31 août.

NIMES. Paul Klee. Œuvres de 1933 à 1940. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foulc (67-38-21). Jusqu'au 24 septembre.

NOGENT-LE-ROTROU. Structures/sculptures textiles. Musée municipal, château Saint-Jean (52-18-02). Jusqu'au 3 septembre.

ORLÉANS. Les peintures françaises au Museum of Art de la Nouvelle-Orléans. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (53-39-22). Jusqu'au 15 septembre.

ORNANS. Visages, visages. Musée Courbet, 1, rue Froidière (62-23-30). Jusqu'au 28 octobre.

PAIMPONT. Solos : Banchet, Bonnier, Gerbault, Giraud, Mace, Rantenstrauch, Seite, Rabarot. Abbaye (09-31-81). Jusqu'au 8 septembre.

PEROUGES. Le temps mode d'emploi. Maison des activités culturelles. Jusqu'au 26 août.

PONT-A-MOUSSON. Images de Prémontrés. Jusqu'au 30 septembre. – Parcours italien : neuf plasticiens. Jusqu'au 25 août. Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (81-10-32).

PERPIGNAN. Gran Garriga : Del Grog al Vermelt. Le Castillet ; musée Rigaud (61-66-30) ; musée Puig. Jusqu'au 30 août.

POITIERS. Camille Claudel. Rétrospective. Musée Sainte-Croix, 3 bis, rue Jean-Jaurès (41-07-53). Jusqu'au 16 septembre.

PONT-A-MOUSSON. Images de prémontrés. Jusqu'au 30 septembre. – Parcours italien : neuf plasticiens. Jusqu'au 25 août. Centre culturel de l'abbaye des prémontrés.

LE PUY-EN-VELAY. Le Puy-en-Velay au seizième siècle - L'allergie. Musée Crozatier jardin H. Vinay (09-38-90). Jusqu'au 30 septembre.

RATILLY. Charles Marq. Peintures. Château. Jusqu'au 16 septembre.

REIMS. L'homme de la dissemblance : sculpture cardinale à sept éléments. Palais du Tau, 2, place du Cardinal-Luçon (47-74-39). Jusqu'au 25 octobre. – Collections archéologiques et armes anciennes du musée Saint-Rémi, 53, rue Simon (82-23-36). En permanence.

RENNES. Adolphe Beaufrère, gravures. Musée des beaux-art, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Jusqu'au 30 septembre.

ROUEN. La peinture d'inspiration religieuse à Rouen au temps de Pierre Corneille. Eglise Saint-Ouen. Jusqu'au 7 octobre.

ROANNE. La bande dessinée entre au musée. Musée Joseph-Dechelette, 22, rue Anatole-France (71-47-41). Jusqu'au 30 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Totem. Musée de l'abbaye Sainte-Croix, rue de Verdun (32-01-16). Eté.

SAINT-ETIENNE. Joseph Beuys, dessins. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85). Jusqu'en septembre.

SAINT-MALO. La découverte du monde, cartographes et cosmographes. Musée-château (56-41-36). Jusqu'au 16 septembre. – Jacques Cartier, le pilote du pays de Canada. Chapelle Saint-Sauveur (56-24-68). Jusqu'au 1er octobre.

SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME. Sonnailles, cloches et campaniles. Collège d'échanges contemporains (78-01-93). Août.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Chagall, rétrospective de l'œuvre peint. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 15 octobre.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE. Degottex, œuvres 1977-1983. Galerie Noella G., 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 30 août.

SAINT-TROPEZ. Les peintres fauves de Provence. Musée de l'Annonciade (97-04-01). Jusqu'au 1er octobre.

SAINTE-SUZANNE. L'œuvre de Louis Travert. Château. Jusqu'au 10 septembre. – Poids et mesures dans la vie quotidienne. Musée de l'Auditoire. Jusqu'au 16 septembre.

SISTERON. Festival d'art contemporain, peinture et sculpture. Hall de l'Hôtel de Ville (61-00-37). Jusqu'au 26 août.

STRASBOURG. Strasbourg à l'affiche, 1890-1930. Musée historique, pont du Corbeau (32-25-63). Jusqu'au 16 septembre. – Faïences populaires lorraines en usage en Alsace. Musée alsacien, 23, quai Saint-Nicolas (35-55-36). Jusqu'au 25 novembre.

TANLAY (Yonne). Alberto Giacometti : dessins, gravures, lithographies. Souvenirs d'un musée à la campagne : Ancy-le-Franc, 1965-1981. Château (52-26-27). Eté.

TARASCON. Grandville : fleurs animées. Cloître des Cordeliers, place F. Mistral (91-00-07). Jusqu'au 30 septembre – M. Frydman : Hauts-reliefs, peintures et sculptures. Château du roi René. Jusqu'au 30 septembre.

TOULON. Pierre Dmitrienko. Présences. Robert Jacobsen. Parcours. Musée, 113 boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 30 septembre.

TOULOUSE. Le musée des Augustins, 1969-1984. Nouvelles acquisitions. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (23-55-07). – Jacques-Henri Lartigue. Photographies. Réfectoire des Jacobins. Jusqu'à fin août. – Eugène Trutat. Galerie municipale du Château d'eau, place Laganne (22-28-98). Août.

TOURNUS. 32 artistes contemporains et l'art roman. Abbaye (51-13-89). Jusqu'au 7 septembre.

TROYES. Jacques Ousson. Dessins et peintures. Musée d'art moderne, place Saint-Pierre (80-57-30). Jusqu'au 17 septembre. – L'art contemporain canadien : Benoit, Dumset, Garthwaite, etc. Centre culturel, 16, rue des Champeaux (73-49-49). Jusqu'au 9 septembre.

VALENCAY. Le château des Tuileries, 1564-1883. Château. Jusqu'au 31 août.

VALENCE. Jacques Clerc. Musée, 4, place des Ormeaux (43-93-00). Jusqu'au 2 septembre.

VALREAS. Jean Le Moal. Peintures, maquettes de vitraux, gravures. Jean Arène. Peintures et dessins. Château de Simiane. Jusqu'au 2 septembre.

VASCŒUIL. Hommage à Jean Lurçat. Château. Jusqu'au 11 novembre.

VERNON. Dentelles contemporaines. Musée A.-G. Poulain, 12, rue du Pont (21-28-09). Jusqu'au 30 septembre.

VEZELAY. Hélion. Œuvres du legs Zervos. Salle gothique de la Mairie (33-23-69). Jusqu'au 14 octobre. – Vézelay gourmand. Salle de la porte Neuve. Jusqu'au 29 août.

VILLEURBANNE. Jeunes artistes français : Bourget, Dauriac, Faucon, Friedman, Guinochet, Krauth, Leccia, Varini, Verjux. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 20 septembre.

CINEMA

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 15 AOUT

15 h, hommage à G. Morlay : Le maître de forges, de F. Rivers ; 19 h, cinéma japonais : policiers et suspense : Délit de fuite, de M. Naruse ; 21 h, Paris nous appartient, de J. Rivette.

JEUDI 16 AOUT

15 h, le Puritain, de J. Musso ; 19 h, cinéma japonais : policiers et suspense : les Gangsters associés, de K. Fukasaku ; 21 h, la Pointe courte, de A. Varda.

VENDREDI 17 AOUT

15 h, Antonia, romance hongroise, de Neufeld et J. Boyer ; 19 h, cinéma japonais : policiers et suspense : la Paroi de glace, de Y. Masumura ; 21 h, Pickpocket, de R. Bresson.

SAMEDI 18 AOUT

15 h, le Ruisseau, de M. Lehmann et C. Autant-Lara ; 17 h, Between Heaven and Hell, de R. Fleischer ; 19 h, cinéma japonais : policiers et suspense : Scandale, de A. Kurosawa ; 21 h, les Naufragés de l'île de la Tortue, de J. Rozier.

DIMANCHE 19 AOUT

15 h, Katia, de M. Tourneur ; 17 h, Okinawa, de L. Milestone ; 19 h, cinéma japonais : le Mélodrame : Comment t'appelles-tu ? (2e partie), de H. Oba ; 21 h, Lola, de J. Demy.

LUNDI 20 AOUT

Relâche.

MARDI 21 AOUT

15 h, Cent francs par seconde, de J. Boyer ; cinéma japonais : policiers ; 19 h, le Super Express Noir, de Y. Masumura ; 21 h, la Baie de Tokyo, de Y. Nomura.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 15 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Midnight Girl, de W. Noy ; 17 h, cinéma japonais : Encore une fois..., de H. Gosho ; 19 h 15, la Chose d'un autre monde, de C. Nyby.

JEUDI 16 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Fighting American, de T. Forman ; 17 h, cinéma japonais : les Femmes de la nuit, de K. Mizoguchi ; 19 h, les Cinq Survivants, de A. Oboler.

VENDREDI 17 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Ranchers and Rascals, de W. Steiner ; 17 h, cinéma japonais : Une poule dans le vent, de Y. Ozu ; 19 h, Panique année O, de R. Milland.

SAMEDI 18 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Red Kimono, de W. Lang ; 17 h, cinéma japonais : Retour au pays, de H. Oba ; 19 h, le Couteau dans la tête, de R. Hauff ; 21 h, Céline et Julie vont en bateau, de J. Rivette.

DIMANCHE 19 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : Flashing Street, de H.-B. Carpenter ; 17 h, cinéma japonais : le Destin de Mme Yuki, de K. Mizoguchi ; 19 h, Sauve qui peut la vie, de J.-L. Godard ; 21 h, Mélodie pour un tueur, de J. Toback.

LUNDI 20 AOUT

15 h, cinéma américain (1920-1930) : The Rolling Road, de G. Cutts ; 17 h, cinéma japonais : Carmen revient au pays natal, de K. Kinoshita ; 19 h, Aelita, de J.-A. Protozanov.

MARDI 21 AOUT

Relâche.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), h. sp.

LES ANNÉES DÉCLIC (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BOUNTY (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LES BRANCHÉS DU BAHUT (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

BUSH MAMA (A., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

CANNON BALL II (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22).

CARMEN (Esp., v.o) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA CLÉ (**) (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA CONDITION DE L'HOMME (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LA DÉESSE (Indien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DE L'AUTRE COTÉ DE L'IMAGE (Fr.) : Pagode, 7e (705-12-15).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

DORTOIR DES GRANDES (Fr.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

EMMANUELLE IV (**) (V. ang., V.f.) : George V 8e (562-41-46) ; V.f. Arcades, 2e (233-54-58).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

FORT SAGANNE (Fr.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02).

LA FRANCE INTERDITE (**) (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LE GANG DES BMX (Aus., v.f.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08).

HERCULE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

HISTOIRE D'O No 2 (Fr.) (**) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 12e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'HOMME A FEMMES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; V.f. Berlitz, 2e (742-60-33).

LIQUID SKY (**) (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LISTE NOIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA CHAPDELAINE (canadien) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MISSION FINALE (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A., v.o.) (*) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

PARIS VU PAR... (20 ans après) (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA PIRATE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

QUARTETTO BASILEUS (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SHOCKING ASIA (All., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (241-77-99).

SIEGE (A., v.o.) (**) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Gaumont Gambetta, (636-10-96).

SIGNE LASSITER (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : UGC Montparnasse, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-anaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.o.et v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA TRICHE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Bastille, 12e (357-90-81) ; Nations, 12e (343-04-67) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 6e (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UNDER FIRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

ULTIME VIOLENCE (*) (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

VENDREDI 13, LE CHAPITRE FINAL (*) (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (722-69-23).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) H. sp.) ; Calypso, 17e (380-30-11) (H. sp.).

XTRO (Angl., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

YENTL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). — V. f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

LES FILMS NOUVEAUX

FRANKENSTEIN 90, film français d'Alain Jessua : Forum, 1er (297-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 3 Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 3 Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LES MAITRES DU SOLEIL, film français de Jean-Jacques Aublanc : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LE PALACE EN DÉLIRE, film américain de Neil Israël, v.o. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; 3 Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Images, 18e (522-47-94) ; 3 Secretan, 19e (241-77-99).

PAVILLONS LOINTAINS, film anglais de Peter Duffell, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f., Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Montparnasse, 14e (544-14-27) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Images, 18e (522-47-94).

ZOLOCK (Pourquoi l'étrange Monsieur Zolock s'intéressait-il tant à la bande dessinée ?), film français d'Yves Simoneau : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18).

Les festivals

ERIC ROHMER : COMÉDIES ET PROVERBES : Studio Cujas, 5e (354-89-22), mer., sam. : la Femme de l'aviateur ; jeu., dim., mar. : le Beau Mariage ; ven., lun. : Pauline à la plage.

ERIC ROHMER : ELOGE A LA RIGUEUR : Denfert, 14e (321-41-01), mer., sam., dim., mar. : Perceval le Gallois ; mer., ven., sam., dim., mar. : la Collectionneuse ; jeu., lun., sam : le Genou de Claire ; mer., ven., dim., mar. : l'Amour l'après-midi ; lun. : la Marquise d'O ; jeu., lun. : la Carrière de Suzanne.

L'ÉTÉ DES STARS : SYLVESTER STALONE (v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61), tlj sf mar. : Rocky ; Fist ; la Taverne de l'enfer.

FANTASTIQUE FICTION (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), ven. : Hurlements ; sam. ; Repulsion (**) ; ven., sam. : Salo ou les 120 journées de Sodome (**) ; ven., sam. : L'Exorciste (**) ; ven : Pulsions (**) ; ven., sam. : Au-delà du réel (*) ; sam. : le Cercle infernal (*).

LA GRANDE PARADE DES COMÉDIES MUSICALES (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mar. : la Blonde ou la Rousse ; mer., lun. : Show Boat ; jeu. : Gay divorcée ; ven. : Ball Game ; sam. : En suivant la flotte ; dim. : Roberta ; mar. ; Amanda.

HITCHCOCK (v.o.) : Action rive gauche, 5e (329-44-40), mer., ven., dim., mar. : les Oiseaux ; jeu., sam., lun. : Psychose.

HITCHCOCK PÉRIODE ANGLAISE (v.o.) : Le club de l'étoile, 17e (380-42-05), ven., dim. : Une femme disparaît ; jeu, mar. : jeune et innocent ; mer., sam., lun. : Les 39 Marches.

HOMOSEXUALITÉ (v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) : dim., lun., mar. : Sébastiane ; dim., lun. : l'Homme blessé ; dim., lun., mar. : Querelle : dim., lun. : Outrageous ; dim., lun., mar. Flesh.

HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Christine bis, 6e (329-11-30), mar. : les Anges aux figures sales ; mer., jeu. : Le mystérieux docteur Clitterhouse ; ven., sam. : les Ruelles du malheur ; dim., lun., mar. : la Mort n'était pas au rendez-vous.

MARX BROTHERS (v.o.) : Action écoles, 5e (325-72-07), mar. : Plumes de cheval ; mer. : les Marx au grand magasin ; jeu. : Monkey business ; ven. : Chercheurs d'or ; sam. : Une nuit à l'Opéra ; dim. : la Soupe au canard ; lun. : Noix de coco ; mar. : un Jour aux courses.

MONTY CLIFT (v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89), mer., jeu., ven., sam. : Tant qu'il y aura des hommes ; dim., lun., mar. : Soudain l'été dernier.

LES POLARS DE L'ÉTÉ (v.o.) : Action La Fayette, 9e (329-79-89), mar. : le Baiser du tueur ; mer., jeu. : le Ministère de la peur ; ven., sam. : la Clé de verre ; dim., lun., mar. : Bonnie and Clyde.

QUINZAINE B. BLIER Cinéma présent, 19e (203-02-55), mer., ven., sam., dim. : la Femme de mon pote ; ven., sam. : Calmos ; mer., jeu., dim., lun. : Notre histoire.

OTTO PREMINGER (v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), tlj : Laura ; la Rivière sans retour ; Carmen Jones ; Ambre.

LE PARI DEPARDON : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), tlj : Reporters ; tlj, sf dim. et lun. : San Clemente ; mer., dim., lun., mar : Tchad-Yemen-Tibesti Too ; mer., jeu., ven., dim., lun. : Faits divers ; jeu., ven., sam., dim., lun. : Numéro zéro ; tlj, 20 h : les Années déclic.

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Denfert, 14e (321-41-01).

AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (A., v.o.) : Boîte à films (H.sp.), 17e (622-44-21).

ANTONIO DAS MORTES (Bré., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

BLADE RUNNER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71). — V.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

BLOW UP (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34).

LE BON PLAISIR (Fr.) : 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE CHAINON MANQUANT (Fr.-Am., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES CRIMINELS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

DE L'OR EN BARRE (Ang., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DIAMANTS SONT ÉTERNELS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Impérial, 2e (233-56-70) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA DOLCE VITA (It., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

EL (Mex., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'ÉNIGME DE KASPAR HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'ÉTRANGER (It.) : Logos I, 5e (354-42-34).

EXCALIBUR (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

EVE (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

FAME (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17).

FANNY ET ALEXANDRE (Suèd., v.o.) : Calypso (H. sp.), 17e (380-30-11).

LE FAUX COUPABLE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

CINEMA

LA FÉLINE (Tourneur 1942), (v.o.) : 7e Art Beaubourg, 3e (278-34-15).

LA FILLE DE RYAN (Ang., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (329-44-40) ; George V, 8e (562-41-46).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Reflet Quartier latin, 5e (326-84-65).

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; Olympic, 14e (545-35-38).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GRAINE DE VIOLENCE (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

LE GUÉPARD (It., v.o.) : Olympic Marilyn, 14e (545-35-38).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

IL BIDONE (It., v.o.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (545-35-38).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) (**) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'INCONNU DU NORD-EXPRESS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

LADY LOU (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Rivoli, 4e (272-63-32).

MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

MANHATTAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

MEAN STREET (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99), Alpha, 5e (354-39-47) ; (v.f.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

METAL HURLANT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (ex-LE BAL DES VAURIENS) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

METROPOLIS (All.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Olympic Saint-Germain, 6e (633-97-77) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES NUITS DE CABIRIA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

OSCAR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

PARIS VU PAR (1964) (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

PULSIONS (A., v.o.), (**) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).

RASHOMON (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

RUE BARBARE (Fr.) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LES SEIGNEURS DE LA ROUTE (ex-LA COURSE A LA MORT DE L'AN 2000) (A., v.o.) (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19.

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-43-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

THE SERVANT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TRAQUENARD (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (329-11-30).

UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) (version intégrale) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).

VIVRE ET LAISSER MOURIR (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Balzac, 8e (561-10-60).

ZÉRO DE CONDUITE (Fr.), Denfert, 14e (321-41-01).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) (H.sp.) : Républic Cinéma, 11e ([illegible]51-33).

Les séances spéciales

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer. 18 h, sam. 19 h 20, dim. 15 h 30.

AMERICAN GIGOLO (*) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14). 15 h 20 + sam. 0 h 30.

A NOS AMOURS (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), mer. 17 h, jeu. 20 h, sam. 14 h, 18 h 30, dim. 18 h 30.

CASANOVA (de Fellini) (It., v.o.) Templiers, 3e (272-94-56), mer. 21 h 30, jeu., ven. 22 h 15.

LE CHATEAU DE L'ARAIGNÉE ((Jap., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer. 21 h 15, ven., mar., [illegible] h 45.

LA DAME DE SHANGAI (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-[illegible]-77), 12 h et 24 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), mer. 14 h 45, ven., sam., lun., mar 20 h.

DERSOU-OUZALA (Sov., v.o.) Saint-Lambert, 15e (532-91-68), ven., lun. 21 h, mer. 17 h.

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., sam., lun 18 h 30, jeu. 20 h, ven., mar. 17 h 30.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., ven., sam., lun. 22 h, jeu. 1[illegible] h, dim. 18 h 15.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), dim. 21 h.

LES JOUEURS D'ÉCHEC (Ind., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., mar. 11 h 55.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.), Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LE LÉZARD NOIR (Jap., v.o.), Septième Art-Beaubourg, 4e (278-[illegible]-15), ven., sam. 24 h.

MACADAM COW-BOY (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 14 h.

LA NUIT DE VARENNES (Fr.-It.), Templiers, 3e (272-94-56), mer. 19 h 30, sam. 22 h 15, dim. 14 h.

MORT A VENISE (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), mer. 19 h 15, jeu., ven., sam., lun., mar. 20 h.

MISTER ARKADIN (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-[illegible]77), 12 h et 24 h.

POSSESSION (**) (Ang., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-[illegible]-77), 12 h et 24 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun., mar. [illegible] h 40.

PULSIONS (**) (A., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-[illegible]), ven. 0 h 10.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 13 h + ven. 0 h [illegible].

SALO (**) (It., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam. [illegible] h 20.

SERIE NOIRE (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), 22 h 10.

SUZANNE SIMONIN LA RELIGIEUSE DE DIDEROT (Fr.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-[illegible]), lun. 15 h 40.

LE TAMBOUR (All., v.o.), Républic-Cinéma, 11e (805-51-[illegible]), sam. 15 h 30, dim. 13 h 30.

LA TRAVIATA (It., v.o.), Studio Galande, 5e (354-[illegible]-71), 16 h + Calypso, 17e (380-30-[illegible]), 17 h 10.

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.), Châtelet-Victoria, [illegible] (508-94-14), 19 h 20.

VIVRE VITE (Esp., v.o.), Républic-Cinémas, 11e (805-[illegible]33), jeu., mar. 22 h.

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (*) (A., v.o.), Boîte à films 17e (622-44-21), mer., jeu., ven., sam. [illegible] h 30.

ZAZIE DANS LE MÉTRO ((Fr.), Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), mer., jeu., dim., lun., mar. 16 h, ven., sam. 18 h.

FESTIVALS

FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (549-14-83)

Musée Carnavalet, le 15 à 18 h 30 : M. Raffaeli, H. Agnel (Le luth dans le Bassin méditerranéen).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, le 15 à 20 h 30 : R. Manbrini, C. Parigi (Polyphonies profanes et monodies de la tradition corse).

Eglise Saint-Séverin, le 16 à 20 h 30 : Enesco Quartet (Haydn, Zourabichvili de Pelken, Schubert).

Eglise des Billettes, le 17 à 18 h 30 : 1er concert des élèves du cours d'interprétation d'orgue ; à 20 h 30 : F. Finotti, I. Hekimova (orgue).

Sainte-Chapelle, le 18 à 19 h 30 : Tallis Scholars (Tallis, Byrd).

Château de Maisons-Laffitte, le 19 à 17 h 30 : A. Le Roy (harpe) (Farkas, Jolivet, Mortari...).

Faculté de droit, Assas, le 20 à 20 h 30 : Australian Youth Orchestra (Berlioz, Strauss, Chostakovitch).

Mairie du Ve, le 21 à 18 h 30 : P.-A. Volondat (Beethoven).

XVIe FESTIVAL DE SCEAUX (660-07-79)

Orangerie du château, le 15 à 17 h 30 : Michel Portal Unit ; le 18 à 17 h 30 : J.-L. Haguenauer (Beethoven) ; le 19 à 17 h 30 : Orchestre de chambre tchécoslovaque. O. Stejkal (dir.) (Janacek, Martinu, Haendel, Mozart, Wolf).

en province

AQUITAINE

Brantôme, Eglise (53) 09-14-22, le 19 à 20 h 30 : Ensemble de musique ancienne Paola d'alba.

Oloron-Sainte-Marie, Cathédrale (59) 39-01-96, le 19 à 20 h 30 : le Madrigal de Bordeaux (Monteverdi, Gesualdo).

Roquetaillade, château (56) 63-24-16), le 18 à 21 h : L. Drovnik, Dr F. Becker (Purcell, Mozart, Chopin, Debussy).

Uzeste, Festival (56) 25-37-39, le 21 soirée : Claude Nougaro Trio. A Villandraut, cour du château du Pape, le 22 : Les Treize Tragédies de Shakespeare, avec A. Benedetto, B. Lubat Cie, P. Michelot.

AUVERGNE

Vichy, Casino (70) 31-68-88, le 16 à 21 h : G. Poulet, E. Berchot.

BRETAGNE

Brest, Semaines internationales (98) 44-24-96, Hôtel de Ville, le 16 à 21 h : Ensemble instrumental de Venise.

Fougères, Château (99) 94-17-65, les 17, 18 et 19 à 21 h 15 : Les Chardons du Bragan. tls 18 h 30 : Arthur, roi de Bretagne.

Guimiliau, Semaines internationales (98) 44-24-96, Eglise, le 21 à 21 h : Ensemble G. de Machaut.

CENTRE

Bourges, Cour du palais J.-Cœur (48) 24-75-33, le 18 à 21 h 15 : Les Petits Violons en quatuor. Les 21 et 22 à 21 h 15 : Comediarlequin.

Chartres, Festival d'orgue (37) 21-54-03, cathédrale le 19 à 17 h. L. Davis.

Orléans, Temple protestant, le 18 à 20 h 30 : F. Gérard (Bach, Scarlatti, Couperin).

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Festival méditerranéen (42) 86-82-14

Amélie-les-Bains, Salle J. Trescases, le 20 à 20 h 30 : A. Lagoya (Carcassi, Tarega, Sanz, Villa-Lobos).

Cap-d'Agde, Centre des Congrès, le 18 à 20 h 30 : Quatuor Via Nova (Dutilleux, Haydn, Beethoven).

Elne, Cathédrale, le 19 à 20 h 30 : Quatuor Via Nova (Mozart, Brahms, Ravel).

Lamalou-les-Bains, Théâtre (67) 95-67-35), les 18 et 19 à 21 h : Le Baron Tzigane.

Lascours, Festival (66) 50-39-61, Eglise, le 18 à 21 h 15 : A. Dumay, F. Lodéon, J.-F. Collard (Schumann, Fauré, Brahms).

Louvié-Juzon, Eglise (59) 05-61-72, le 23 à 21 h : J. Boyer (frescobaldi, Scheidt, Stanley, Gibbons).

St-Guilhem-le-Désert, Eglise (67) 57-75-80, le 18 à 21 h 15 : Les Madrigalistes de Prague (Monteverdi, musique baroque tchèque).

Thuir, Festival méditerranéen (42) 86-82-14, Place de la Cellera, le 16 : Golden Gate Quartet.

LIMOUSIN

Guéret, Eglise (55) 52-61-17, le 21 à 21 h : J.-A. et S. Villard.

Saint-Robert, XIIe Été musical, 25-11-05, Eglise, le 18 à 21 h : Trio Iris (Haydn, Beethoven, Dvorak.

LORRAINE

Bussang, Théâtre du peuple (29) 61-50-48, les 18 et 19 à 15 h : Un chapeau de paille d'Italie.

MIDI-PYRÉNÉES

Comminges, Festival (61) 88-32-00, Cathédrale, le 18 à 21 h : L. Lohmann (Clérambault, Bach, Mendelssohn, Liszt, Florentz) ; à Valcabrère, Basilique, le 16 à 21 h : C. Zacharias (Scarlatti, Mozart, Schubert) ; le 21 à 21 h : Quatuor Enesco (Beethoven, Schubert).

NORMANDIE

Avranches, Heures musicales du Mont-Saint-Michel 58-00-22, Eglise, le 16 à 21 h : B. Hindley, E. Rigollet (Bartok, Chopin, Lutoslawski, Capdenat).

Courseulles, XIIe Festival (31) 84-81-25, Eglise, le 18 à 21 h : Orchestre de chambre de Prague.

Honfleur, Eglise Sainte-Catherine, le 19 à 17 h 30 : A. Dumontet.

PROVENCE-COTE D'AZUR

Antibes-Juan-les-Pins, XVIIe Festival (93) 61-04-98, Place du Château, le 18 à 21 h 15 : I Musici de Prague. M. Debost.

Beaulieu, Festival de musique contemporaine (93) 30-76-84, Abbaye, le 18 à 21 h : P.-Y. Artaud, S. Beltrando (Bério, Brizzi, Ton That Tiet, Taïra).

Cannes, Nuits du Palais 39-44-44, le 19 à 21 h 45 : G. Séty, Th. Le Luron.

Grasse, Parvis de la Cathédrale, le 18 à 21 h : Orchestre français des Jeunes 84 (Webern, Chausson, Schubert).

La Roque d'Antheron, IVe Festival (42) 28-52-52, le 17 à 21 h 30 : A. de Larrocha (Schumann, Granados, de Falla) ; le 18 à 21 h 30 : K.W. Paik (Liszt, Ravel, Schumann) ; le 20 à 21 h 30 : M. Perahia (Mozart) ; le 21 à 21 h 30 : English Chamber Orchestra.

La Tour d'Aigues, Festival (90) 75-63-28, Eglise, le 21 à 21 h : Quatuor Arcana (Beethoven, Brahms, Dvorak).

Menton, XXXVe Festival (93) 57-87-87, Parvis Saint-Michel, le 16 à 21 h 30 : Trio Tchaïkovski (Beethoven, Brahms, Rachmaninov) ; le 19 : I Musici de Prague (Vivaldi, Stamitz, Dvorak) ; le 22 : I Pogorelich (Chopin, Ravel).

Orange, Théâtre antique, le 21 à 21 h 30 : Orchestre français des Jeunes 84 (Webern, Chausson, Berlioz).

Pont-Saint-Esprit, Rencontres internationales de musique (66) 39-13-25, Place Saint-Pierre, 21 h : du 22 au 26 : Ensemble orchestral de Haute-Normandie (du 22 au 23 : autour de J. Achucarro).

Valbonne, Centre Sophia-Antipolis (93) 33-10-10, Eglise, le 17 à 21 h : Formation de Chambre de l'Orchestre Cannes Provence Côte d'Azur. Chœur de la Fondation (Monteverdi, Bononcini), Eglise de Biot, le 20 à 21 h : Ensemble Métamorphoses.

Tarascon, Eglise abbatiale, le 19 à 16 h : Polyphonia Antiqua.

RHONE-ALPES

Valmorel, Ve Été musical, Salle Rencontre, le 23 à 21 h : Orchestre Sinfonietta Helvetica (Abel, Gayer, Haendel, Veracini) (+ à Villargerel, Eglise, le 21 à 21 h).

Vienne, Festival (74) 85-12-62, Cathédrale, le 17 à 21 h 15 : Orchestre de chambre de Prague (Vivaldi, Mozart, J.-Ch. Bach/Mendelssohn) ; le 23 à 21 h 15 : Orchestre de chambre de Heidelberg (Bach, Mozart, Teleman).

THEATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

ANTOINE-S. BERRIAU (208-77-71) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Nos premiers adieux (à partir du 17).

ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Neveu de Rameau (dern. le 25).

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Madame, pas dame.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) (mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

DIX HEURES (606-07-48) (D., except. le 15) 21 h : l'Ours ; 22 h : la Mouche et le Pantin.

ESPACE-MARAIS (584-09-31) (L.), 22 h : Accusé : Dollar ou la fin de Victor.

GAITE MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Chacun pour moi.

LUCERNAIRE (544-57-34) (L.), I. 20 h 15 : Six heures au plus tard (dern. le 18) ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h : J'ai deux mots à vous dire (à partir du 21).

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (D. soir, J.), 20 h 30, dim. et le 15 à 15 h 30 : l'Entourloupe

ŒUVRE (874-42-52) (D., L.), 21 h, sam. 19 h 30 et 22 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons (dern. le 25).

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière (dern. le 25).

RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : le Vison voyageur (dern. le 23).

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D., L.), 21 h : Théâtre de Bouvard.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TOURTOUR (887-82-48) (D.), 20 h 30 : Vie et Mort de Pier Paolo Pasolini.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D., L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30 : le Bluffeur.

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.). I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + Sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; II. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.). I. 20 h 15 + Sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Bel et la Bête ; 22 h 30 : Fais voir ton cupidon.

PATACHON (606-90-20) (Mar., Mer.), 20 h, mat. dim. 15 h : F. Godard ; (Mar.), 22 h : Patachanson.

PETIT CASINO (278-36-50 (D.), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Commissaire Magré, par G. Tourtan.

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.), 20 h 15 : Les dames de cœur qui piquent ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Juliette et Roméo (à partir du 21).

SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) (D., L.), 20 h 15 : J. Villeret.

TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre : 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée.

VIEILLE-GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h : Petitelle.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

Spectacle d'eau

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, Fontaine Agam (979-00-15), ven., sam. 21 h 30 : Daphnis et Chloé.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 15

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot, Th. Fèvre (Telemann, Vivaldi, Bach, Haendel...).

JEUDI 16

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.

VENDREDI 17

Lucernaire, 19 h 45 : M. Nakaï (Beethoven, Chopin, Stravinski, Ravel).
Eglise St-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.

SAMEDI 18

Lucernaire, 19 h 45 : voir le 17.
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.

DIMANCHE 19

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 17 h : J. Maguillard, P. Migard (Froberger, Telemann, Pachelbel, Bohm, Brühns).

LUNDI 20

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.

MARDI 21

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : voir le 15.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA BOLÉE (354-62-20), dim. à 22 h : Bobby Rangell Quartet.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Gene Mighty Flea Connors (jusqu'au 18) ; le 21 : R. Guérin Big Band.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), jeu., ven., sam. à 22 h : Pedro Urbina et son Guarapo Latino.

FURSTEMBERG (354-79-51), 18 h : Duo Persiany.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 20 : Sun Ra (à partir du 21).

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Clark Terry Quartet.

TROIS MAILLETS (354-00-79), mer., jeu., ven., sam. à 23 h : La Velle.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-21) (D.), 23 h : O. Piro, D. Arboleda, L. Cruz.

Opérettes

POTINIÈRE (266-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : le Roi-Cerf.

Le music-hall

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), 21 h ; Dim. 15 h 30 : From Harlem to Broadway.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D), 21 h : J. Bourbon.

STUDIO BERTRAND (783-64-66), ven., mar. 20 h 15, dim. 16 h : Folies étrangères d'Offenbach.

La danse

COUR DE LA MAIRIE DU IVe (278-60-56), ven., sam., dim. 21 h : Ballets historiques du Marais.

Le Monde

société

LA RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Langues O » se bat contre Paris-III pour obtenir son indépendance

De grandes manœuvres sont en cours du côté des « Langues O », autrement baptisées Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

La loi du 26 janvier 1984, portant organisation de l'enseignement supérieur, a rendu caduc leur statut de 1971. Rattachées à l'université de Paris-III en tant qu'institut à statut dérogatoire, elles aspirent, désormais, à retrouver une indépendance totale et à délivrer de façon autonome leurs propres diplômes et les diplômes nationaux.

En revanche, Paris-III souhaite conserver en son sein un établissement prestigieux qui renforce sa propre vocation en matière de langues et de civilisations. M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, vient de prendre position en faveur de la thèse des partisans de l'indépendance, mais rien n'est encore joué.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil de gestion des « Langues O » a demandé, le 7 mars dernier, que l'institut soit classé *« grand établissement »* aux termes de l'article 37 de la loi du 26 janvier 1984. Le conseil souhaite que l'INALCO et ses neuf mille étudiants, répartis dans quatre-vingt-cinq langues, bénéficient de l'autonomie juridique, administrative, financière, pédagogique, et qu'un statut universitaire soit conféré à ses enseignants.

« Depuis 1953 et jusqu'en 1971, nous avons toujours figuré parmi les grands établissements d'enseignement supérieur, indique M. François de Labriolle, vice-président de l'INALCO. *Notre place naturelle est à côté du Collège de France, du Conservatoire national des arts et métiers, de l'Ecole pratique des hautes études et de l'Institut d'études politiques de Paris. Nous possédons un objectif propre. Qu'on nous laisse donc dans la catégorie des grands établissements et qu'on nous donne le droit de délivrer les diplômes sous notre propre sceau. »*

L'intégration à Paris-III lui semble la pire des solutions. *« Un tiers de nos étudiants proviennent d'autres universités que Paris-III. De plus, nous jouons un rôle international grâce aux conventions signées avec plus de vingt-cinq universités étrangères. Nous avons vocation à collaborer avec toutes les universités, et pas avec une seule. Si nous étions rattachés à Paris-III, qui nous a, certes, beaucoup aidés, les « grandes » langues, anglais ou espagnol, prendraient le meilleur sur le tagalog et le quechua en matière de postes et de crédits. C'est normal : il leur faut gérer au mieux une période de vaches maigres. Chez nous, toutes les langues sont traitées de la même façon. Le rattachement à Paris-III signifierait, à terme, la fin de l'INALCO.*

M. Henri Béhar, président de Paris-III, a adressé au ministre de l'éducation nationale une lettre dans laquelle il expose le point de vue de son conseil. Celui-ci a souhaité que les « Langues O » deviennent un institut de l'Université, par 26 voix contre 21 INALCO qui préfèrent le statut de grand établissement, et 7 abstentions.

« Il existe entre Paris-III et « Langues O » une guéguerre qu'il s'agit de dépasser, explique M. Béhar. *Les « Langues O » ont-elles un public différent de celui des autres universités ? La réponse est non. Leurs étudiants possèdent le baccalauréat comme les autres étudiants et poursuivent essentiellement des diplômes nationaux. Leur recrutement est toujours fait sur dossier et non par un concours, comme cela se pratique pour les grandes écoles.*

Le ministre tranchera

» Une des raisons du conflit actuel tient au fait que les « Langues O » reçoivent leurs crédits « au qualitatif », c'est-à-dire qu'elles ont vu leurs moyens maintenus par une discussion annuelle de gré à gré, alors que nous, université, nous devons nous plier à des normes budgétaires quantitatives en fonction du nombre de nos diplômés. Nos moyens sont en baisse. Si l'INALCO rentrait dans le cadre universitaire, nous pourrions organiser plus rationnellement, par exemple, l'enseignement de l'arabe ou du japonais à Paris. Le retour à la norme profiterait aussi aux professeurs des « Langues O » qui ne veulent plus de leur statut de 1914. Si l'INALCO était érigé en grand établissement, il lui faudrait enseigner aussi les langues majeures, comme l'anglais, car on ne peut pas ne pas pratiquer cette langue dans le monde moderne... »

On balance beaucoup, au ministère de l'éducation nationale, au rythme de ces argumentations contradictoires. Intégrer de force les « Langues O » dans Paris-III ? Ce serait déclencher une guerre épique au sein de cette université, qui pourrait s'en trouver handicapée. Classer les « Langues O » parmi les grands établissements ? Mais alors, comment délivreraient-elles, dans ces conditions, des diplômes nationaux ?

Faire de « Langues O » un institut extérieur à l'université de Paris-III ? Le changement de gouvernement risque de retarder l'arbitrage que devra rendre le nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement.

ALAIN FAUJAS.

POLÉMIQUE EN GRANDE-BRETAGNE APRÈS UNE TRANSPLANTATION CARDIAQUE SUR UN NOUVEAU-NÉ

Coût d'un cœur

Londres. – La greffe du cœur pratiquée le 30 juillet par le docteur Magdi Yacoub au *National Heart Hospital* de Londres sur la petite Hollie Roffey, un bébé, maintenant âgé de vingt-six jours, a suscité un débat au sein du corps médical britannique quant au bien-fondé de l'opération. Après une série de complications ayant nécessité, entre autres, le recours au rein artificiel, l'état de santé de l'enfant s'est amélioré au cours du week-end mais reste critique. Mardi 14 août, il était jugé stationnaire.

Les détracteurs du docteur Yacoub – parmi lesquels figure le professeur Christian Barnard, auteur de la première greffe du cœur – pensent que la transplantation n'aurait pas dû avoir lieu compte tenu de l'âge de l'enfant, des incertitudes qui pesaient sur l'opération elle-même, ses suites et les effets secondaires du traitement qui l'accompagne. Pour eux, dans l'état actuel des recherches, une greffe du cœur sur un bébé tient de la pure expérimentation et en tant que telle est inacceptable du point de vue éthique.

A cela, les défenseurs du docteur Yacoub répondent que les parents avaient donné leur accord et que sans opération Hollie aurait

De notre correspondant

été condamnée comme la centaine d'autres bébés qui naissent chaque année en Grande-Bretagne avec le même type de malformation cardiaque (une atrophie du côté gauche). Leur deuxième argument est qu'il est impossible de mettre au point un nouveau traitement sans l'essayer sur un être humain.

Hasardeux

Certains médecins jugent que des méthodes plus conventionnelles auraient dû être employées. *« Je ne suis pas opposé aux greffes du cœur en général, mais je pense qu'une transplantation n'était pas justifiée dans le cas de Hollie Roffey, car si l'aorte de l'enfant est normale – comme tel semble être le cas – il était possible de pratiquer une opération chirurgicale palliative »*, a déclaré, par exemple, le docteur Michael Rigby, cardiologue dans un service de pédiatrie à Londres.

Selon lui, Hollie aurait eu alors une chance d'atteindre l'adolescence, âge auquel elle aurait pu subir une greffe avec plus de chance de survie. L'équipe du docteur Yacoub a repoussé cet argument, qualifié d'absurde, en rétorquant qu'une opération palliative ne permettrait pas de prolonger d'aussi longtemps la vie d'un enfant souffrant d'une difformité cardiaque du genre de celle de Hollie.

Enfin, la greffe a reposé le problème de l'utilisation des crédits hospitaliers dans la médecine de pointe. Certains médecins estiment qu'en cette période de *« vaches maigres »* où les fonds sont rares, des opérations aussi coûteuses qu'une transplantation cardiaque devraient être limitées aux cas présentant de sérieuses chances de succès. Ils font remarquer que les enseignements tirés de l'expérience en cours au National Heart Hospital ne profiteront guère au reste de la population, compte tenu du nombre très restreint de bébés naissant avec une atrophie du côté gauche du cœur.

Les partisans du docteur Yacoub répondent qu'une nation développée comme la Grande-Bretagne doit être prête à dépenser les sommes nécessaires pour faire reculer les frontières de la connaissance médicale.

(Intérim.)

Place aux enfants

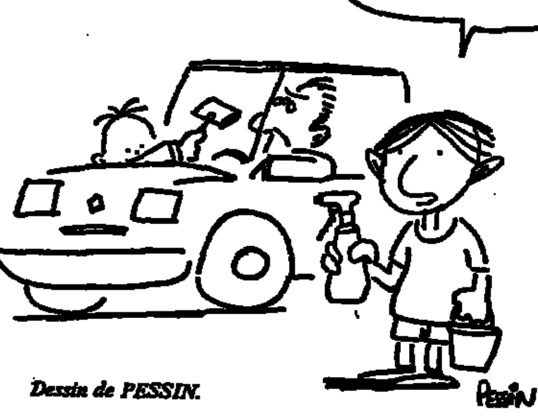
Débrouille, embrouilles et petits boulots

(Suite de la première page.)

Le patron se refuse le plus souvent à gruger ses employés, fussent-ils écoliers. *« C'est qu'on n'est pas des fainéants »*, répond Marc, qui passe ses fins de semaine depuis septembre dernier sur le marché de Boulogne.

Son frère Stéphane, onze ans, ramasse les balles sur les courts de tennis. Le jeu ne le passionne plus. *« Il ne change pas beaucoup depuis six mois qu'on court dans tous les sens »*, ironise le malicieux gamin, chaussé de baskets et exhibant un tee-shirt de « rocker ». Pour lui, ce n'est pas *« du travail »*. Le travail, *« c'est quand on est obligé, qu'il faut payer le loyer et la bouffe, que tous les jours sont pareils »*. Comme ses copains, c'est le « roi du système D » pour trouver quelques francs. *« Ça vaut mieux que de rester à la maison pour désherber le jardin ou garder le bébé »*.

En province, aux beaux jours, cueillir des jonquilles, du muguet ou des pissenlits, que l'on vendra ensuite au porte-à-porte, permet de beaux et éphémères revenus. Entre deux récoltes, restent les trocs ou



Dessin de PESSIN.

reventes des stocks « découverts » dans les caves d'immeubles... Les temps sont durs. La surveillance est sévère. Entre amis, on se passe discrètement l'adresse d'un ferrailleur qui rachète, sans poser de question, quarante batteries de voiture pour 300 francs.

Si l'on redoute le risque, on peut se louer comme distributeur de dépliants et prospectus. Sophie, douze ans, à l'allure *« dernier cri »* d'adolescente délurée, vient de faire une pénible expérience. Elle a passé trois jours sur les places de banlieue, pour ne rien gagner. Elle avait signé un contrat de « mandant », – astuce utilisée par le propriétaire des prospectus pour contourner la réglementation. La loi interdit en effet le travail au-dessous de seize ans.

Paris recèle des trésors pour les « kids » de banlieue en quête de « petits boulots ». Piazza Beaubourg : Charlie, sept ans, dessine au crayon des personnages colorés et fantasques, 20 francs la planche... Les adultes, surpris, ne savent rien refuser à cet enfant *« si mignon »*. Pour Charlie, quel pactole ! Dans les couloirs étouffants du métro, circulent de jeunes Gitanes aux bras chargés de bébés morveux. *« A votre bon cœur M'ssieurs-dames. »* Les agents de sécurité n'hésitent pas à interpeller les petits mendiants. La vérification d'identité peut se terminer au poste. L'opinion dénonce fréquemment *« l'exploitation »* éhontée des enfants par des adultes. Chers petits voués à l'Enfer. Mais ces enfants, parfois, s'exploitent entre eux.

Dans les cités de transit de la banlieue parisienne, il arrive que les petits « grands » poussent leur frère ou leur sœur à se prostituer à bas prix.

De fait *« Sa Majesté des Mouches »* – qui régit sans pitié le royaume des enfants dans le célèbre roman de William Golding – n'est pas près de perdre son pouvoir. Les enfants ne se font pas d'illusion – à l'inverse de certains parents. Dans le domaine des petits boulots, on veut gagner de l'argent, pour s'acheter un jeu électronique ou fuir la maison. Quitte à ruser, à berner, histoire de rire aux dépens du plus fort. C'est déjà le monde adulte, mais avec plus d'improvisation et d'aventure...

DANIELLE ROUARD.

Prochain article :

COMMENT ILS PARLENT

par JACQUES CELLARD

★ Dans notre série d'articles intitulée *Place aux enfants*, nous avons déjà publié les articles suivants :

« Les petites personnes », par Robert Solé (*le Monde* du 2 août) ;

« Villes-prisons, villes rêvées », par Olivier Schmitt (3 août).

« Des s'hêtres loin de la ZUP », par Roger Cans (3 août) ;

« Où qu'elle est la télé ? », par Jean-François Lacan (4 août) ;

« Les bons points de l'instit' », par Marc Ambroise-Rendu (4 août) ;

« Fiers citoyens de Schiltigheim », par Daniel Schneidermann (7 août) ;

« Y a beaucoup de guerres qu'on voit pas à la télé », par Charles Vial (7 août) ;

« Michaël Jackson plutôt que Dorothée », par Françoise Tenier (9 août) ;

« Le cinéma bouscule le théâtre », par Bernard Raffali (10 août) ;

« Bonjour les ordinateurs », par Cécile Collas et Jean-François Lacan (11 août) ;

« Cherche grande personne pour jouer », par Philippe Bernard (14 août) ;

« Presse de rêve et journaux d'actualité », par Bernard Géniès (15 août).

CORRESPONDANCES

L'hospitalisation des personnes âgées

*Après la publication de l'article du docteur Escoffier-Lambiotte sur l'hospitalisation abusive des personnes âgées (*le Monde *du 21 juillet), M. Michel Constantinidis, directeur de la Fondation Lambrechts à Châtillon-sous-Bagneux (Hauts-de-Seine), nous écrit :*

Je ne suis pas certain que la présence de vieillards dans les structures non adaptées à leur cas résulte d'une mauvaise orientation ou d'un choix délibéré de la part des praticiens. En effet, il y a encore peu de temps, un vieillard en difficulté (santé, isolement, revenus) ne pouvait pas être dirigé sur une autre structure que l'hôpital local, qui ne pouvait le recevoir dans bien des cas qu'en service de médecine générale. Aucune autre solution n'était possible.

Depuis peu d'années seulement, le territoire national se couvre de petites unités de soins à domicile destinées à intervenir chaque jour chez les personnes âgées. L'effort est considérable, et il faut savoir que, en région parisienne, toutes les communes seront bientôt couvertes. Paris l'est déjà à 100 %.

Toutefois, ces unités n'assurent que des interventions limitées, et les vieillards ne peuvent compter qu'avec la présence effective d'un agent à domicile deux heures au maximum par jour, sans compter que la permanence de nuit et les week-ends sont rarement assurés.

Les interventions de « soins à domicile » sont souvent doublées du passage de l'aide ménagère et du partage des repas par les services municipaux. Et le coût de toutes ces prises en charge et services est alors plus élevé qu'un prix de journée classique en résidence ou maison de retraite qui assurent soutien et surveillance 24 h sur 24 h. (...)

Il faut savoir qu'aujourd'hui déjà le nombre de lits disponibles en « long séjour » est insuffisant, et qu'il est tout à fait anormal que les établissements privés ne puissent ouvrir de telles sections. Ainsi les « sections de cure médicale » du secteur public sont déjà inadaptées en raison de l'alourdissement continu du type de pathologie rencontrée auprès des pensionnaires des maisons de retraite. Ceux-ci rentrent de plus en plus tard, souvent après une hospitalisation ou au terme d'un maintien à domicile devenu insuffisant. Ils entrent alors « handicapés » dans des structures où les grabataires sont souvent trop nombreux, eu égard au personnel soignant autorisé. Ainsi le risque est grand de voir réapparaître dans les maisons de retraite privées ce qu'on a voulu supprimer dans les anciens hospices, c'est-à-dire des vieillards laissés au lit avec un accompagnement de type *nursing* scandaleusement insuffisant, et pour chaque nouveau pensionnaire un billet sans retour pour une grabatisation rapide.

Dès lors qu'une personne est valide, autonome et « intéressante », il y a pléthore d'associations, clubs, foyers, mouvements, qui sont à ses côtés. Elle devient quasi invalide et tout ce bel édifice s'écroule. Elle se retrouve en hôpital en attendant un transfert en établissement soi-disant mieux adapté. Pour elle, pas d'autre alternative qu'un « long séjour » où les listes d'attente courent déjà sur plusieurs années, ou une maison de retraite où elle n'est pas sûre de trouver un personnel suffisant pour l'aider. Comment, en effet, concevoir dans nos établissements la permanence d'un service avec les mêmes effectifs si les besoins des résidents continuent de croître inexorablement ?

L'équilibrage des comptes de la Sécurité sociale s'est fait au prix de restrictions sans précédent : blocage des honoraires et des salaires. Embauches interdites, départs en retraite non remplacés, récupération des avances, etc.

Jusqu'à présent la marmite n'a pas explosé, mais il est temps de desserrer l'étau ! Les syndicats sont restés étonnamment compréhensifs, les familles résignées, les responsables patients. Cela ne durera pas !

PARIS OUBLIE LES FEMMES BATTUES

Mme Geneviève Devèze, de l'association Halte aide aux femmes battues, nous écrit :

Nous avons appris l'existence de foyers d'accueil et d'hébergement pour femmes battues à Villeurbanne (*le Monde* du 21 juin), ainsi qu'à Montpellier, Alès et Perpignan (*le Monde* daté 8-9 juillet). Nous déplorons l'absence de telles structures à Paris.

Pourtant des milliers de femmes subissent cette violence au quotidien dans notre capitale. Nous n'en voulons pour preuve que les très nombreuses femmes qui font appel aux permanences téléphoniques et d'accueil que notre association Halte aide aux femmes battues organise, bénévolement, depuis plus d'un an, et dont l'objectif est de créer une structure pouvant héberger les femmes battues à Paris, la création d'un tel foyer répondrait à un besoin réel. L'avis favorable d'ouverture que la Commission régionale des institutions sociales et médico-sociales nous a accordé le 18 juin 1984 l'atteste de manière incontestable.

Reste à convaincre la ville de Paris et l'Etat de débloquer les locaux et l'argent nécessaires pour que Paris puisse, à son tour, répondre aux demandes des femmes battues.

★ Permanence téléphonique de l'association et accueil : (prendre rendez-vous), 540-73-50.

SPORTS

Les championnats de France de natation

Xavier Savin et Sophie Kamoun ont amélioré, mardi 14 août, à la piscine Georges-Vallerey, Paris-20e, leurs propres records de France du 50 mètres papillon (distance non olympique), à l'occasion de l'avant-dernière journée des championnats de France de natation. Les deux courses les plus attendues sont revenues à Stéphan Caron (100 mètres nage libre) et au nouveau médaillé olympique, Frédéric Delcourt (200 mètres dos).

MESSIEURS

100 m nage libre. – 1. Caron (Rouen), 51 s 23 ; 2. Neuville (Orsay), 52 s 25 ; 3. Viquerat (Vittel), 52 s 67.

200 m dos. – 1. Delcourt (Marseille), 2 mn 06 s ; 2. Horter (Mulhouse), 2 mn 07 s 17 ; 3. Rowarc'h (Poitiers), 2 mn 08 s 89.

50 m papillon. – 1. Savin (Rouen), 25 mn 35 s (nouveau record de France. Ancien record : 25 mn 76 s, par lui-même) ; 2. Peterman (Massy), 26 mn 35 s ; 3. Gutzeit (Courbevoie), 26 mn 41 s.

400 m quatre nages. – 1. Granger (Romilly, 4 mn 37 s 10 ; 2. Schneeberger (Saint-Louis), 4 mn 38 s 66 ; 3. Bota (Toulouse), 4 mn 40 s 92.

DAMES

100 m nage libre. – 1. Kamoun (Clichy), 58 s 07 ; 2. Lacombe (Polynésie), 58 s 88 ; 3. Amoric (Paris Natation), 59 s 34.

200 m dos. – 1. Jardin (Courbevoie), 2 mn 21 s 92 ; 2. Magnier (Villeparisis), 2 mn 24 s 50 ; 3. Marchand (Charleville), 2 mn 25 s 85.

50 m papillon. – 1. Kamoun (Clichy), 28 s 82 (nouveau record de France. Ancien record : 29 s 40, par elle-même) ; 2. Plewinski (Cluses), 29 s 52 ; 3. Mangilli (Charleville), 29 s 63.

400 m quatre nages. – 1. Wirth (Mulhouse), 5 mn 1 s 17 ; 2. Lefevre (Argentan), 5 mn 2 s 86 ; 3. Coussieu (Versailles), 5 mn 12 s 17.

● *TENNIS : Leconte qualifié à Toronto.* – Le tennisman français Henri Leconte s'est qualifié, mardi 14 août, pour le deuxième tour du tournoi de Toronto, doté de 300 000 dollars, en battant le Brésilien Cassio Motta 4-6, 7-6, 7-6. En revanche, Jérôme Vanier a été éliminé 6-1, 6-0 par l'Américain Van Winitsky.

LA TRAVERSÉE DE LA MÉDITERRANÉE EN ULM

Pierre Barret et André Fournel, qui étaient partis, dimanche à 7 h 30, de l'aéroport d'Annaba (Algérie), à bord d'un ultra-léger motorisé (ULM) pour rallier Monaco, ont battu, en dix heures de vol (840 km), la meilleure performance de traversée maritime non-stop établie le 30 novembre 1983 sur 295 km, entre Paradise Island (près de Nassau, aux Bahamas) et Miami (Floride), par les Américains Bill Casey et Lee Hudson.

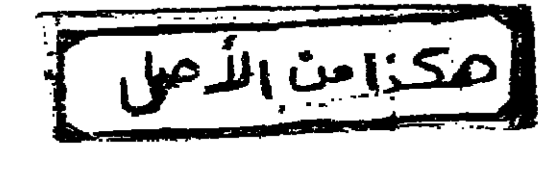
L'ULM des deux pilotes, qui devait se poser sur l'héliport de Monaco, s'est abîmé dans la baie de la Principauté. Pierre Barret et André Fournel ont été repêchés indemnes par une vedette de la police maritime. L'équipage a tenté vainement de se poser à trois reprises sur une petite piste de 14,5 m de large sur 125 m de long. Faute de place, il a dû, à chaque fois, remettre les gaz pour repartir et a finalement préféré terminer son périple dans les eaux monégasques.

SCRABBLE

BENJAMIN HANNUNA CHAMPION FRANCOPHONE DE SCRABBLE 1984

Le Parisien Benjamin Hannuna, âgé de trente et un ans, a remporté les treizièmes championnats francophones de Scrabble disputés à Montréal du 11 au 14 août.

2. Michel Duguet (France), tenant du titre ; 3. Bloch (F) ; 4. Vigroux (F) ; 5. Clerc (F) ; 6. Raineri (F) ; 7. Levart (F) ; 8. Diringer (F) ; 9. Mme Kay Momal (F) ; 10. Buteau (Québec).



Faits divers

Au fond d'un puits

Samedi 11 et dimanche 12 août, les corps mutilés de Pascal Marion, vingt-deux ans, et de Christian Charles, vingt-sept ans, tous deux habitants de Riom (Puy-de-Dôme) étaient successivement retrouvés par les gendarmes au fond d'un puits, près de Saint-Aubin-le-Monial (Allier). Un sordide double meurtre qui remonte au 29 novembre 1983 et vient d'entraîner à Clermont-Ferrand l'inculpation de sept personnes, dont quatre de la même famille.

Le 29 novembre au soir, Pascal Marion et Christian Charles viennent boire un verre au Bar de la station de Montferrand que tient M. Michel Piedfort, trente-deux ans. Selon les premiers éléments de l'enquête, une violente querelle – dont les mobiles restent inconnus pour le moment – a éclaté, opposant les deux jeunes gens à Michel Piedfort et à son ami Daniel Perget, en possession d'un fusil à pompe. Pascal Marion et Christian Charles sont grièvement blessés, puis égorgés et achevés à coups de couteau.

Comment faire disparaître les cadavres ? Michel Piedfort fait appel à ses parents et à son frère Georges. Le clan familial, aidé de deux autres personnes, Dominique Sarda (l'épouse de Georges Piedfort) et Bernard Morel, emporte les corps pour les jeter au fond d'un puits qui sera ensuite recouvert d'une lourde dalle de béton.

Huit mois après le double meurtre, samedi 11 août, suite à une dénonciation, les deux meurtriers et leurs cinq complices sont écroués à la maison d'arrêt de Clermont-Ferrand. Michel Piedfort et Daniel Perget sont inculpés par Mme Bressou-Laly d'*« homicide volontaire »*, les cinq autres de *« recel de cadavres et destruction de preuves de nature à entraver l'action de la justice »*. Une reconstitution aura lieu les jours prochains.

EN BREF

Barbie réfute les accusations boliviennes

Klaus Barbie a manifesté, mardi 14 août, *« une profonde surprise »* en apprenant que le responsable des renseignements au ministère bolivien de l'intérieur l'avait accusé, depuis La Paz, de *« poursuivre son entreprise de déstabilisation »* en Bolivie par sa correspondance suivie avec des militants néo-nazis emprisonnés dans ce pays.

Selon Me Jacques Vergès, son avocat, qui avait accompagné la fille de Barbie, Ute Messner, pour sa visite mensuelle à la prison Saint-Joseph de Lyon, *« Klaus Barbie n'est en rien responsable de la situation en Bolivie ni de la banqueroute du gouvernement »*. *« On n'a rien contre moi, alors on fabrique des romans d'espionnage*, aurait déclaré, selon son avocat, Barbie. *J'ai effectivement écrit à des amis boliviens et j'attends que l'on publie ces lettres. »*

Plaintes contre X après la pollution de la Vienne

Plusieurs dizaines de tonnes de poissons morts ont été retirées de la Vienne après l'empoisonnement de cette rivière par les rejets de la papeterie de Saillat (Haute-Vienne). Cinq plaintes contre X ont été déposées, elles émanent d'un particulier, des sociétés de pêche de Chabanais et de Confolens (Charente) et des municipalités de Ansac-sur-Vienne et de Confolens. De son côté la fédération charentaise des pêcheurs a annoncé son intention de se porter partie civile.

Des analyses ont révélé la présence dans la rivière d'ammoniaque et de lignates de sodium provenant de la vidange des cuves de décantation de l'usine.

Les écologistes au secours de la ligne Siegfried

Neuf cent soixante bunkers édifiés avant la dernière guerre par les Allemands de l'autre côté du Rhin, face à la ligne Maginot – les restes de la ligne Siegfried, en somme – sont en cours de démolition. Or les écologistes de RFA s'opposent à leur dynamitage. Ils ont, en effet, constaté que ces ouvrages et leurs abords – qui ne sont évidemment pas cultivés – recèlent un certain nombre de plantes et de reptiles qui ont été totalement éliminés ailleurs par l'agriculture industriele.

Les campanules mais aussi les orvets et les lézards, par exemple, y ont trouvé refuge. Les amis de la nature, appuyés par plusieurs députés fédéraux, demandent donc que les vieux bunkers soient conservés et même réaménagés comme conservatoire des espèces naturelles en voie de disparition.

Nouveau vaisseau de ravitaillement pour Saliout

Un vaisseau spatial automatique soviétique, Progress-23, a été lancé, mardi 14 août, avec succès en direction de la station orbitale Saliout-7. Il devrait permettre de ravitailler en matériel et combustible la station à bord de laquelle Leonid Kizim, Vladimir Soloviev et Oleg Atkov vivent depuis le 9 février. A quatre reprises déjà, d'autres vaisseaux de type Progress ont apporté du matériel à l'équipage de cosmonautes soviétiques, dont on peut penser qu'ils vont tenter de battre le record de vie dans l'espace (plus de deux cent onze jours) établi en 1982 par deux de leurs compatriotes.

Un Arménien arrêté et refoulé à Orly

Un Arménien de nationalité libanaise impliqué dans l'explosion d'une bombe, le 27 mai 1976, à la Maison de la culture d'Arménie à Paris, a été interpellé, lundi 13 août, à Orly alors qu'il débarquait d'un avion en provenance de Beyrouth. M. Kervok Papazian, âgé de trente-quatre ans, gardé par la police de l'air et des frontières dans la zone internationale de l'aéroport, devait être refoulée mercredi matin vers le Liban.

Une personne avait été tuée lors de l'attentat de 1976 alors, vraisemblablement, qu'elle manipulait l'engin explosif. Découvert le visage criblé d'éclats dans la cave d'un immeuble voisin, M. Papazian avait été inculpé de fabrication et détention d'engin explosif. Ecroué, il avait fait ensuite l'objet d'un arrêté d'expulsion, qui est toujours en vigueur.

Déjà, à l'époque, M. Papazian était venu de Beyrouth à Paris. Cependant les enquêteurs ne semblent établir aucun lien entre son arrivée à Orly et l'attentat commis lundi après-midi à la consigne de la gare de Lyon-Perrache.

● *Le meurtre d'un automobiliste toulousain.* – Lundi soir 13 août, sur un parking central de la ville de Toulouse, une querelle d'automobilistes a dégénéré en une violente bagarre, entraînant la mort de M. Philippe Guinet, trente-trois ans *(nos dernières éditions)*. Après l'inculpation, mardi soir, de l'un des meurtriers présumés, dont l'identité n'a pas été révélée, les recherches se poursuivent pour retrouver son complice.

CARNET

Décès

– Notre confrère

M. Jacques ALBA,

est décédé dans la nuit du lundi au mardi 14 août 1984, à l'âge de soixante et un ans.

[Après avoir fait ses débuts dans la presse écrite, Jacques Alba a été l'un de ceux qui ont participé au lancement d'Europe 1 dans les années 50. Il collaborera ensuite à RTL, où il fut rédacteur en chef, et au bureau parisien de Radio Monte-Carlo. Avec ses allures de « major Thompson », sa voix chaude et son œil moqueur, Jacques Alba était un « personnage ». Curieux de tout, exigeant, connaissant parfaitement le métier de la radio, il a formé plusieurs générations de journalistes.]

– Le président,
Le conseil d'administration,
Et le personnel du Comité national olympique et sportif français,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean LETESSIER,
inspecteur principal de la jeunesse et des sports,
directeur du département sport de masse du CNOSF.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale au columbarium de Saint-Denis, le jeudi 16 août 1984.
Cet avis tient lieu de faire part.

Ni fleur ni couronne.

Les condoléances peuvent être adressées à la famille :
8, avenue des Marronniers,
94100 Saint-Maur.

[Né le 24 mars 1921 à Paris, M. Letessier-Selvon, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, était directeur du département du sport de masse au Comité national olympique et sportif français. Il avait précédemment occupé les fonctions de directeur technique national de la boxe (1968-1974), puis celles de directeur de l'Institut national des sports et de l'éducation physique (1974-1975). Il avait ensuite été chargé d'une mission d'étude pour la formation des cadres techniques sportifs (1975-1978), puis nommé directeur de la Fédération nationale du sport universitaire en 1978.]

– Paris.
Le président,
Le secrétaire général,
Les membres du conseil,
Et tous les officiers du Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande (CGC),
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de leur secrétaire général adjoint, le

**commandant
François QUEGUINER,**
capitaine au long cours,
chevalier du Mérite maritime.

Ils adressent à sa famille leurs condoléances émues.

– La FNACEM
(Fédération nationale d'associations culturelles d'expansion musicale),
a le regret de faire part du décès de son ami et collaborateur,

M. Marcel SEISSEAU,

survenu le 12 août 1984.

Les obsèques auront lieu jeudi 16 août, à 10 heures, à l'église de Pont-Évêque, près de Vienne (38).

Madame Seisseau,
19, quai Riondet,
38200 Vienne.

FNACEM,
2, rue Rossini,
75009 Paris.

LÉGION D'HONNEUR

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Anciens combattants et victimes de guerre

Est promu commandeur :

M. Raymond Triboulet, ancien ministre des anciens combattants.

Sont promus *officiers* :

MM. Edouard Caul-Futy, président départemental de l'Union nationale des combattants ; Hubert Faure, membre du conseil d'administration de la section française de la « Commandos Association » ; Jehan Filatriau, président d'une association d'anciens combattants ; Yves Guermont, membre de l'Association des Français libres ; Antoine Lascombe, président départemental de l'Association des Français libres ; Eugène Lion, membre de l'Association des anciens de la 2e DB ; Emile Lombard, membre de l'association « Rhin et Danube » ; Michel Louvard, trésorier de l'amicale du .1051 réseau CND-Castille ; Antoine Panchou, citoyen d'honneur d'Oradour-sur-Glane ; Louis Rose, membre du conseil d'administration d'une association des anciens du Vercors ; Eugène Samuel, président d'honneur d'une association des anciens du Vercors ; Georges Savourez, président de l'Association fraternelle de la résistance vosgienne ; Mme Jeanne Thoorens, vice-présidente départementale de l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance ; M. Georges Zenatti, vice-président du Mouvement de libération nationale.

Sont nommés *chevaliers* :

MM. Désiré Camus, président départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance ; Henri Cocat, président honoraire de la section de Grenoble d'une association des anciens du Vercors ; Pierre Collobert, secrétaire général départemental 51 de l'Association des Français libres ; Rémi Devers, dit Dreyfus-Devers, membre de l'Amicale des cadets de la France libre ; Robert Duc, vice-président de la Fédération des anciens combattants et résistants de la préfecture de police ; René Dutheil, conseiller national de « Rhin et Danube » ; Pierre Forest, membre du bureau d'une section des anciens de la 2e DB ; Mme Jeanne Galand, membre du comité directeur d'une union départementale de combattants volontaires de la Résistance ; MM. Jean Gaussen, président d'honneur départemental de l'Association nationale des médaillés de la Résistance française ; Richard Haas, vice-président du groupe du bassin houiller de Lorraine de la Fédération des engagés volontaires alsaciens et lorrains aux armées françaises ; Maurice Marchand, combattant volontaire de la Résistance ; Henry Muller, trésorier de la « Koumia » ; Jean Neff, secrétaire général départemental de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre ; Georges Ravinet, président national honoraire de l'Association nationale des pionniers et combattants volontaires du Vercors ; Emile Reiland, combattant volontaire de la Résistance ; Armand Rémy, membre du comité directeur de l'Association des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Italie ; Jean Roméas, dit Jean-Pierre Rosnay, membre d'une association d'anciens du Vercors ; Marcel Velche, membre du conseil d'administration de l'Amicale de la première division française libre ; Claude Voillery, trésorier de l'Amicale des cadets de la France libre ; Otto Zivohlava, secrétaire adjoint de la section française de la « Commandos Association ».

[Le *Journal officiel* du 14 août publie d'autre part une liste de nominations d'anciens combattants et résistants dans l'ordre national du mérite.]

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 15 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Dallas.
Sue Ellen se découvre un nouveau soupirant parmi les moniteurs de son fils tandis que J.R. continue de comploter contre son frère.

21 h 25 Nuit d'été de l'INA.
Vidéoflashes.
Espaces intermédiaires, brefs intermèdes, petits tableaux vidéo humoristiques qui ouvrent la longue soirée de l'INA.

21 h 35 Mémoire : Fernand Braudel.
Réal. J.-Cl. Bringuier et D. Froissant (1re partie).
Un portrait en deux parties de l'historien, également administrateur de la Maison des sciences de l'homme et membre de la Mission des archives diplomatiques. Visage filmé en gros plan, vif, alerte, sous une chevelure blanche, Fernand Braudel raconte, au milieu de ses livres, ses souvenirs, ses goûts, sa vie. Hélas, trop long, et finalement didactique !

22 h 25 Télévision de chambre : les Ombres.
De Jean-Claude Brisseau, avec J. Serres, D. Verde, N. Brevet... (Rediffusion).
Une HLM dans la banlieue parisienne. Une jeune femme découvre brusquement, après quinze années de vie commune avec son mari, qu'elle a gâché sa vie et son avenir de « cantatrice ». Un jeu caricatural, mais la relation père malheureux-fille adulte est émouvante.

23 h 20 Stations.
Feuilleton vidéo de Bob Wilson.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Si la Garonne avait voulu.
De R. Souza, réal. G. Lessertisseur. Avec J. Serres, R. Souza, F. Armel, C. Vagnon.
Deux amis d'enfance se retrouvent à quarante ans pour quelques jours avant de se séparer à nouveau chacun sur son chemin. Qu'ont-ils fait de leur vie après leurs jeux sauvages et complices de l'adolescence ? Où en est leur amitié ? Qui a triché, perdu, gagné ? Une comédie douce-amère sur l'ambiguïté quotidienne.

22 h 5 Série : Cent ans d'automobile.
De J. Bardin, D. Dubarry, F. Maze, réal. P. Dbostel, J. Equer, F. Maze. No 7 : les bâtisseurs de routes.
Le réseau routier ne date pas d'hier – et les voies romaines sont là pour nous le rappeler, – mais ce n'est que sous Louis XV et Louis XVI que s'est construit le premier réseau cohérent : 30 000 kilomètres déployés en étoile autour de Paris. Au dix-neuvième siècle, la circulation est multipliée par quatre, et on invente le macadam. En 1939, la France s'enorgueillit du plus beau réseau routier d'Europe. Et aujourd'hui ?

22 h 35 Sport : Catch à Sannois.
Catch à quatre : Flesh Gordon et Angelito contre Eliott Frederico et Black Shadow.

23 h Journal.

23 h 20 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE FR 3

20 h 35 Document : Léo Ferré.
Récital enregistré au Théâtre des Champs-Elysées les 6 et 7 avril 1984. Réal. Guy Job.
Troisième émission. Habillé de noir ou de rouge, Léo Ferré, fidèle à lui-même. La caméra le suit sur cette scène immense du Théâtre des Champs-Elysées, prise par le spectacle de cet homme seul, artiste et poète jusque dans ses gestes, dans ses mouvements. Léo Ferré gueule, étonne.

21 h 25 Série : Opération Open.
Les foudres de Bacchus. De Serge Ganzl, idée de M.-F. Mascaro, scénario, adapt., dialogues de B. Granger. Réal. R. Pigaut.
Situation grave dans une petite ville portugaise située dans le parc naturel d'Arrabida. Un terrible parasite attaque la vigne, la production chute, menace de chômage. Les frères Dexter, comme d'habitude, arrivent sur les lieux. Le troisième film d'une série qui traite des problèmes de l'environnement.

22 h 20 Journal.

22 40 Histoire de l'art : la Joconde.

22 h 55 Prélude à la nuit.
Improvisation à l'orgue, de Louis Robillard.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 L'opérette, c'est la fête : l'opérette viennoise (l'âge d'or).
21 h 30 Entretiens et souvenirs, « pris dans une mémoire... » avec Paul Lorenz (Paris 1920).
22 h La criée aux contes autour du monde : Algérie.
23 h Bestiaire : l'écureuil.
23 h 20 Musiques limites.
23 h 40 Place des étoiles.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Soirée lyrique (échanges internationaux) : donné le 2 août 1984 au Festival de Bayreuth : « les Maîtres chanteurs de Nuremberg », opéra de Wagner, par les chœurs et l'orchestre du Festival de Bayreuth, sous la direction de H. Stein ; direction des chœurs N. Balatsch ; solistes B. Weikl, M. Molnar, H. Prey, M.-A. Häggander, S. Jérusalem, M. Schenk...

Jeudi 16 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.
11 h 55 Quarante ans déjà.
12 h Bonjour, bon appétit. Magazine de Michel Oliver.
Rognons de veau moutarde.
12 h 30 Consommer sans pépins.
12 h 32 Cocktail maison.
13 h Journal.
13 h 30 Série : Madame Columbo.
14 h 25 Objectif santé : le cancer de l'intestin.
16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés, variétés, bricolage, infos-magazine et feuilleton.
18 h Série : Eh bien, dansez, maintenant.
Le tango, de Carlos Gardel au « Dernier Tango » (rediffusion).
18 h 20 Documentaire : L'art au monde des ténèbres.
Rediffusion de la grande série sur les grottes de Lascaux.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 38 Point : prix vacances.
19 h 40 Ces chers disparus : Francis Blanche.
20 h Journal.
20 h 35 Passeport pour la forme.
Aux Almadies (Sénégal), un show présenté par Sydney, avec Dominique Lavanant, Fred Beauchêne, Axel Bauer, Sacha Distel, Karen Chéryl, etc. ; musique et sport.
21 h 35 Feuilleton : Docteur Teyran.
Le meurtre. Scénario R. Sullivan, réal. J. Chapot, musique C. Bolling. Avec M. Piccoli, N. Alari, P. Bardet...
Dans la famille Teyran – père chirurgien, mère écrivain – tout va bien et tout le monde « se dit tout » jusqu'au jour où la fille – étudiante – tombe amoureuse d'un truand ; où on retrouve celui-ci poignardé dans un ascenseur ; où le docteur Teyran lui-même est soupçonné.
23 h 5 Journal.
23 h 20 Vivre en poésie.
Emission de J.-P. Rosnay.
Humour en poésie dans « Complainte amoureuse » d'Alphonse Allais et Christophe dans « Pudeur » d'André Frédérique ; Jean-Pierre Tour chante « le Mot et la Chose » de l'abbé de l'Attaignant.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 Antiope.
12 h Journal (et à 12 h 45 et 18 h 40).
12 h 5 Muppets Show.
12 h 30 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
13 h 35 Série : Voyage au fond des mers.
14 h 25 Aujourd'hui la vie.
Les visuels du spectacle : les jongleurs, acrobates, funambules. Quel avenir ?
15 h 30 Série : Akagera.
Des lions dans le Kilala.
16 h Sports été.
Football : rétrospective du championnat d'Europe.
18 h Récré A 2.
Yakari : Emilie ; Barrières.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.

Soirée belge.

20 h 35 Club des télévisions du monde (RTBF) : Le tribunal des sept.
Téléfilm de P. Kinnet, réal. J.-L. Colmant.
Le cadavre d'une petite fille violée et étranglée est retrouvé dans un bois. Le tribunal des sept entre en action : l'assassin aura les yeux crevés... La police enquête. Le téléfilm pose la question de la justice privée, populaire. Ce n'est pas inintéressant, pas inoubliable non plus.
22 h 10 Divertissement : Course de brouettes.
Une course de brouettes à la manière des Vingt-Quatre Heures du Mans.
22 h 15 Variétés : Supercool.
Programme de variétés présenté et animé par Plastic Bertrand et réalisé par Léo Quoilon. Avec Gazebo, Michel Fugain, Greak Machine, Jo Lemaire, Duran-Duran...
23 h 20 Journal.
23 h 40 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 3 Jeu littéraire : Les mots en tête.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Calanques.
Escalades filmées dans les calanques de Cassis.
19 h 55 Dessin animé : l'Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Téléfilm : Le lieutenant du diable.
De J. Goldschmidt, d'après le roman de M. Fagyas (1re partie).
A Vienne, dans les années 10, un scandale éclate dans l'armée impériale austro-hongroise : le capitaine d'état-major Mader est assassiné, et le coupable présumé est un officier, le lieutenant Dorfrichter. L'enquête se heurte à la rigidité du cadre militaire, les interrogatoires se succèdent interminablement ! Le jeu trop théâtral des acteurs nuit à la peinture de ce monde en proie à la décadence.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Prélude à la nuit.
« Trio opus 87 en ut mineur » de Brahms, par M. Lefebvre au violon et Robert Bex au violoncelle, accompagnés par Armand Bex au piano.

FRANCE-CULTURE

7 h Matinales, à la verrerie d'Aubigny.
7 h 30 Revue de presse.
8 h Paroles et écrits du Bocage : Taurides... Louis-Charles Sir Jacq.
9 h 5 Un pays, une histoire à la recherche d'une écriture perdue : Champollion et les hiéroglyphes.
9 h 35 Musique : savoirs de savane.
10 h Jacques Cartier, le voyage imaginé.
11 h Musique : dérives des continents.
12 h Panorama.
13 h 30 Feuilleton : Le crime d'Orcival.
14 h Portrait et souvenirs de Lucien Herard.
15 h 3 Embarquement immédiat : le Mali.
15 h 30 Musique : Brésils.
16 h 30 Promenades ethnologiques en France : cités de transit.
17 h 30 Entretiens - Arts plastiques : avec Georges Jeanclos.
18 h La deuxième guerre mondiale : l'Europe allemande 1942-1944.
19 h 20 Blues notes in the blue sky.
19 h 30 La femme et la plante : l'arbre et l'Eden.
20 h Blaise Cendrars, poète intercontinental.
20 h 30 La Chartreuse du XIVe siècle. Visite, de R. Pivin. Avec A. Cuny, M. Eyraud, S. Pivin...
22 h La criée aux contes autour du monde : Chine.
23 h Bestiaire : le renard.
23 h 20 Musiques limites.
23 h 40 Place des étoiles.

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique.
7 h 7 Petit matin : œuvres de Chausson, Vivaldi, Janequin, Scarlatti, Fauré, J.-S. Bach, Brahms.
9 h 5 Le matin des musiciens : Aspects de Glenn Gould, œuvres de J.S. Bach, Schönberg, Strauss, Beethoven...
12 h 5 Concert donné le 22 octobre 1982 à la salle Gaveau, œuvres de Françaix, Dvorak, Haydn, Brahms, par le Nouvel Orchestre philharmonique.
13 h 45 Hamac.
14 h 4 Repères contemporains : Trevor Wishart.
15 h Carte blanche à... une cantatrice, Elisabeth Grümmer, une pianiste, Tatiana Nikolayeva.
18 h 5 L'héritage d'Arthur Schnabel.
19 h Le temps du jazz : Jazz en famille. Le poivre et le soleil.
20 h Concours international de guitare, œuvres de G. Becerra-Schmidt, par E. Davalos (Chili), M.A. Cherubito (Argentine).
20 h 30 Bruckner : Quintette à cordes en fa majeur.
21 h 15 Concert (cycle d'échanges franco-allemands), donné le 4 mai au grand auditorium de la Fondation Gulbenkian de Lisbonne : « Chessed II et Stretti », pour deux orchestres, de Nunes Monodrams, pour violoncelle et orchestre de Rihm, par l'Orchestre symphonique de Sudwestfunk, sous la direction de L. Pfaff et B. Rempe ; soliste : Siegfried Palm, violoncelle.
23 h Les soirées de France-Musique : Timbres et coloris, œuvres de Schubert, Strauss, Bach, Varèse...

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Les publications de la Documentation française

Ouvrages déjà parus

RAPPORTS

Les Relations franco-japonaises — bilan et perspectives. — Rapport du comité des sages établi à l'initiative du président de la République française et du premier ministre japonais. Réflexion commune sur l'ensemble des aspects des relations franco-japonaises. 165 pages, 16×24. 80 F.

4e Rapport d'activité de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). — Présentation des décisions les plus importantes concernant les élections à la Sécurité sociale, le fichier antiterroriste, les personnes recherchées, bilan thématique (secteur social, collectivités locales, etc.) et éléments de doctrine. 371 pages, 16×24. 90 F.

QUESTIONS SOCIALES

Revue française des affaires sociales janvier/mars 84. — Numéro consacré à « l'information sociale en question » : compte rendu du colloque organisé en septembre 1983 par le Centre national d'études supérieures de Sécurité sociale (CNESS) et l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS). 171 pages. 35 F.

Regards sur l'actualité nº 99. — 1884-1984, le syndicalisme a cent ans : le travail et la loi depuis un siècle ; les crises du syndicalisme aujourd'hui ; le syndicalisme des cadres. 64 pages. 16 F.

Problèmes politiques et sociaux nº 485. — Les syndicats face à la crise : l'exemple des Etats-Unis. 36 pages, 15 F.

La Politique de l'emploi, organisation et moyens, par Aude Benoit. Descriptions du service public de l'emploi et présentation de l'ensemble des instruments de la politique de l'emploi. 141 pages, 45 F.

Revue française d'administration publique nº 29. — L'emploi et les jeunes, deux politiques publiques : France-Québec. Dans ce même numéro : évaluation des politiques publiques et mouvement de dérégulation aux Etats-Unis. 178 pages, 62 F.

La Potection sociale. — Rapport de l'IRES (Institut de recherche économique et sociale) publié dans le nº 215 des *Cahiers français.* Les institutions et leur histoire; les fonctions de la protection sociale; les enjeux économiques et financiers; les positions syndicales. 108 pages. 28 F.

ECONOMIE

Les Nationalisations industrielles et bancaires. — *Cahiers français nº* 214. L'élargissement du secteur public et ses conséquences sur l'appareil productif; les relations entre l'Etat et les entreprises nationalisées; les implications quant à la politique industrielle à suivre. 72 pages plus notices. 28 F.

Les Banques en France, par Pierre Coupaye. — Evolution récente (nationalisation, internationalisation) et structure du réseau bancaire français ; l'activité bancaire : ressources et emplois des banques, conditions d'exploitation. 199 pages. 45 F.

Problèmes politiques et sociaux, nº 487. — L'économie souterraine, phénomène mondial. 40 pages. 15 F.

Problèmes politiques et sociaux, nº 489. — Le dialogue recherche-industrie. 40 pages. 15 F.

EUROPE

La Réforme des collectivités locales en Europe. — Stratégies et résultats, sous la direction de Yves Meny. L'étude concerne la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas et les pays scandinaves. 191 pages. 45 F.

Traités et documents relatifs à la CEE. — Textes des traités constitutifs et des différentes conventions précédés d'une présentation générale du mécanisme intitutionnel des Communautés. 255 pages. 45 F.

INSTITUTIONS

La Constitution et l'initiative financière des députés, par Christian Goux. 142 pages. 45 F.

L'information du Parlement français, par Jean-François Le Men. — Analyse des canaux institutionnels ; étude de l'environnement du parlementaire en tant que source d'information ; le traitement de l'information par l'institution parlementaire. 139 pages. 45 F.

HISTOIRE

La Gaule celtique et romaine. — Dossier nº 6 070 de la Documentation photographique réalisé par Venceslas Kruta et Henri Lavagne, directeurs d'étude à l'Ecole pratique des hautes études. 37 F.

Justice et répression de 1610 à nos jours. — Actes du 107e Congrès national des sociétés savantes. Section d'histoire moderne et contemporaine. Publication du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS). 430 pages, 16 × 24. 270 F.

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 15 août à 0 heure et le jeudi 16 août à 24 heures.

La France reste sous l'influence d'un marais barométrique (pas de vent) où évolue l'air humide. Jeudi matin il fera plus souvent gris et humide, les brouillards seront fréquents, parfois denses. Ces formations brumeuses vont se disloquer lentement au cours de la matinée pour laisser place à un temps ensoleillé. Toutefois, des Vosges au Jura et au nord des Alpes, le ciel restera plus capricieux, avec des menaces d'averses, parfois d'orages. En fin de journée, le temps deviendra lourd sur le Sud-Ouest, les températures évolueront peu. Au lever du jour, 12 à 13 degrés dans l'intérieur, 14 à 15 degrés sur le littoral, mais 18 à 19 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, il fera 21 à 24 degrés sur la moitié nord et 25 à 30 degrés sur la moitié sud.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 15 août à 8 heures, de 1018,4 millibars soit 764 mm de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 août; le second le minimum de la nuit du 14 au 15 août) : Ajaccio, 26 et 16 degrés; Biarritz, 23 et 14; Bordeaux, 27 et 13; Bourges, 25 et 11; Brest, 22 et 11; Caen, 22 et 11; Cherbourg, 19 et 13; Clermont-Ferrand, 25 et 11; Dijon, 25 et 10; Grenoble-St-M.-H., 26 et 10; Grenoble-St-Geoirs, 24 et 10; Lille, 25 et 11; Lyon, 24 et 11; Marseille-Marignane, 29 et 19; Nancy, 26 et 11; Nantes, 26 et 12; Nice-Côte d'Azur, 25 et 18; Paris-Montsouris, 23 et 15; Paris-Orly, 23 et 14; Pau, 23 et 15; Perpignan, 29 et 19; Rennes, 24 et 11; Strasbourg, 26 et 13; Tours, 24 et 11; Toulouse, 26 et 14; Pointe-à-Pitre, 30 et 27.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 et 16 degrés; Amsterdam, 23 et 9; Athènes, 32 et 20; Berlin, 25 et 13; Bonn, 26 et 11; Bruxelles, 25 et 11; Le Caire, 36 et 26 ; îles Canaries, 25 et 20; Copenhague, 19 et 16; Dakar, 30 et 27; Djerba, 30 et 25; Genève, 23 et 10; Istanbul, 26 et 16; Jérusalem, 27 et 17; Lisbonne, 27 et 15; Londres, 27 et 15; Luxembourg, 25 et 12; Madrid, 32 et 11; Moscou, 16 et 9; Nairobi, 19 et 17 ; New-York, 28 et 20 ; Palma-de-Majorque, 29 et 15; Rome, 28 et 18; Stockholm, 20 et 11; Tozeur, 40 et 29; Tunis, 30 et 19.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 15 août :

UNE LISTE :

● D'admission à l'Ecole militaire de l'air en 1984.

UNE CIRCULAIRE :

● Relative aux modalités de passation des conventions d'exploitation entre les organisateurs de transports réguliers publics de voyageurs et les entreprises de transport public. Dispositions particulières relatives aux transports scolaires.

ÉDUCATION

Concours d'agrégation

(par ordre alphabétique)

● Italien

Mmes et MM. Pascale Acquaviva (4e) ; Maurice Actis-Grosso (1er) ; Armand Bouquier (9e) ; Claire Cabaillot (7e) ; Jean Ghidina (8e) ; Marie-José Gori (2e) ; Élisabeth Lesourd (5e) ; Marie-Anne Toledano (3e) ; Sylvie Viglino (6e).

● Histoire

Mmes et MM. Thierry Aprile (35e ex.) ; Pierre Ardaillou (15e) ; Éric Baratay (26e) ; Pierre Baudoin (11e) ; Nathalie Bolgert (27e) ; François Bougard (14e) ; Bouneau née Bouillarem (49e ex.) ; Olivier Bruand (43e) ; Anne F. Brule née Garcon (28e) ; Patrick Cabanel (46e) ; François Cadilhon (42e) ; Anne Carol (30e) ; Gilbert Charmeil (5e) ; Véronique Cherbuy (12e ex.) ; Nadia Coquery (39e ex.) ; Pierre Costa (8e ex.) ; Jocelyne Dakhlia (21e) ; Pascal Dayez (32e ex.) ; Christine Descatoire (17e) ; Thierry Dutour (37e ex.) ; Claude-Marguerite El Gammal (4e) ; Jean-François Fitou (48e) ; Béatrice Freteur (41e) ; Marie-Dominique Genais (32e ex.) ; Jean-Pierre Guilhembet (2e) ; Philippe Hamon (1er) ; Sandrine Kot George née Kot (23e ex.) ; Catherine Lefrançois (12e ex.) ; Pierre Legras (8e ex.) ; Yves Leterrre (39e) ; Yves Locher (19e) ; Philippe Maffre (47e) ; Catherine Martin née Berthelot (44e ex.) ; Olivier Matteoni (20e) ; Anne Messie (10e) ; Vincent Milliot (6e) ; Jean-Pierre Minaudier (7e) ; Joseph Morsel (37e ex.) ; Pierre Py (25e) ; Christian Renoux (35e ex.) ; Franck Rolland (18e) ; Annie Savornin (34e) ; Bertrand Schnerb (44e ex.) ; Véronique Thibault (22e) ; Geneviève Thierry née Buhrer (23e ex.) ; Marc Tourret (52e) ; Martine Tridon (29e) ; Serge Vienne (49e ex.) ; Denis Vuillaume (49e ex.) ; Anne Wagner (31e) ; François Weil (3e) ; Olivier Wieviorka (16e).

PARIS EN VISITES

VENDREDI 17 AOUT

« Ponts et quais de Paris », 14 heures, métro Bir-Hakeim, Mlle Oswald.

« Domaine de Sceaux », 15 heures, station RER parc de Sceaux, M. Lepany (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Autour du Luxembourg », 15 heures, 6, place Saint-Sulpice (B. Czarny).

« De l'Hôtel de Sens à la place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

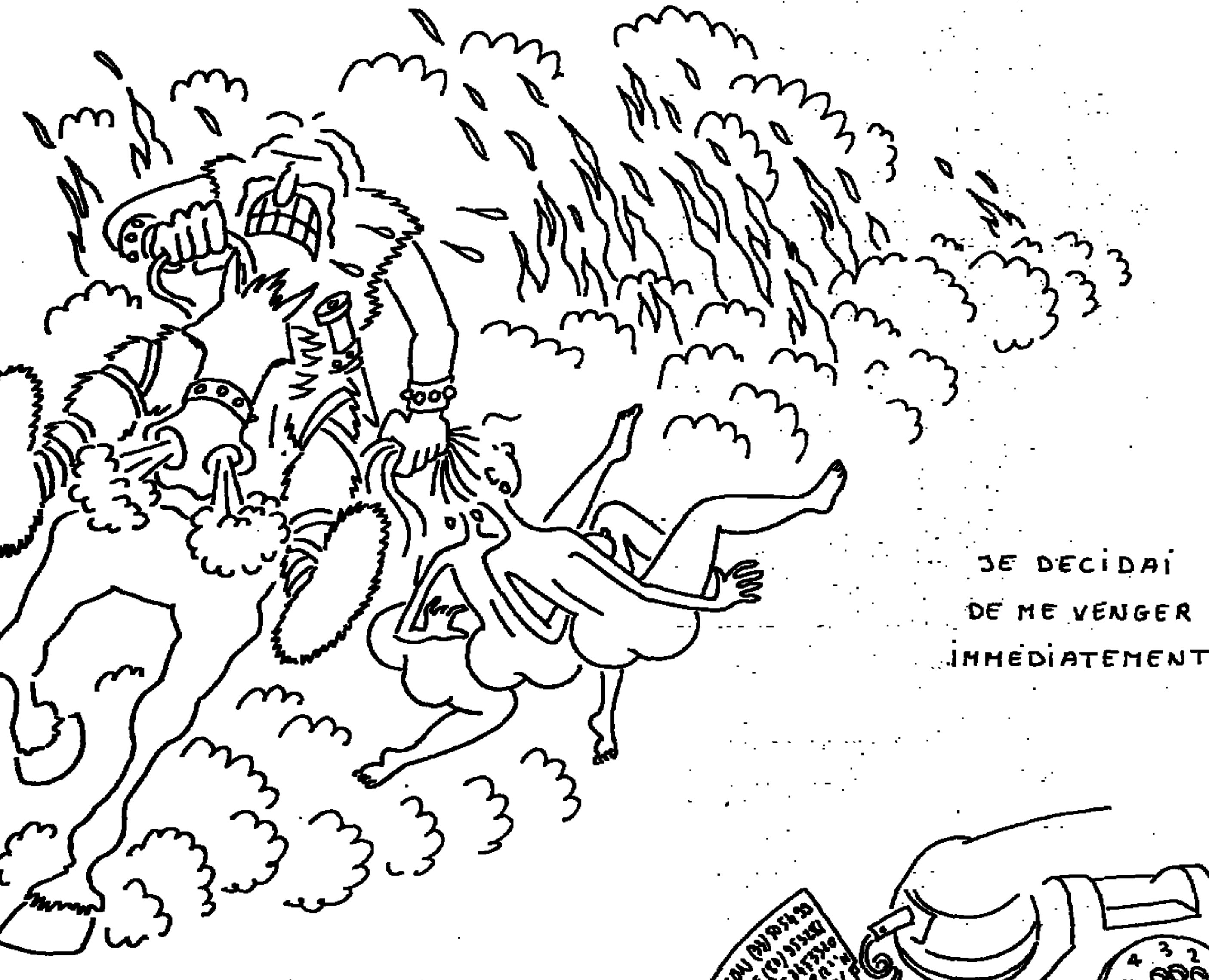
« Basilique de Saint-Denis », 15 heures, portail (Paris et son histoire).

« Le Marais illuminé », 21 heures, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

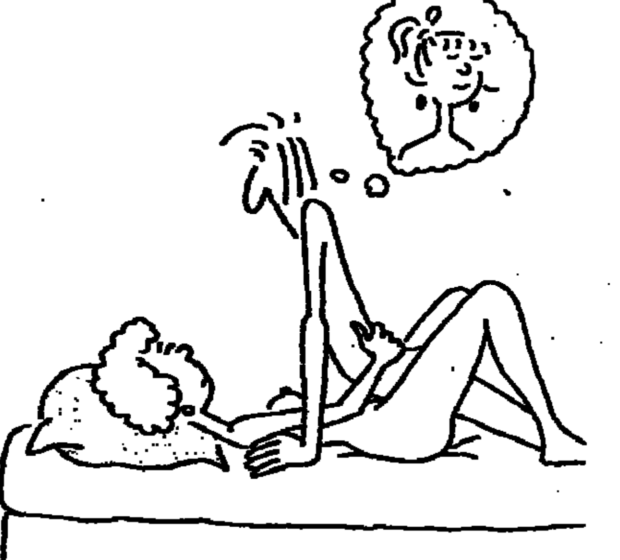
ÉTÉ

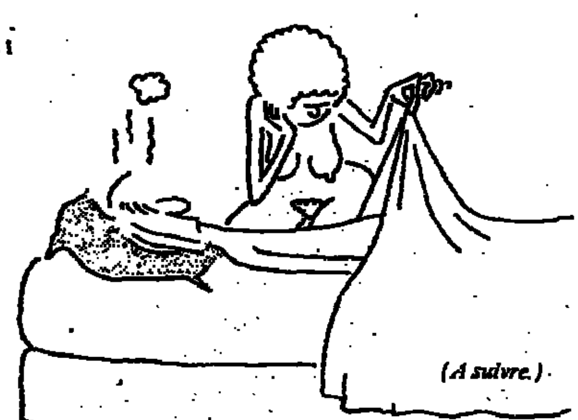
Histoire d'Amour par konk

Résumé. — Après avoir enfin compris qu'il ne vivait pas à l'époque qui lui convenait, notre héros décida tout simplement de se venger. De quelle façon ? En retrouvant quelque compagne compréhensive. Mais hélas la nature n'en fait qu'à sa tête.



MALHEUREUSEMENT LE DESIR NE SE COMMANDE PAS...

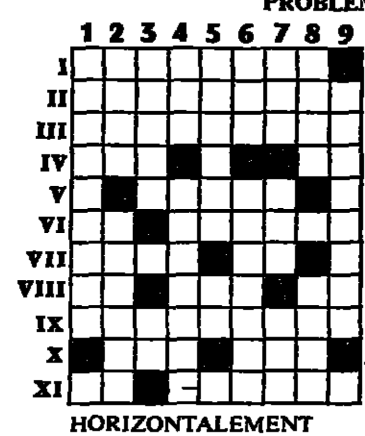




(A suivre.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3776



HORIZONTALEMENT

I. Dans l'un ça coule ; l'autre risque de couler. — II. On peut le rencontrer à Pâques ou à la Trinité, quand ce n'est pas à l'Ascension. — III. Sur une carte de Toulouse. — IV. A la droite du Père éternel. Société d'inquisiteurs. — V. Des gens la gagnent à la sueur de leur front. — VI. Préposition. Communiquai une chaleur ambiante. — VII. Général sous le Premier Empire. Participe passé. — VIII. N'est pas toujours affirmatif. Sa pointe relève toujours. Axe de rotation. — IX. C'est stupide quand il s'agit de dispute. — X. Fait connaître un autre monde. Passage n'ayant rien de poétique, même pour Mauriac. — XI. Article. La Côte d'Azur pour la Côte d'Emeraude.

VERTICALEMENT

1. Traduction adverbiale de « blanc bonnet » et « bonnet blanc ». — 2. Relatif à une sortie discrète. Claire, en été. — 3. Ouverture pour fugue. Contracté. — 4. Appuie une attaque. Nocturnes, ils sont moins tendres que ceux de Chopin. — 5. Agent publicitaire. La tombée du soir. — 6. Bien que visible dans le Beaujolais, il n'est pas recommandé d'en rajouter. Avec lui, l'affaire est toujours dans le sac. — 7. Sa pointe est répandue en Provence, mais son Cap est nettement localisé. Au bord des larmes. Revêt une robe neuve. — 8. Ne roulent plus leur bosse depuis longtemps. On en compte plus à Nogent-sur-Marne qu'à Nogent-sur-Seine. — 9. Amoureuse, elle peut devenir folle.

Solution du problème nº 3775

Horizontalement

I. Tartre. Su. — II. Amareyeur. — III. Toto. Ruse. — IV. Ou. Trappe. — V. Urate. Hé ! — VI. Légions. — VII. Grau. Onde. — VIII. Ise. Ire. — IX. Pressées. — X. Are. Au. — XI. Gestuelle.

Verticalement

1. Tatouage. Ag. — 2. Amour. Pré. — 3. Rat. Alaires. — 4. Trotteuse. — 5. Ré. Eg. Esaü. — 6. Eyra. Io. Sue. — 7. Euphonie. — 8. Suspendre. — 9. Urée. Sées.

GUY BROUTY.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

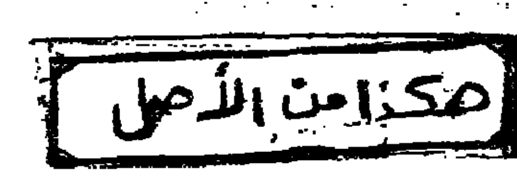
TOUS EN SCÈNE. — L'Ecole supérieure du spectacle de Paris Chris Pages organise des stages d'été de danse et théâtre bilingue espagnol, du 19 au 26 août à Monestiés (Tarn) ; du 27 au 31 août à Clécy (Caen) (théâtre uniquement) ; du 4 au 16 septembre à Vesc (Montélimar) (7 ou 12 jours).

★ **Informations et inscriptions : Ecole supérieure du spectacle de Paris (Roselyne Chevalier) 49, rue de Bagnolet, 75020 Paris. Tél. : (1) 371-31-01 (14 h - 17 h 30).**

PUBLICATIONS

ARTS PLASTIQUES — Un *mémento administratif* des arts plastiques édité par le Centre de recherches et d'études sociales et syndicales des artistes plasticiens (CRESSAP) est paru. Ses 250 pages présentent des organigrammes, des tableaux comparatifs, des budgets, des listes. Il comporte une carte de demande de mise à jour périodique. 250 F.

★ **11, rue Berryer, 75008 Paris, tél. : (1) 256-33-58.**



Le Monde

économie

DÉMOGRAPHIE

CLOTURE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION

La menace des mégapoles

Mexico. – Avec un jour de retard sur le calendrier prévu, la Conférence internationale sur la population, réunie par les Nations unies, le 14 août, a achevé des travaux dont le déroulement a été quelque peu entravé par des querelles politiques. A l'issue d'un long ergotage, elle a adopté – par consensus, à quelques exceptions près – quatre-vingt-onze recommandations précédées d'un préambule, ainsi qu'une déclaration solennelle qui rappelle les grands principes, notamment l'intégration des politiques démographiques au développement économique et l'objectif d'amélioration des conditions de vie des peuples et des individus.

Mettant à jour le plan d'action mondial sur la population adopté, à Bucarest, en 1974, ces recommandations, dont certaines ne sont qu'un rappel d'évidence, couvrent un champ très vaste : non seulement elles concernent la croissance démographique, la planification des naissances (mettre à la disposition de tous les moyens de les espacer) et la mortalité, mais elles prêtent attention à la structure de la population et aux différents groupes d'âges, à la santé des individus, à la nécessité d'une éducation sexuelle et familiale des adolescents, à l'importance des données culturelles. Les recommandations mettent aussi l'accent sur les soins à accorder aux mères (accouchement, allaitement) et aux jeunes enfants : on tend aujourd'hui dans de nombreux pays, du Maroc au Bangladesh, à intégrer les conseils sur la planification des naissances et la délivrance de moyens anticonceptionnels à des réseaux de soins et de protection maternelle et infantile.

Un domaine apparaît particulièrement intéressant, celui des mouvements de population, dans lequel est venu s'insérer la querelle sur les territoires occupés (1). Le problème avait déjà été évoqué à la conférence de Bucarest ; mais l'évolution démographique actuelle lui donne une particulière acuité en raison de l'exode rural dans les pays en voie de développement, de départ à l'étranger de nombreux travailleurs en quête d'une meilleure situation ou simplement d'un emploi. L'urbanisation et l'émigration vont ainsi être les problèmes des années 80, soulignait M. Rafaël Salas, directeur général du fonds des Nations unies pour les activités en matière de population.

Une course de vitesse

Dans les pays en voie de développement, de plus en plus de ruraux sans terre ou sans travail quittent leur village pour la grande ville. Ces migrations viennent renforcer l'augmentation naturelle d'une population urbaine déjà importante, alors que la croissance des villes est pratiquement arrêtée dans les pays industrialisés, comme en a témoigné le dernier recensement français. Ainsi, dans le tiers-monde, la population urbaine va augmenter d'un tiers d'ici à l'an 2000.

La Conférence a simplement invité les Etats à *« promouvoir un développement régional plus équitable et à créer des réseaux de*

De notre envoyé spécial

petites villes et de villes moyennes », et à améliorer la situation des zones rurales. En effet, les experts sont partagés sur les effets de l'urbanisation : selon le dernier rapport de la Banque mondiale (voir *le Monde* du 17 juillet), en Afrique au sud du Sahara, 66 % des habitants des villes sont approvisionnés en eau potable contre 10 % seulement des ruraux ; les avantages de la ville ne tiennent que jusqu'à 150 000 habitants.

Au-delà, une véritable course de vitesse s'engage entre l'accroissement du nombre d'habitants et la construction de logements, la voirie, l'alimentation en eau, les services d'hygiène. Le coût des infrastructures dépasse les moyens des pays pauvres. Or ce sont surtout les mégapoles qui vont se gonfler dans les quinze prochaines années : selon l'ONU, le nombre de villes de plus de quatre millions d'habitants va passer de trente-cinq en 1980 à soixante-sept en l'an 2000, celui des villes de plus de dix millions d'habitants de trois (Londres, New-York, Shanghai) à vingt-quatre, dont dix-sept dans le tiers-monde.

L'extension des « cités perdues »

Les effets de cette urbanisation galopante sont particulièrement visibles en Amérique latine, où 69 % des populations résident déjà dans des villes (contre 73 % en Europe) et 22 % dans des villes de plus de quatre millions (28 % en l'an 2000) : croissance anarchique, multiplication des bidonvilles (*favelas* de Rio ou de Sao-Paulo, *poblaciones* de Santiago-du-Chili), où s'accumulent de nouveaux squatters, pollution, difficulté de transport malgré les autoroutes ou les grandes avenues qui les traversent, équipements insuffisants.

Caractéristique est le cas de Mexico, déjà la première ville du monde avec quinze à dix-sept millions d'habitants selon les évaluations et qui en comptera plus de trente millions d'ici à dix-sept ans, soit près des deux tiers de la population actuelle de la France. Mexico, bruyante et polluée, particulièrement dans le nord industriel et pauvre, est entouré d'une ceinture de *« cités perdues »* (les *ciutades esperdidas*) satellites : ainsi Netzahualcoyotl, bidonville qui se transforme en vraie cité avec des magasins, voire des cinémas, approche aujourd'hui le million d'habitants. Pour faire simplement face à l'augmentation du nombre de véhicules, déclarait il y a trois ans M. Guzman, gouverneur du district fédéral de Mexico, il faudrait construire 1 000 à 1 200 kilomètres de rues par an.

L'Asie et l'Afrique auront aussi leurs mégapoles, avec leur cortège de misère : d'ici à l'an 2000, Calcutta, par exemple, doit passer de 9,5 à 16,6 millions d'habitants, Bombay de 8,5 à 16 millions, Le Caire de 7,3 à 13,2 millions.

Autre aspect des mouvements de population, les migrations internationales. On compte actuellement 40 millions d'émigrés dans le monde, ce nombre n'ayant pas augmenté au cours des dernières années. Au contraire, avec la crise, les pays d'accueil, non seulement les pays européens, mais des pays traditionnellement ouverts, comme l'Australie, le Canada ou la Nouvelle-Zélande, ont adopté des politiques restrictives. Mais la pression pour le départ demeure forte, notamment dans le sous-continent indien et l'Amérique latine, ce qui accroît l'immigration clandestine.

Les migrants sur la sellette

C'est donc plutôt la situation des migrants que leur nombre qui retient l'attention. Certaines délégations avaient envisagé d'inclure dans les recommandations l'idée d'une sorte de charte d'accueil, mais il s'agissait d'une question délicate. Certains pays en voie de développement pratiquent des politiques parfois très dures à l'égard des travailleurs migrants, comme les Etats du Golfe, où les étrangers forment plus de la moitié de la population active (et même au Koweït, la majorité de la population tout court). Le Mexique, qui nourrit un flot d'immigration largement clandestine vers les Etats-Unis, accueille aussi nombre de migrants d'Amérique centrale.

Aussi la Conférence s'est-elle contentée de recommander aux pays d'accueil de se soucier du bien-être des immigrés et aux pays d'origine de développer l'emploi pour éviter les départs, notamment la fuite des cerveaux – sans empiéter sur la liberté des intéressés, ont fait préciser les Etats-Unis, souvent bénéficiaires de cette fuite. Elle a aussi invité à reconnaître une protection aussi large que possible aux immigrés clandestins afin d'éviter leur exploitation par des employeurs sans scrupules.

Dernier cas de migration : celui des réfugiés, dont le nombre n'a cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie, par suite des conflits internes ou internationaux comme dans les pays d'Indochine, particulièrement le Cambodge, l'Afghanistan, *etc*, pour atteindre aujourd'hui quelque 10 millions, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Leur présence ajoute aux difficultés des pays d'accueil souvent aussi pauvres que les pays d'origine. C'est le cas par exemple, selon le HCR, du Soudan, qui abrite actuellement plus de 600 000 réfugiés du Zaïre, d'Ethiopie et du Tchad, dont les deux tiers dans les villes de l'est du pays. La Conférence n'a fait que constater l'aggravation du problème et appeler à la coopération internationale dans le cadre des Nations unies. Prudence encore. Ou aveu d'impuissance...

GUY HERZLICH.

(1) La recommandation qui condamne comme illégale *« la création de zone de peuplement dans les territoires occupés par la force »* a été adoptée en assemblée par 87 voix contre 2 (États-Unis et Israël) et 26 abstentions, dont le Japon et le Vatican.

SOCIAL

La direction de Citroën propose une formation de dix mois pour le personnel licencié

Un projet de *« nouveau complément original du plan social »*, accompagnant la demande officielle de 2 937 licenciements chez Citroën, sera soumis par la direction à un comité central d'entreprise, convoqué le mercredi 22 août.

Ce complément du plan social initial prévoit en faveur des personnes dont l'autorisation de licenciement économique serait accordée une période intermédiaire de dix mois au cours de laquelle il serait proposé aux salariés de bénéficier d'une formation avec l'aide de l'entreprise en vue de préparer leur reconversion professionnelle. Ce projet sera présenté le 17 août par M. Calvet, président de Citroën, aux dirigeants de toutes les fédérations syndicales de la métallurgie (CGT, CSL, CFDT, FO, CFTC, CGC).

Le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a annoncé, mardi 14 août, que les directions départementales du travail de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine auront à se prononcer sur la demande de licenciements déposée par Citroën au terme de la réunion du comité central d'entreprise. *« Il appartient maintenant à la direction de Citroën de faire de nouvelles propositions au comité central d'entreprise »*, souligne le ministère dans un communiqué rappelant que les pouvoirs publics n'avaient accepté que 3 600 suppressions d'emploi sous forme de préretraites et de départs volontaires sur les 6 000 demandés en raison de l'*« insuffisance du plan social présenté »* pour les autres salariés.

Le plan social de la direction Citroën, rappelle le ministère du travail *« doit prendre en compte les éléments relatifs à l'avenir de l'entreprise, le devenir des personnes concernées par la suppression d'emplois, la formation professionnelle et l'organisation du travail. Il appartient maintenant à la direction de Citroën de faire de nouvelles propositions au CCE »* a conclut le communiqué.

« L'Humanité » : un pseudo-plan social

L'Humanité du mercredi 15 août dénonce le *« pseudo-plan social »* de la direction de Citroën. *« La question du devenir des salariés* [après la période intermédiaire de dix mois] *demeure entière »*, affirme le quotidien du Parti communiste. *« D'autre part il n'est pas fait mention de la réduction du temps de travail »* alors que les pouvoirs publics *« lorsqu'ils avaient accepté les 3 144 demandes de préretraites FNE avaient mis comme préalable à toute décision sur la demande de licenciements, l'ouverture de négociations sur cette question (...) Citroën a déjà supprimé 15 000 postes de travail depuis 1975. Mais elle ne s'est pas modernisée pour autant. Aucun effort sérieux n'a été fait pour la formation des hommes, pas plus que pour la sortie de nouveaux modèles ou pour l'amélioration du réseau de vente. »*

Le gouvernement a déjà refusé par deux fois le plan de licenciements de 2 937 salariés chez Citroën. Le 18 mai, M. Pierre Bérégovoy, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, avait souligné qu'aucune solution n'avait été mise en place pour les salariés licenciés, et engagé syndicats et direction à ouvrir des négociations *« sur la réduction du temps de travail et la formation professionnelle en vue d'ouvrir au personnel concerné toutes les possibilités de reclassement dans et hors de l'entreprise »*.

Les pouvoirs publics avaient alors proposé une aide de l'Etat sous forme d'un contrat de solidarité portant sur la réduction du temps de travail. En outre, la création d'un centre de formation professionnelle et de développement technologique des travailleurs de l'automobile a été annoncée. Ce centre sera opérationnel en septembre.

Le 4 juillet, les directions départementales du travail des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis avaient, en outre, rejeté les demandes d'autorisation de licenciements posées par la direction.

Le dossier Citroën avance, mais plusieurs questions restent en suspens. La première concerne la proposition faite par la direction. Répond-elle ainsi aux vœux des pouvoirs publics ? Comment sera-t-elle accueillie par les syndicats ? Quel sera le sort des personnels mis en formation ? Comment sera financée cette formation ?

On notera, encore que dans le communiqué du ministère du travail figure la mention *« le devenir des personnes concernées par les suppressions d'emplois »*, à qui peut *laisser penser que le principe de ces suppressions est acquis.*

Les discussions entre les syndicats et la direction devraient permettre d'y voir plus clair. Le fait qu'elles aient lieu est déjà un point positif.

BAISSE DES TAUX DE L'ÉPARGNE

Les réactions

M. MONORY : Un progrès mais pas une grande victoire

M. René Monory, ancien ministre de l'économie, a estimé mardi 14 août que la baisse des taux d'intérêt était *« un progrès dont il se réjouissait »*, tout en soulignant que *« ce n'était pas une grande victoire »*.

M. Monory, qui est président de l'Association défense-épargne, a souligné au micro d'Europe 1 qu'*« il était inévitable que progressivement le taux d'intérêt des livrets de caisse d'épargne baisse »*.

En ce qui concerne les entreprises, *« la véritable bataille de la confiance n'est pas gagnée, car, en fait, lorsque l'on était à 13 % ou 13,5 % d'inflation le taux au jour le jour était à 11,5 % »*, a précisé M. Monory. *« Aujourd'hui*, a-t-il poursuivi, *on va être à 7,5 % d'inflation et le taux est toujours à 11,5 %. Ce qui est important, pour les entreprises, c'est que le taux d'intérêt de la Banque de France, des banques en général, baisse d'une façon significative, ce qui n'est pas encore le cas. »*

La CFTC : Une déception

La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) *« constate que cette mesure s'ajoute à toute une cascade de hausses durement ressenties par l'opinion et que son effet de relance de l'économie est loin d'être garanti. »*

Le communiqué ajoute : *« Des millions de petits épargnants ne peuvent qu'être déçus au moment où, pour la première fois depuis longtemps, le pouvoir d'achat de leurs économies était sur le point d'être maintenu. »*

La CDFT : réserves

A la suite de la baisse des taux d'intérêt décidée par le gouvernement, la CDFT, après avoir estimé dans un long communiqué que *« dans son principe cette opération n'est pas dénuée de fondement »*, émet ensuite plusieurs réserves.

Regrettant que cette mesure n'ait pas été publiquement discutée, la CFDT demande quelle utilisation sera faite par les banques et le Trésor des sommes ainsi économisées. Elle s'interroge ensuite sur l'opportunité de retirer aux salariés, dont la garantie du pouvoir d'achat n'est pas totalement assurée, le modeste avantage qu'ils tiraient des anciens taux. Enfin, en ce qui concerne les entreprises qui devraient bénéficier de ces mesures, la CFDT note que l'amélioration de leur situation financière n'a guère eu d'effet sur les créations d'emplois et doute que cette décision infléchisse le cours des choses. *« Il faudra bien en tirer quelques conclusions. »*

M. BERGERON : il y a une tonalité différente dans le discours du gouvernement

M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière, considère qu'*« il y a une tonalité différente dans le discours du gouvernement »* et assure que la politique de la France est *« comparable »* à celle de Mme Thatcher en Grande-Bretagne ou de M. Kohl en RFA. Dans un entretien accordé à *Paris-Match* (numéro du 16 août), le leader de FO estime que *« le tassement du pouvoir d'achat est plus grave que ne le disent les statistiques officielles »*. M. Pierre Bérégovoy, nouveau ministre de l'économie, des finances et du budget, ayant affirmé qu'il souhaitait le maintien du pouvoir d'achat, M. Bergeron indique : *« Nous allons vérifier si ces déclarations sont sincères. » « Dès la rentrée, nos organisations vont en tester la portée réelle »*, conclut-il.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

LES VENTES AU DÉTAIL ONT BAISSÉ DE 0,9 % EN JUILLET

Washington *(AFP, UPI)*. – Les ventes au détail aux Etats-Unis ont baissé de 0,9 % en juillet, après avoir progressé de 0,5 % en juin. Ce recul, le premier depuis le mois de mars, tend à confirmer, selon les économistes, les indications précédentes d'un ralentissement de la croissance économique américaine. Toutefois, les ventes au détail restent supérieures de 9,1 % à leur niveau de juillet 1983.

Les ventes de biens durables ont baissé de 1,4 %, reflétant notamment une diminution de 2,1 % des ventes d'automobiles. Cette dernière a été attribuée à une certaine pénurie de modèles populaires, aussi bien américains qu'étrangers. Quant aux ventes de biens non durables, leur recul est ressorti à 0,6 %.

« Le ralentissement des dépenses des consommateurs devrait contribuer à alléger les pressions exercées, ces derniers mois, sur les marchés du crédit du fait d'un recours record aux achats à tempérament », a déclaré, le 14 août, le secrétaire au commerce, M. Malcolm Baldridge.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Léger repli

En légère hausse à l'ouverture mardi, le marché new-yorkais a perdu du terrain par la suite sous le poids des prises de bénéfice, et l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a finalement cédé 5,97 points à 1 214,11. Au palmarès de clôture, les baisses l'emportaient sur les gains par 870, contre 690 (420 titres échangés), et le volume des échanges marquait une légère progression sur la veille : 81,47, contre 77,96 millions d'actions.

L'annonce d'une diminution de 0,9 % des ventes de détail en juillet aux Etats-Unis, alors qu'on escomptait une légère progression, a été plutôt favorablement interprétée à Wall Street, où l'on reste très sensible au moindre signe de ralentissement de rythme de croissance économique, aussitôt considéré comme favorable à une baisse des taux (les fonds fédéraux se situaient à 11 3/8 % à l'approche de la clôture). Le poids des ventes bénéficiaires a ensuite pesé sur les cours. Au dixième rang des titres les plus activement traités au cours de la séance, IBM, qui avait progressé de 1 1/4 de point lundi, perdait 7/8 de point, à 121 3/8 %, le lendemain, certains analystes faisant part de leurs réserves à l'égard du nouvel ordinateur personnel « AT » que vient de lancer le « numéro un » mondial de l'informatique.

VALEURS	Cours du 13 août	Cours du 14 août
Alcoa	37	37 1/2
A.T.T.	18	18 3/4
Boeing	51 3/4	51 3/4
Chase Manhattan Bank	42 3/4	41
Du Pont de Nemours	48 1/2	48 5/8
Eastman Kodak	75 3/4	74 7/8
Exxon	41 1/4	41
Ford	45 1/4	45
General Electric	57 7/8	58
General Foods	58 3/4	58
General Motors	75 1/8	75 1/8
Goodyear	27 7/8	27 7/8
I.B.M.	122 3/8	121 3/8
I.T.T.	26 5/8	26 1/2
Mobil Oil	27 7/8	27 5/8
Pfizer	36 1/4	35 7/8
Schlumberger	48 1/4	48 1/8
Texaco	35 3/8	35 3/4
U.A.L. Inc.	37 1/2	36 3/4
Union Carbide	56 1/4	56 1/8
U.S. Steel	25 1/4	24 7/8
Westinghouse	25 5/8	25 3/4
Xerox Corp.	39 1/8	39 1/2

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Les Japonais diminuent le prix des magnétoscopes exportés vers l'Europe.** – Le Japon a diminué le prix minimum de ses magnétoscopes destinés à l'exportation vers les pays de la CEE afin de contrebalancer la hausse du yen japonais face aux monnaies européennes, qui entraîne une baisse des marges des négociants de la Communauté.

La diminution du prix plancher, uniformément fixée à 5 000 yens (20,6 dollars) par unité, est entrée en vigueur le 2 août. Ainsi, les prix à l'exportation devraient être les suivants : pas moins de 95 000 yens (393 dollars) par unité pour les magnétoscopes de haute qualité, 80 000 yens (331 dollars) pour ceux de qualité moyenne, 65 000 yens (269 dollars) pour les magnétoscopes standards.

Énergie

● **Baisse de la production de l'OPEP.** – La production totale de l'OPEP n'est plus, depuis le début août, que de l'ordre de 17 à 17,3 millions de barils/jour, soit un peu moins que le plafond actuel de 17,5 millions, a indiqué M. Al-Oteiba, ministre du pétrole des Emirats arabes unis et président du comité de surveillance de l'OPEP, dans une interview publiée, mardi 14 août, par le quotidien arabe de Paris *Al-Charq Al-Awsat.*

Une *« amélioration du marché pétrolier a commencé d'apparaître »*, estime toutefois M. Al-Oteiba. *« Nous espérons que cette amélioration se poursuivra »*, ajoute-t-il, prévoyant que la *« demande du pétrole produit par l'OPEP augmentera, au début du mois d'octobre prochain, jusqu'à des moyennes supérieures au plafond actuel »*.

Transports

● **Compagnies aériennes européennes : hausse du trafic « passagers ».** – Les compagnies européennes de transports aériens annoncent une hausse de 4,6 % de leur trafic international « passagers » au premier semestre 1984 par rapport à la même période de 1983. L'Association européenne des transports aériens, qui regroupe les compagnies régulières des dix-huit pays d'Europe occidentale plus la Yougoslavie et la Turquie, a indiqué le 14 août que le taux d'occupation des avions, qui a atteint 61,9 %, est en hausse de trois points et demi. Le trafic frêt a enregistré une nette hausse au premier semestre (+ 17,8 %, en raison notamment de l'amélioration du trafic sur les liaisons intercontinentales (+ 18,6 %). – *(AFP).*

AFFAIRES

Important regroupement financier à la City

La société britannique Mercury Securities PLC, société holding qui détient, notamment, SG Warburg, l'une des plus importantes banques d'affaires de la City, a indiqué qu'elle envisageait de fusionner avec trois des plus grandes firmes de courtage londoniennes (Akroyd and Smithers, Rowe and Pitman et Mullens and Co.) pour aboutir à la constitution d'un puissant groupe financier, à l'image des tout-puissants *brokers* (agents de change) américains et japonais.

Mercury Securities, qui contrôlera le nouveau groupe, en plaçant à sa tête son propre président, M. David Scholey, a une capitalisation boursière de 209 millions de livres sterling, et son principal actif est la Banque d'affaires Warburg, qui possède des filiales aux Etats-Unis, en Suisse, en Allemagne fédérale, au Luxembourg, à Honkong et au Japon. La société britannique détient également des participations de 29,9 % dans Akroyd et de 29 % dans Stewart Wrighton (courtage d'assurances). Akroyd and Smithers, dont la capitalisation boursière se chiffre à 11,7 millions de livres, est solidement implantée au London Stock Exchange, à Wall Street ainsi que sur le marché financier à terme londonien.

Rowe and Pitman est présente sur les marchés boursiers de Londres, des Etats-Unis, de Honkong, de Tokyo et de Johannesburg. Quant à Mullens and Co., c'est l'agent officiel du Trésor britannique à la Bourse pour l'émission de fonds d'Etat. Les quatre compagnies ont réalisé l'an dernier un bénéfice global de 37,7 millions de livres (1 livre = 11,7 F).

Ce regroupement serait le deuxième de cette envergure à être annoncé depuis que la direction du London Stock Exchange s'est résignée, l'an dernier, sous la pression du gouvernement, à ouvrir ses portes à des firmes de courtage étrangères, notamment d'importants courtiers américains tels Merryl Lynch, Salomon Brothers et Goldman Sachs, incitant ainsi les compagnies britanniques à se regrouper. Le premier regroupement annoncé devrait comprendre la Barclays Bank, l'une des quatre principales banques de dépôt de Grande-Bretagne, les *jobbers* (intermédiaires en Bourse) Wedd Durlacher Mourdaunt et les *brokers* Zoete and Bevan. Ces opérations ne pourront toutefois être réalisées que lorsque les autorités boursières auront aboli les restrictions qui limitent encore à 29,9 % les prises de participation dans les firmes de courtiers.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En Argentine

LA FUITE DES CAPITAUX ÉQUIVAUT PRESQUE A LA DETTE EXTÉRIEURE

(De notre correspondant.)

Berne. – De retour de Buenos-Aires où il a été reçu par le président argentin en tant que vice-président de l'Union mondiale libérale, un député radical suisse, M. Richard Reich, a indiqué le mardi 14 août à Zurich, que M. Alfonsin s'était engagé à renforcer les liens de son parti avec l'Internationale libérale. Selon M. Reich, le parti radical argentin devrait prochainement adhérer, comme membre à part entière, à l'Union mondiale libérale où il a pour l'instant le statut d'observateur. Fondée en 1947, l'Internationale libérale regroupe actuellement une quarantaine de membres à travers le monde.

Abordant le problème de la fuite des capitaux que doit affronter le gouvernement de Buenos-Aires, M. Reich a évalué à près de 20 milliards de dollars le montant des sommes que les Argentins auraient transférées à l'étranger au cours des dix dernières années, principalement en Europe et aux Etats-Unis. Toujours selon le parlementaire helvétique, la fortune totale que les Argentins posséderaient à l'étranger s'élèverait à quelque 40 milliards de dollars, soit presque l'équivalent de la dette extérieure du pays. Enfin, M. Reich a rendu hommage au président Alfonsin qui, malgré les difficultés du moment, a réussi à rétablir en Argentine les structures d'un Etat de droit.

J.-C. B.

● *Hommage à Daniel Benassaya.* – Un hommage solennel a été rendu mardi 14 août, dans le pavillon d'honneur de l'aéroport d'Orly, à Daniel Benassaya, conseiller socialiste de Paris, tué vendredi 10 août dans un accident de la route à Los Angeles (*le Monde* du 14 août). M. Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire de Paris, a salué la mémoire de « *la personnalité chaleureuse* » du conseiller du treizième arrondissement. Au nom de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), M. Jean-Pierre Pierre-Bloch a souligné que Daniel Benassaya menait depuis quinze ans une lutte constante contre le racisme et l'antisémitisme.

MALGRÉ L'OPPOSITION DU FRONT NATIONAL

M. de Rocca-Serra (RPR) sera candidat à la présidence de l'Assemblée régionale de Corse

M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député RPR, tête de liste de l'union de l'opposition, sera candidat à la présidence de l'Assemblée de Corse, le 24 août, a indiqué, mercredi 15 août, un de ses porte-parole.

Cette décision a été accueillie localement comme une surprise, compte tenu de la position de M. Pascal Arrighi, tête de liste du Front national, qui avait affirmé son hostilité à M. de Rocca-Serra et avait souhaité que l'opposition choisisse comme candidat un homme « *jeune et compétent* ». Elle a été prise mardi soir, à l'issue d'une réunion à Porticcio des dix-neuf élus de l'union de l'opposition. On précise dans l'entourage de M. de Rocca-Serra que le maire de Porto-Vecchio maintiendra sa candidature aux trois tours de scrutin (le président est élu au troisième tour à la majorité relative). Il s'agit, indique-t-on, « *de placer le Front national devant ses responsabilités* », car, en s'abstenant de soutenir la candidature de M. de Rocca-Serra, l'extrême droite pourrait laisser le champ libre à un candidat de la gauche.

M. Le Pen a réaffirmé, pour sa part, l'opposition de son parti à la candidature de M. Rocca-Serra.

M. Le Pen : le RPR et l'UDF doivent mériter nos voix

« *En Corse, comme ailleurs, le RPR et l'UDF doivent se mettre dans la situation d'obtenir nos voix,* nous a déclaré, mardi 14 août, le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, qui séjourne actuellement, en vacances dans l'île de Beauté. *Tout le monde n'a pas compris, semble-t-il, que le scrutin proportionnel obéit à d'autres règles et entraîne d'autres conséquences que le scrutin majoritaire. Avec la proportionnelle, c'est après les élections qu'il faut bâtir des majorités de gouvernement. Le résultat du Front national en Corse signifie que, dans l'île, 20 % de l'opposition désire voir changer un certain nombre de choses et adopter des mesures différentes de celles prises jusqu'ici.* ».

M. Le Pen nous a également indiqué que le RPR et l'UDF « *commettaient* », à ses yeux, « *une faute politique lourde* » si ces deux formations estimaient, comme l'a déclaré le chef de file local de l'UDF, M. José Rossi, que les conseillers régionaux du Front national voteraient de toute façon pour M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député RPR, lors de la désignation du président de la nouvelle Assemblée régionale, plutôt que de faire élire un élu de la gauche. M. Le Pen a réaffirmé l'opposition de sa formation à l'élection d'un « *cacique* » à la présidence de cette Assemblée.

Dans une interview publiée le 15 août par le *Quotidien de Paris* le président du Front national ajoute : « *Si M. Rocca-Serra ne veut pas tenir compte de la volonté des électeurs, eh bien, tant pis pour lui, qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? C'est à son parti de s'en débrouiller. S'il se présente je pense que le Front ne votera pas pour lui. D'après le nombre de voix obtenu, ce sera à l'opposition de se choisir un candidat susceptible d'être élu au deuxième tour. C'est élémentaire !* »

M. ROSSI (UDF) : pour une majorité régionale

M. José Rossi, chef de file de l'UDF en Corse, a affirmé, mardi 14 août, au micro de RMC, qu'il n'est « *absolument pas candidat* » à la présidence de l'assemblée régionale. Il a ajouté : « *Je suis persuadé que le Front national préférera laisser élire notre président Jean-Paul de Rocca-Serra, plutôt qu'un élu communiste, socialiste ou radical de gauche. Je pense qu'il appartient au Front national de délibérer sur ce point. Nous sommes prêts à nous associer dans une majorité régionale avec les élus du Front national, car, pour gérer la Corse sur le plan économique, point n'est nécessaire d'aborder les grands débats idéologiques qui sont ceux de l'Assemblée nationale ou du Sénat.* »

« *Notre problème en Corse,* a conclu M. Rossi, *c'est de faire échec à la gauche. Je pense que le Front national commettrait une lourde erreur s'il lançait de manière définitive une exclusive contre tel ou tel membre de notre équipe.* »

LE PCF : dépasser les questions de personnes

Les fédérations corses du PCF ont notamment indiqué, mardi 14 août : « *La droite classique (...) est désormais prisonnière de l'extrême droite raciste, dont elle a suscité elle-même le développement par sa démagogie irresponsable et ultra-réactionnaire (...). Les autonomistes payent chèrement leur inconséquence politique, leur refus de choisir entre la droite et la gauche. Ils perdent la moitié de leurs voix essentiellement au profit des nationalistes, ce qui témoigne d'une fuite en avant inquiétante. Mais, en même temps, la présence parlementaire fera éclater les contradictions de ceux qui prétendent jouer sur les deux tableaux : le suffrage universel et le terrorisme. Cette situation nouvelle accroît les responsabilités de la gauche (...). Dans la situation nouvelle qui s'est ainsi créée, il appartient aux formations de gauche de faire face clairement aux difficultés en dépassant les questions de personne. Ce qui compte à présent, c'est de proposer une union fondée sur le projet de développement et sa pleine réalisation.* »

Les résultats officiels du scrutin

La commission de contrôle chargée de veiller au bon déroulement de l'élection de l'Assemblée régionale de Corse, qui a eu lieu le dimanche 12 août, a proclamé, mardi 14 août, les résultats officiels définitifs du scrutin.

Ces résultats, qui ne modifient pas la répartition des sièges entre les listes telle qu'elle a été publiée dans *le Monde* du 14 août, sont les suivants : inscrits, 203 609 : votants, 139 356 ; suffrages exprimés : 137 048.

– Liste d'opposition nationale (RPR, UDF, CCB) conduite par M. Jean-Paul Rocca-Serra : 39 953 (29,15 % - 19 sièges) ;

– Liste du MRG conduite par M. François Giacobbi : 19 405 (14,15 % - 9 sièges) ;

– Liste d'union socialiste et radicale (PS, MRG) conduite par M. Nicolas Alfonsi : 18 899 (13,79 % - 9 sièges) ;

– Liste du PCF conduite par M. Dominique Bucchini : 16077 (11,73 % - 7 sièges) ;

– Liste du Front national conduite par M. Pascal Arrighi : 12632 (9,21 % - 6 sièges) ;

– Liste du CNIP conduite par M. Joseph Chiarelli : 10781 (7,86 % - 5 sièges) ;

– Liste Unita nazionalista (MCA) conduite par M. Pierre Poggioli : 7165 (5,22 % - 3 sièges) ;

– Liste de l'Union du peuple corse (UPC) conduite par M. Max Simeoni : (5,21 % - 3 sièges) ;

– Liste du Rassemblement démocratique pour l'avenir de la Corse conduite par M. Denis de Rocca-Serra : 3668 (2,67 %) ;

– Liste du MCS-PPC conduite par M. Charles Santoni : 1323 (0,96 %).

● *Un Ulster méditerranéen.* – Selon le *Times*, plusieurs éléments permettent de comparer le problème de la Corse à celui de l'Ulster, la province britannique d'Irlande du Nord. Le quotidien anglais estime, dans un éditorial paru le 14 août, qu'il existe en Corse, comme en Ulster, « *une minorité de personnes qui ne s'identifient pas à l'Etat détenteur de la souveraineté légale, une majorité qui se refuse à envisager toute séparation avec ce même Etat, une minorité de la minorité prête à recourir à la violence et un mouvement d'opinion « loyaliste » qui, à l'intérieur de la majorité, soupçonne le gouvernement central de vouloir le trahir* ».

● *Une peine de prison avec sursis réclamée contre M. Yves Stella.* – Une peine de trois à six mois de prison avec sursis a été réclamée, mardi 14 août, par le procureur de la République, devant la cour d'appel de Bastia, à l'encontre de M. Yves Stella, quarante-quatre ans, élu dimanche à l'Assemblée régionale de la Corse, sur la liste du Mouvement corse pour l'autodétermination, dirigée par M. Pierre Poggioli. Militant nationaliste corse, M. Yves Stella est poursuivi pour propagation de fausses nouvelles dans le cadre de l'affaire Guy Orsoni. le jugement a été mis en délibéré au 28 août.

IBM PRÉSENTE UN NOUVEAU MICRO-ORDINATEUR

New-York *(AFP)*. – IBM, le géant mondial de l'informatique, a abordé, le 14 août, la troisième phase de sa stratégie sur le marché des ordinateurs personnels. Après le « PC », puis le « PC Junior », la société a présenté, d'une part, un super ordinateur personnel, le « PC-AT » (AT pour Advanced Technologies), et, de l'autre, un système permettant à soixante-douze ordinateurs personnels de dialoguer ensemble. La compagnie a également présenté ses propres logiciels.

Ces nouveautés font suite à deux séries de mesures annoncées récemment par IBM : un abaissement de 23 % fin juin des prix de ventes de ses ordinateurs personnels et une amélioration du « PC Junior » (nouveau clavier et mémoire accrue), destiné principalement au grand public, mais dont le démarrage était lent.

Deux modèles de base existent pour le « PC-AT ». L'un est vendu 3 995 dollars (36 000 F) ; l'autre, plus puissant, 5 795 dollars (52 000 F). Les matériels seront disponibles vers la fin de l'année ou au début de 1985 en Amérique du Nord.

[Le « PC-AT » marque une nouvelle étape dans la stratégie d'IBM. La compagnie dispose, désormais, de trois « micros ». L'un à usage domestique, le second à usage personnel et le troisième et dernier-né ressemble fort à un mini-ordinateur. Les rapports prix-performances du « PC-AT » prouvent qu'IBM a engagé, comme prévu, la bataille contre les champions de la « mini-informatique » : Digital Equipment et Data General.

La conception « réseau » du « PC-AT » est également une réponse aux récentes annonces de ATT, qui propose un « micro » connectable.

Enfin, en offrant ses propres progiciels (programmes de base), la compagnie confirme ses intentions de s'attaquer directement au marché du software et de contrôler une large fraction de la production de progiciels pour ses micro-ordinateurs. – J.-M. Q.]

LE DERNIER « 727 »

Le dernier Boeing-727 est sorti, mardi 14 août, des chaînes du constructeur d'avions de Seattle (Etat de Washington). Il était destiné à la compagnie de transport aérien de Fret Federal Express. Avec cette livraison se termine un long chapitre de l'aviation civile.

Le « 727 », un triréacteur moyen-courrier de 145 places, entré en service en février 1964, a été vendu à 1 832 exemplaires et utilisé par les compagnies aériennes du monde entier. La plupart de ces appareils volent encore, même le premier « 727 » livré il y a plus de vingt ans à United Airlines. Mais aujourd'hui, les capacités offertes par cet appareil liées à son coût d'entretien font que les compagnies aériennes lui préfèrent des avions plus modernes.

Sur le vif

Cultures

Première matinée de vacances. J'arrive au centre de thalassothérapie. Au moment où je rédige mon chèque, l'hôtesse me précise :

– Faites votre règlement à l'ordre de la société Thalasse, avec un H, s'il vous plaît.

– C'est évident, mademoiselle.

– Vous êtes bien le premier à me le dire. Je ne sais pas pourquoi mon patron a ajouté un H au nom de sa société.

Je me lance :

« Parce que *thalassa* est un mot grec qui veut dire « mer ». Vous ne connaissez pas ce texte de Xénophon qui raconte comment les soldats grecs, après des mois de campagne en Perse, arrivent enfin au bord de la mer pour retourner chez eux et crient : *« thalassa ! thalassa » !*

L'hôtesse, devenue glaciale, coupe sèchement :

– Moi, vous savez, je ne lis pas de romans grecs...

Quelque temps après, je rentre à l'hôtel et m'en vais bronzer au bord de la piscine. L'aide-monitrice, souriante, accourt pour me proposer matelas et parasol. Elle a la taille fine, l'allure décontractée, un petit air mutin, une coiffure en queue de cheval.

J'essaie d'engager la conversation :

– « Mademoiselle, vous me rappelez la dernière héroïne de Konk.

– Qui est Konk ?

– Le dessinateur du *Monde,* mademoiselle. Il publie en ce moment une bande dessinée : *Histoire d'amour.*

Son visage devient indifférent. Elle me tourne le dos et s'éloigne en grommelant :

– Moi, vous savez, je ne lis pas *le Monde.*

Je vais prendre mon cours de tennis chez le champion à la mode. Je suis abordé par une très jeune fille, tout de cuir vêtue, chaussée de santiags, avec ceinture et bracelets à clous :

– Vous n'auriez pas une « tige » ?

– Une...

– Une cigarette.

Je fouille dans mes poches avec empressement.

Après avoir allumé sa cigarette :

– Qu'est-ce qui vous *branche,* côté musique ? me demande-t-elle. *Funk ? Break ? Smurf ? Rockabilly ? Techno-pop ? Jazz-rock ? Reggae ? Country ? Punk ?*

– ...

– Je parie que vous adorez le *hard.*

que...

– *Vous êtes trop,* vous ! Alors, ça vous dirait d'aller *mater* avec moi un concert *hard* tout près d'ici, si vous ne *balisez* pas de vous faire *taj* par les *chebrans ?* Vous allez voir, c'est plutôt *cool,* les *kems* et les *meufs* du groupe sont *clean...* Alors, c'est *OK ?*

CYRILLE et YVAN SEBE
(Mareil-Marly)

Au Paraguay

Le général Stroessner célèbre ses trente ans de pouvoir

Asuncion. – *(AP., Reuter, AFP.)* – L'un des plus anciens chefs d'Etat en fonctions, le général Alfredo Stroessner, célèbre ce mercredi à Asuncion le trentième anniversaire de son accession à la présidence du Paraguay.

Plusieurs manifestations sont prévues pour marquer cet anniversaire, qui coïncide avec celui de la capitale paraguayenne, Asuncion, fondée par les conquistadores espagnols il y a quatre cent quarante-sept ans. Parmi ces festivités, un défilé militaire auquel assisteront les délégations militaires du Brésil, d'Afrique du Sud ainsi que les gouverneurs de deux provinces argentines adjacentes, Formosa et Corrientes.

Installé au palais présidentiel le 15 août 1954, après des élections pratiquement sans opposition et consécutives à un coup d'Etat militaire en mai de la même année, le général Stroessner, soixante-douze ans, a été réélu depuis lors à cinq reprises, avec des majorités de plus de 80 % des voix.

La légitimité de ces différents scrutins a été régulièrement contestée, notamment par l'opposition en exil, qui qualifie de « *complaisants* » les candidats qui se sont présentés contre lui.

« *Je n'ai aucune crainte à avoir car je suis au pouvoir depuis longtemps, non par ambition personnelle mais grâce à la confiance du peuple, à Dieu et à ma bonne santé* », a-t-il récemment déclaré devant le Parlement. Selon les diplomates, le président paraît en pleine santé.

Surnommé « *el Rubio* » en raison de ses cheveux blonds, le général Stroessner a imposé l'état de siège, traité les opposants avec une main de fer et décrété que seuls les membres du Parti Colorado, au pouvoir pouvaient entrer dans la fonction publique ou à l'école militaire.

Dans les années 60, le Paraguay est resté stable, alors que les autres pays d'Amérique latine s'embrasaient. Son chef d'Etat a toujours bénéficié du soutien américain en contrepartie de son appui indéfectible à Washington. En 1965, il avait envoyé des soldats à Saint-Domingue aux côtés des « marines » et, en 1983, il a soutenu l'invasion américaine de la Grenade.

Le pays, rendu apathique par l'état de siège, demeure calme, mais son environnement a changé. Le retour à la démocratie s'est opéré en Argentine et en Bolivie et il est en cours en Uruguay et au Brésil, les deux autres pays voisins.

Sous la pression du président argentin, M. Alfonsin, le général Stroessner a autorisé quelques exilés politiques à rentrer au pays. Mais il refuse toujours de décréter l'aministie et de lever l'état de siège.

Le quotidien *ABC Color* a été suspendu en mars pour avoir publié une déclaration d'un dirigeant de l'opposition.

Dans les milieux diplomatiques, on souligne l'aggravation des problèmes économiques du pays après des années de croissance exceptionnelle due au barrage d'Itaipu, sur le Parana, qui a été construit par le Brésil en association avec le Paraguay.

La monnaie nationale, le guarani, cotée longtemps à 126 pour 1 dollar, est tombée à 423 sur le marché noir : les exportations agricoles ont un accès de plus en plus difficile aux marchés étrangers. Le déficit des échanges a atteint 226 millions de dollars l'an dernier.

A Genève

La Commission préparatoire de l'Autorité des fonds marins tente d'élaborer des règlements pour l'exploitation des n odules polymétalliques

De notre correspondante

Genève. – Le moins que l'on puisse dire de la « session officieuse » de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du tribunal international du droit de la mer, qui se tient au Palais des Nations du 13 août au 5 septembre, est qu'elle ne s'est pas ouverte sous d'heureux auspices. La première session, qui s'était tenue à Kingston la Jamaïque en 1983,avait eu des résultats décevants, alors que son ordre du jour était ambitieux ; les participants ne s'étaient mis d'accord que sur un seul point : l'élection de M. Joseph Warioba (Etats-Unis) à sa présidence (*le Monde* du 13 août 1983). Quelques progrès avaient été enregistrés au cours de la seconde session, toujours à la Jamaïque, en mars-avril 1984.

La session de Genève, qui sera probablement bien davantage faite de consultations que de réelles négociations, se tient à huis clos. L'objectif de la Commission préparatoire, prévu par la troisième conférence des Nations-unies sur le droit de la mer (dont les négociations ont duré près de dix ans), est d'élaborer les règlements et procédures qui régiront l'enregistrement des « investisseurs pionniers », à savoir la France, l'Inde, le Japon et l'URSS, et quatre consortiums internationaux, pour les activités liées à l'exploitation des modules polymétalliques. Ce n'est pas une mince affaire, étant donnés les énormes intérêts en jeu.

En fait, la future Autorité aura pour fonction de gérer les ressources des grands fonds marins, considérés en principe comme le « *patrimoine commun de l'humanité* », mais sur lesquels les grandes puissances ont des visées particulières. Une des difficultés provient de ce que la Commission préparatoire a été convoquée en vertu de la résolution 1 annexée à l'acte final de la Convention, à laquelle les Etats-Unis refusent d'adhérer, ce qui risque de permettre à ce pays qui possède une technologie particulièrement pour l'exploitation des fonds marins d'avoir les coudées franches et de passer outre à tous les règlements... La Convention a été, jusqu'à présent, signée par cent trente-quatre pays, dont la France.

Quatre commissions spéciales ont été mises sur pied. La commission numéro un est chargée d'étudier le problème auquel risquent de se heurter les Etats en développement producteurs de minerai qui sont susceptibles d'être le plus affectés par la production de minerai provenant des fonds des mers (elle est présidée par M. Hasjim Djalal ; Indonésie). La commission numéro deux est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'Entreprise (organe de l'Autorité pour l'exploitation minière des fonds marins) commence effectivement à fonctionner (elle est présidée par M. Lennox Bakkah – Trinidad et Tobago). La commission numéro trois est chargée d'élaborer les dispositions réglementaires relatives à l'exploration et à l'exploitation des fonds marins, présidée par M. Hans Sondaal (Pays-Bas). Une dernière commission est chargée de recommander des dispositions pratiques en vue de la création du tribunal international du droit de la mer (elle est présidée par M. Gunter Gourner (RDA).

ISABELLE VICHNIAC.

● *Une bombe de grande puissance a explosé* le 14 août peu avant minuit chez un concessionnaire de Talbot à Bilbao. Deux personnes ont été légèrement blessées par les éclats de verre. Les dégâts matériels sont très importants. – *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 15 août 1984 a été tiré à 403 944 exemplaires

A B C D E F G